

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 1996-1997

---

5 JUIN 1997

---

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1997

---

TABLE DES MATIERES

	Pages
Justifications du dispositif du 1 <sup>er</sup> ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1997 . . . . .	5
Dispositif . . . . .	8
Liste des programmes	
Chapitre I — Culture et Affaires sociales	
D.O. 01 — Dotation au Parlement de la Communauté française . . . . .	13
D.O. 02 — Cabinet de la ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé . . . . .	13

D.O. 03 — Cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales . . . . .	13
D.O. 04 — Cabinet du ministre de la Culture et de l'Education permanente	14
D.O. 05 — Cabinet du ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique . . . . .	14
D.O. 21 — Affaires générales de la Santé . . . . .	14
D.O. 22 — Médecine préventive . . . . .	14
D.O. 24 — Inspection médicale scolaire . . . . .	14
D.O. 25 — Enfance . . . . .	15
D.O. 31 — Affaires générales du secrétariat général . . . . .	15
D.O. 32 — Economat . . . . .	15
D.O. 33 — Aide à la Jeunesse . . . . .	15
D.O. 34 — Aide sociale spécialisée . . . . .	16
D.O. 38 — Infrastructure . . . . .	16
D.O. 61 — Affaires générales de la culture . . . . .	17
D.O. 62 — Promotion des arts de la scène . . . . .	17
D.O. 63 — Livre . . . . .	18
D.O. 64 — Jeunesse et éducation permanente . . . . .	18
D.O. 65 — Audiovisuel . . . . .	19
D.O. 66 — Patrimoine et arts plastiques . . . . .	19
D.O. 71 — Affaires générales du sport . . . . .	19
D.O. 73 — Education physique et sports . . . . .	20
D.O. 74 — Services sportifs extérieurs . . . . .	20
 Chapitre II — Education, Recherche et Formation	
D.O. 05 — Cabinet du ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique . . . . .	20
D.O. 40 — Secrétariat général et services communs . . . . .	21
D.O. 51 — Enseignement préscolaire et enseignement primaire . . . . .	22
D.O. 52 — Enseignement secondaire . . . . .	23
D.O. 53 — Enseignement spécial . . . . .	24
D.O. 54 — Enseignement universitaire . . . . .	24
D.O. 55 — Hautes écoles et enseignement supérieur hors université . . . . .	24
D.O. 56 — Enseignement de promotion sociale . . . . .	25
D.O. 82 — Formation . . . . .	26
D.O. 83 — Enseignement artistique . . . . .	26
D.O. 89 — Bâtiments scolaires . . . . .	27
D.O. 91 — Service des transports scolaires . . . . .	27
D.O. 92 — Organisation des études . . . . .	27
D.O. 93 — Centres P.M.S. . . . .	28
D.O. 94 — Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique . . . . .	28

D.O. 95 — Recherche scientifique . . . . .	29
D.O. 96 — Enseignement à distance . . . . .	29
D.O. 97 — Allocations et prêts d'études . . . . .	29
<b>Chapitre III — Dette publique de la Communauté française</b>	
D.O. 30 — Dette directe . . . . .	29
D.O. 35 — Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires . . . . .	30
D.O. 36 — Dette liée aux emprunts des organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française . . . . .	30
<b>Chapitre IV — Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française</b>	
D.O. 11 — Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française . . . . .	30
<b>Tableau budgétaire</b>	
Notice explicative . . . . .	31
<b>Chapitre I — Culture et affaires sociales</b>	
D.O. 01 — Dotation au Parlement de la Communauté française . . . . .	32
D.O. 02 — Cabinet de la ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé . . . . .	33
D.O. 03 — Cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales . . . . .	35
D.O. 04 — Cabinet du ministre de la Culture et de l'Education permanente . . . . .	37
D.O. 05 — Cabinet du ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique . . . . .	39
D.O. 21 — Affaires générales de la santé . . . . .	41
D.O. 22 — Médecine préventive . . . . .	43
D.O. 24 — Inspection médicale scolaire . . . . .	47
D.O. 25 — Enfance . . . . .	48
D.O. 31 — Affaires générales du secrétariat général . . . . .	49
D.O. 32 — Economat . . . . .	58
D.O. 33 — Aide à la Jeunesse . . . . .	60
D.O. 34 — Aide sociale spécialisée . . . . .	69
D.O. 38 — Infrastructure . . . . .	71
D.O. 61 — Affaires générales de la culture . . . . .	81
D.O. 62 — Promotion des arts de la scène . . . . .	91
D.O. 63 — Livre . . . . .	103
D.O. 64 — Jeunesse et éducation permanente . . . . .	112
D.O. 65 — Audiovisuel . . . . .	118
D.O. 66 — Patrimoine et arts plastiques . . . . .	125
D.O. 71 — Affaires générales du sport . . . . .	134

D.O. 73 — Education physique et sports . . . . .	137
D.O. 74 — Services sportifs extérieurs . . . . .	144
<b>Chapitre II — Education, Recherche et Formation</b>	
D.O. 05 — Cabinet du ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique . . . . .	146
D.O. 40 — Secrétariat général et services communs . . . . .	148
D.O. 51 — Enseignement préscolaire et enseignement primaire . . . . .	164
D.O. 52 — Enseignement secondaire . . . . .	177
D.O. 53 — Enseignement spécial . . . . .	191
D.O. 54 — Enseignement universitaire . . . . .	200
D.O. 55 — Hautes écoles et enseignement supérieur hors université . . . . .	210
D.O. 56 — Enseignement de promotion sociale . . . . .	220
D.O. 82 — Formation . . . . .	227
D.O. 83 — Enseignement artistique . . . . .	234
D.O. 89 — Bâtiments scolaires . . . . .	241
D.O. 91 — Service des transports scolaires . . . . .	243
D.O. 92 — Organisation des études . . . . .	245
D.O. 93 — Centres P.M.S. . . . .	254
D.O. 94 — Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique . . . . .	259
D.O. 95 — Recherche scientifique . . . . .	261
D.O. 96 — Enseignement à distance . . . . .	268
D.O. 97 — Allocations et prêts d'études . . . . .	270
<b>Chapitre III — Dette publique de la Communauté française</b>	
D.O. 30 — Dette directe . . . . .	272
D.O. 35 — Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires . . . . .	274
D.O. 36 — Dette liée aux emprunts des organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française . . . . .	277
<b>Chapitre IV — Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française</b>	
D.O. 11 — Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française . . . . .	278

## JUSTIFICATIONS

### DU DISPOSITIF DU PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1997

---

#### CHAPITRE 1<sup>er</sup>

#### DISPOSITIONS GENERALES

##### Article 1<sup>er</sup>

Cet article ajuste les crédits non dissociés, les crédits dissociés et les crédits variables conformément à la liste des programmes et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en allocations de base.

##### Art. 2

La présente disposition fonde les modifications de la structure budgétaire du 1<sup>er</sup> ajustement par rapport au budget 1997 initial et cela en application de la loi du 19 juillet 1996 modifiant les lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991.

##### Art. 3

Cet article permet le paiement des dépenses dans le cadre administratif et dans la structure budgétaire définie par le présent décret et cela indépendamment d'éventuelles modifications de structure ou d'organisation des services du Gouvernement ou des organismes d'intérêt public.

##### Art. 4

La présente disposition vise à l'approbation du contrat de promotion de travaux régi par les dispositions de l'arrêté royal du 18 mai 1981 relatif aux conditions générales de passation des marchés publics de promotion. Cette acquisition vise à regrouper sur un même site différents services occupant encore des bâtiments loués à Bruxelles.

Considérant que les annuités constantes du financement en 20 ans (132,5 millions aux conditions actuelles du marché financier) seront compensées par la disparition des loyers, on estime que l'opération est sans incidence financière et pourrait à terme, dès la fin des opérations de déménagement, s'avérer bénéficiaire.

#### Art. 5

En application de l'arrêté du 7 décembre 1994, un engagement de 7 464 000 francs belges avait été pris sur l'allocation de base 61.33.32 de la division organique 38 de l'exercice 1995 en faveur des cliniques universitaires de Mont-Godinne en vue de la liquidation du solde des subventions établies sur base du compte final de l'entreprise, phase II du lot 3A « Electricité » des travaux d'extension et de transformation de l'établissement.

Ce compte final, transmis par le maître de l'ouvrage le 26 janvier 1989 à la Communauté française dans les délais requis, a été examiné par les services du Gouvernement en 1991 mais, pour des raisons budgétaires, ne fut approuvé par dépêche ministérielle qu'en date du 31 mai 1995.

Le délai à partir de la date d'introduction des créances jusqu'à l'approbation du dossier a plus de 5 ans. Néanmoins, ce retard d'ordonnancement n'incombe nullement à la responsabilité du maître de l'ouvrage mais plutôt à celle du ministère de la Communauté française qui n'a pu apurer le solde restant dû par manque de crédit budgétaire.

La Cour des comptes a refusé de viser la dépense pour cause de prescription et elle est tombée en annulation.

Il serait illégitime de pénaliser la partie non responsable même si prescription il y a par application de l'article 100, 2<sup>o</sup>, des lois sur la comptabilité de l'Etat.

#### Art. 6

Cet article permet d'utiliser le reliquat des opérations de capital reporté sur l'exercice 1997 pour financer des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la gestion des C.P.M.S. de la Communauté française.

#### Art. 7

Cet article autorise le comptable du crédit variable destiné au financement de projets éducatifs en faveur des populations issues de l'immigration à rembourser

au budget des voies et moyens par virement du crédit variable 01.02.52 de la division organique 40, les dépenses de traitements et de subventions-traitements imputées indûment depuis 1994 à des crédits budgétaires des divisions organiques 51 et 52.

#### Art. 8

Cet article permet le paiement des traitements et des subventions-traitements des membres du personnel œuvrant dans le cadre de la médiation scolaire et visés à l'allocation de base 01.01.80 de la division organique 52 selon la procédure de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

#### Art. 9

Cet article autorise la position débitrice du crédit variable repris à allocation de base 01.02.52 de la division organique 40 et destiné notamment au paiement d'une partie des membres du personnel œuvrant dans le cadre de la médiation scolaire.

En cas de situation débitrice, des avances de trésorerie sont limitées aux montants attribués par le Gouvernement fédéral via le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés.

#### Art. 10

Ce bâtiment offrira 2 100 m<sup>2</sup> de surfaces de bureau et permettra d'accueillir 70 personnes. Sur le plan de l'opportunité, cette opération est intéressante pour les motifs suivants :

Les services occupent actuellement des immeubles distincts qui ne permettent pas d'accueillir le personnel supplémentaire recruté en application du décret de l'Aide à la Jeunesse du 1<sup>er</sup> avril 1991.

L'acquisition permettra de rassembler dans un même bâtiment, propriété de la Communauté, l'ensemble des services déconcentrés de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi hébergés dans de meilleures conditions à la fois sur le plan fonctionnel et sur celui des normes de sécurité. Cette décision est de nature, en outre, à faciliter les synergies entre les deux services et à permettre des économies d'échelle.

Enfin, la Communauté française sera propriétaire d'un bâtiment dont le financement donnera lieu à des annuités qui se chiffreront à 13 000 000 de francs, montant plus intéressant dès la 5<sup>e</sup> année qu'une location équivalente pour un loyer indexé.

## **DISPOSITIF**

### **PROJET DE DECRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1997**

---

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition de la ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé, du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales, du ministre de la Culture et de l'Education permanente et du ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique,

ARRETE :

Le ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Conseil de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit :

#### CHAPITRE 1<sup>er</sup>

#### DISPOSITIONS GENERALES

##### Article 1<sup>er</sup>

Les crédits prévus au budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1997 sont ajustés et ventilés en allocations de base conformément à la liste des programmes et au tableau budgétaire annexés au présent décret à concurrence de :

Tableau récapitulatif de l'ajustement

*(En millions de francs)*

	Crédits alloués pour 1997	Ajustement		Crédits adaptés pour 1997	Crédits supplémentaires années antérieures
		Crédits supplémentaires	Réductions		
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup></b>					
<b>Culture et Affaires sociales</b>					
Crédits non dissociés	28 760,0	178,4	149,2	28 789,2	11,6
Crédits variables	1 454,6	—	—	1 454,6	—
Crédits dissociés d'engagement	529,3	56,2	18,0	567,5	—
Crédits dissociés d'ordonnancement	617,1	46,2	26,2	637,1	—
<b>CHAPITRE II</b>					
<b>Education, Recherche et Formation</b>					
Crédits non dissociés	178 241,7	2 448,6	2 497,5	178 192,8	58,0
Crédits variables	4 821,1	17,5	51,3	4 787,3	—
Crédits dissociés d'engagement	400,0	—	—	400,0	—
Crédits dissociés d'ordonnancement	400,0	—	—	400,0	—
<b>CHAPITRE III</b>					
<b>Dettes publiques de la Communauté française</b>					
Crédits non dissociés	9 184,7	229,5	1 131,3	8 282,9	—
<b>CHAPITRE IV</b>					
<b>Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française</b>					
Crédits non dissociés	17 761,0	40,9	—	17 801,9	—
<b>Total général des crédits ajustés</b>					
Crédits non dissociés	233 947,4	2 897,4	3 778,0	233 066,8	69,6
Crédits variables	6 275,7	17,5	51,3	6 241,9	—
Crédits dissociés d'engagement	929,3	56,2	18,0	967,5	—
Crédits dissociés d'ordonnancement	1 017,1	46,2	26,2	1 037,1	—

## Art. 2

Le tableau budgétaire joint au présent décret reprend la ventilation des programmes ajustés ainsi que les crédits ajustés afférents à chaque allocation de base qui lors de l'approbation du budget initial 1997, étaient détaillés dans le budget administratif. Le tableau budgétaire est divisé en quatre chapitres qui correspondent aux quatre tableaux du budget initial 1997 et sont organisés selon la même structure et la même composition que celle qui prévalait lors de la présentation par tableau.

## Art. 3

Indépendamment des modifications de structure ou d'organisation des services du Gouvernement ou des organismes d'intérêt public intervenues ou à intervenir, les dépenses y relatives peuvent s'exécuter dans le cadre administratif et dans la structure budgétaire définie par le présent décret.

## Art. 4

Est approuvé le contrat de promotion de travaux conclu par la Communauté française, à concurrence de 1 872 600 000 francs, pour la construction et l'acquisition du bâtiment administratif au boulevard Léopold II, à Bruxelles, en extension à l'immeuble existant acquis en 1991.

## Art. 5

Par dérogation à l'article 100, 2<sup>o</sup>, des lois sur la comptabilité de l'Etat, le Gouvernement est autorisé à octroyer à charge de l'allocation de base 61.34.12 de la division organique 38 un subside de 7 464 000 francs en faveur des cliniques universitaires de Mont-Godinne à Yvoir, en vue de la liquidation du solde de subventions établies sur base du compte final de l'entreprise, phase II, du lot 3A « Electricité » des travaux d'extension et transformations du bâtiment.

## Art. 6

Les C.P.M.S. de la Communauté française, services à gestion séparée, sont autorisés à utiliser le reliquat des opérations de capital reporté sur l'exercice 1997 pour financer, à concurrence de 5,7 millions, des dépenses de fonctionnement.

## Art. 7

Le comptable des comptes du crédit variable (Fonds d'impulsion à la politique de l'immigration) est autorisé à rembourser au budget des voies et moyens, par virement du crédit variable 01.02.52 de la division organique 40, les dépenses imputées indûment depuis 1994 sur les crédits budgétaires des divisions organiques 51 et 52.

## Art. 8

Les traitements et les subventions-traitements des membres du personnel œuvrant dans le cadre de la médiation et visés à l'allocation de base 01.01.80 de la division organique 52 peuvent être liquidés selon la procédure de dépenses fixes.

## Art. 9

Le crédit variable repris à allocation de base 01.02.52 de la division organique 40 peut se trouver en situation débitrice et donner lieu à des avances de trésorerie à concurrence des montants attribués par le Gouvernement fédéral via le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés.

## Art. 10

La Communauté française est autorisée à conclure un contrat de promotion pour la construction et l'acquisition d'un bâtiment administratif à planter rue Saint-Charles à Charleroi.

Ce bâtiment est destiné à accueillir les services déconcentrés de la Direction d'administration de l'Aide à la Jeunesse, le Service d'Aide à la Jeunesse et le Service de protection de la Jeunesse.

Le contrat constituera un marché de promotion de travaux régi par les dispositions de l'arrêté royal du 18 mai 1981 relatif aux conditions générales de passation des marchés publics de promotion.

Le coût global de l'opération est estimé à 160 millions, imprévus et intégration d'œuvre d'art éventuels compris.

Bruxelles, le 5 juin 1997.

*La ministre-présidente du Gouvernement  
de la Communauté française,  
chargée de l'Education, de l'Audiovisuel,  
de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance  
et de la Promotion de la Santé,*

Laurette ONKELINX.

*Le ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche scientifique, du Sport  
et des Relations internationales,*

William ANCION.

*Le ministre de la Culture  
et de l'Education permanente,*

Charles PICQUE.

*Le ministre du Budget, des Finances  
et de la Fonction publique,*

Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE.

## LISTE DES PROGRAMMES

*(En millions de francs)*

	Crédits initiaux 1997		Ajustement		Crédits adaptés 1997		Crédits années antérieures
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	

CHAPITRE I<sup>er</sup>CULTURES  
ET AFFAIRES SOCIALES

## DIVISION ORGANIQUE 01

Dotation au Parlement  
de la Communauté française

Programme 1 Dotation au Parlement de la Communauté française . . . . .	472,0	—	—	—	472,0	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 01</b>	<b>472,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>472,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## DIVISION ORGANIQUE 02

Dépenses de Cabinet de la  
ministre-présidente du Gouvernement de  
la Communauté française, chargée de  
l'Éducation, de l'Audiovisuel de  
l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et  
de la Promotion de la Santé

Programme 0 Subsistance . . . . .	207,2	—	—	—	207,2	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 02</b>	<b>207,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>207,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## DIVISION ORGANIQUE 03

Dépenses de Cabinet du  
ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la recherche scientifique, du Sport  
et des Relations internationales

Programme 0 Subsistance . . . . .	181,0	—	—	4,2	176,8	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 03</b>	<b>181,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4,2</b>	<b>176,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

*(En millions de francs)*

	Crédits initiaux 1997		Ajustement		Crédits adaptés 1997		Crédits années antérieures
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	
<b>DIVISION ORGANIQUE 04</b>							
<b>Dépenses de Cabinet du ministre de la Culture et de l'Éducation permanente</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	99,0	—	0,8	6,8	98,0	—	6,0
<b>Totaux pour la Division organique 04</b>	<b>99,0</b>	<b>—</b>	<b>0,8</b>	<b>6,8</b>	<b>93,0</b>	<b>—</b>	<b>6,0</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 05</b>							
<b>Dépenses de Cabinet du ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	134,0	—	—	—	134,0	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 05</b>	<b>134,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>134,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 21</b>							
<b>Affaires générales de la Santé</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	2,2	—	—	—	2,2	—	—
Programme 1 Interventions diverses . . . . .	4,8	—	—	—	4,8	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 21</b>	<b>7,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 22</b>							
<b>Médecine préventive</b>							
Programme 1 Actions diverses . . . . .	78,3	—	—	1,9	76,4	—	—
Programme 2 Subventions et interventions . . . . .	432,9	—	3,7	3,7	432,9	—	1,9
<b>Totaux pour la Division organique 22</b>	<b>511,2</b>	<b>—</b>	<b>3,7</b>	<b>5,6</b>	<b>509,3</b>	<b>—</b>	<b>1,9</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 24</b>							
<b>Inspection médicale scolaire</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	565,6	—	17,1	—	582,7	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 24</b>	<b>565,6</b>	<b>—</b>	<b>17,1</b>	<b>—</b>	<b>582,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

*(En millions de francs)*

	Crédits initiaux 1997		Ajustement		Crédits adaptés 1997		Crédits années antérieures
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	
<b>DIVISION ORGANIQUE 25</b>							
<b>Enfance</b>							
Programme 1 Subventions . . . . .	4 427,0	—	—	—	4 427,0	—	—
Fonds de subventionnement aux centres de vacances (A)							
<b>Totaux pour la Division organique 25</b>	<b>4 427,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4 427,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 31</b>							
<b>Affaires générales du Secrétariat général</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	2 935,4	33,6	11,2	42,2	2 904,4	33,6	—
Fonds destiné à rémunérer les agents contractuels subventionnés attachés au Ministère de la Culture et des Affaires sociales (A)							
Programme 1 Informations, promotion et rayonnement de la langue et de la culture françaises et de la Communauté française . . . . .	32,0	—	—	1,0	31,0	—	0,5
Programme 2 C.G.R.I. — Subventions diverses	700,5	—	8,0	—	708,5	—	—
Programme 3 COCOF . . . . .	345,0	—	—	—	345,0	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 31</b>	<b>4 012,9</b>	<b>33,6</b>	<b>19,2</b>	<b>43,2</b>	<b>3 988,9</b>	<b>33,6</b>	<b>0,5</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 32</b>							
<b>Economat</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	288,1	—	5,9	5,0	289,0	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 32</b>	<b>288,1</b>	<b>—</b>	<b>5,9</b>	<b>5,0</b>	<b>289,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 33</b>							
<b>Aide à la Jeunesse</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	141,9	—	—	0,3	141,6	—	0,2

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1997		Ajustement		Crédits adaptés 1997		Crédits années antérieures
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	
Programme 1 Jeunes en danger et jeunes délinquants . . . . .	5 515,0	211,8	3,0	5,5	5 512,5	211,8	0,1
Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (A)							
<b>Totaux pour la Division organique 33</b>	<b>5 656,9</b>	<b>211,8</b>	<b>3,0</b>	<b>5,8</b>	<b>5 654,1</b>	<b>211,8</b>	<b>0,3</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 34</b>							
<b>Aide sociale spécialisée</b>							
Programme 1 Délinquants et handicapés sociaux	169,2	—	14,1	2,4	180,9	—	0,1
<b>Totaux pour la Division organique 34</b>	<b>169,2</b>	<b>—</b>	<b>14,1</b>	<b>2,4</b>	<b>180,9</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 38</b>							
<b>Infrastructure</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	3,8	—	18,2	—	22,0	—	—
Programme 1 Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements . . . . .	57,0	—	—	38,7	18,3	—	—
Crédits d'engagement . . . . .	78,4	—	46,2	7,5	117,1	—	—
Crédits d'ordonnancement . . . . .	80,0	—	46,2	15,7	110,5	—	—
Programme 2 Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la Culture . . . . .	69,0	15,0	7,5	—	76,5	15,0	—
Fonds des infrastructures culturelles (A)							
Crédits d'engagement . . . . .	251,0	—	10,0	10,5	250,5	—	—
Crédits d'ordonnancement . . . . .	334,2	—	—	10,5	323,7	—	—
Programme 3 Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du Sport . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
Crédits d'engagement . . . . .	199,9	—	—	—	199,9	—	—
Crédits d'ordonnancement . . . . .	202,9	—	—	—	202,9	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 38</b>	<b>129,8</b>	<b>15,0</b>	<b>25,7</b>	<b>38,7</b>	<b>116,8</b>	<b>15,0</b>	<b>—</b>
Crédits d'engagement . . . . .	529,3	—	56,2	18,0	567,5	—	—
Crédits d'ordonnancement . . . . .	617,1	—	46,2	26,2	637,1	—	—

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1997		Ajustement		Crédits adaptés 1997		Crédits années antérieures	
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables		
<b>DIVISION ORGANIQUE 61</b>								
<b>Affaires générales de la Culture</b>								
Programme 0	Subsistance . . . . .	74,1	471,0	—	3,8	70,3	471,0	0,1
	Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Secteur Culture) (A)							
	Fonds d'exploitation du centre culturel « Marcel Hicter » à la Margagne (C)							
	Service d'intendance du centre de formation socio-culturelle de Rossignol (C)							
	Service d'intendance du centre de formation socio-culturelle de Séroule (C)							
Programme 1	Initiatives et interventions diverses	166,1	5,0	9,0	9,6	165,5	5,0	0,2
	Fonds de rempli des indemnités pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants (A)							
	Fonds des actions communes du Gouvernement avec le soutien du F.I.P.I. (C)							
	Fonds des actions culturelles (B)							
	Fondations, donations, legs et prix (B)							
Programme 2	Centres culturels . . . . .	420,3	—	10,2	4,4	426,1	—	—
	<b>Totaux pour la Division organique 61</b>	<b>660,5</b>	<b>476,0</b>	<b>19,2</b>	<b>17,8</b>	<b>661,9</b>	<b>476,0</b>	<b>0,3</b>

## DIVISION ORGANIQUE 62

## Promotion des Arts de la Scène

Programme 1	Initiatives et interventions diverses	76,2	—	—	—	76,2	—	—
-------------	---------------------------------------	------	---	---	---	------	---	---

*(En millions de francs)*

	Crédits initiaux 1997		Ajustement		Crédits adaptés 1997		Crédits années antérieures
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	
Programme 2 Théâtre . . . . .	914,3	—	3,7	—	918,0	—	—
Programme 3 Musique . . . . .	761,6	—	1,6	3,6	759,6	—	—
Programme 4 Art de la danse . . . . .	144,2	—	1,6	—	145,8	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 62</b>	<b>1 896,3</b>	<b>—</b>	<b>6,9</b>	<b>3,6</b>	<b>1 899,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## DIVISION ORGANIQUE 63

## Livre

Programme 1 Lecture publique . . . . .	370,9	2,2	0,5	2,5	368,9	2,2	—
Fonds des centres de lecture publique de la Communauté française, de la bibliothèque publique centrale de la Communauté française ainsi que du C.L.P.C.F. (C)							
Programme 2 Lettres françaises et promotion du livre . . . . .	117,8	6,2	3,3	4,1	117,0	6,2	—
Fonds de l'édition du Livre (B)							
Fonds d'aide à la diffusion (B)							
Programme 3 Lettres endogènes . . . . .	2,5	—	—	—	2,5	—	—
Programme 4 Langue française . . . . .	8,8	—	0,9	0,9	8,8	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 63</b>	<b>500,0</b>	<b>8,4</b>	<b>4,7</b>	<b>7,5</b>	<b>497,2</b>	<b>8,4</b>	<b>—</b>

## DIVISION ORGANIQUE 64

## Jeunesse et Education permanente

Programme 1 Initiatives et interventions diverses	0,5	—	—	—	0,5	—	—
Programme 2 Jeunesse . . . . .	396,7	—	3,8	0,1	400,4	—	0,1
Programme 3 Education permanente . . . . .	645,0	—	1,3	2,5	643,8	—	1,2
Programme 4 Activités socio-culturelles . . . . .	41,3	0,3	—	3,2	38,1	0,3	0,2
Fonds pour la formation socio-culturelle (C)							
<b>Totaux pour la Division organique 64</b>	<b>1 083,5</b>	<b>0,3</b>	<b>5,1</b>	<b>5,8</b>	<b>1 082,8</b>	<b>0,3</b>	<b>1,5</b>

*(En millions de francs)*

	Crédits initiaux 1997		Ajustement		Crédits adaptés 1997		Crédits années antérieures
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	
<b>DIVISION ORGANIQUE 65</b>							
<b>Audiovisuel</b>							
Programme 1 Subsistance . . . . .	1,2	—	—	—	1,2	—	—
Programme 1 Initiatives et interventions diverses	8,2	—	31,2	1,4	38,0	—	—
Programme 2 Cinéma et vidéo . . . . .	554,6	—	11,8	0,4	566,0	—	—
Programme 3 Radio et télévision . . . . .	6 410,8	9,5	8,0	—	6 418,8	9,5	—
Fonds d'aide à la création radiophonique (B)							
Programme 4 Presse . . . . .	40,9	170,0	—	—	40,9	170,0	—
Fonds de développement de la presse écrite (A)							
<b>Totaux pour la Division organique 65</b>	<b>7 015,7</b>	<b>179,5</b>	<b>51,0</b>	<b>1,8</b>	<b>7 064,9</b>	<b>179,5</b>	<b>—</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 66</b>							
<b>Patrimoine et Arts plastiques</b>							
Programme 1 Subsistance . . . . .	21,9	—	—	0,3	21,6	—	0,3
Programme 1 Dépenses et subventions diverses	212,4	—	—	0,7	211,7	—	0,7
<b>Totaux pour la Division organique 66</b>	<b>234,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,0</b>	<b>233,3</b>	<b>—</b>	<b>1,0</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 71</b>							
<b>Affaires générales du Sport</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	59,0	—	—	—	59,0	—	—
Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Secteur Sport) (A)							
<b>Totaux pour la Division organique 71</b>	<b>59,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>59,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

*(En millions de francs)*

	Crédits initiaux 1997		Ajustement		Crédits adaptés 1997		Crédits années antérieures
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	
<b>DIVISION ORGANIQUE 73</b>							
<b>Education physique et Sports</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	25,7	530,0	—	—	25,7	530,0	—
Fonds des Sports — Rémunérations (A)							
Fonds des Sports — Activités (C)							
Programme 1 Recherches et développement . . .	19,5	—	—	—	19,5	—	—
Programme 2 Subventions diverses . . . . .	365,4	—	2,0	—	367,4	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 73</b>	<b>410,6</b>	<b>530,0</b>	<b>2,0</b>	<b>—</b>	<b>412,6</b>	<b>530,0</b>	<b>—</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 74</b>							
<b>Services sportifs extérieurs</b>							
Programme 1 Initiatives diverses . . . . .	39,2	—	—	—	39,2	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 74</b>	<b>39,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>39,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>TOTAUX GENERAUX DU CHAPITRE I<sup>er</sup></b>	<b>28 760,0</b>	<b>1 454,6</b>	<b>178,4</b>	<b>149,2</b>	<b>28 789,2</b>	<b>1 454,6</b>	<b>11,6</b>
Crédits d'engagement . . . . .	529,3	—	56,2	18,0	567,5	—	—
Crédits d'ordonnancement . . . . .	617,1	—	46,2	26,2	637,1	—	—

**CHAPITRE II****EDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION****DIVISION ORGANIQUE 05****Cabinet du ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique**

Programme 0 Subsistance . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
Programme 1 Informatisation — Frais de premier établissement . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 05</b>	<b>p.m.</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>p.m.</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1997		Ajustement		Crédits adaptés 1997		Crédits années antérieures	
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables		
<b>DIVISION ORGANIQUE 40</b>								
<b>Secrétariat général et Services communs</b>								
Programme 0	Subsistance administration . . .	1 857,3	2,5	—	10,0	1 847,3	2,5	5,2
	Fonds organique: caisse de prêts aux agents (C)							
Programme 1	Provision pour charges diverses .	2 012,9	—	—	808,2	1 204,7	—	—
Programme 2	Formation et réinsertion professionnelles — Matières culturelles et COCOF . . . . .	—	1 050,0	—	—	—	1 050,0	—
	Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Matières culturelles (C)							
	Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — COCOF (C)							
Programme 3	Statistiques, Centres de documentation, Bibliothèque et Cellule de modernisation et de Formation	25,7	—	—	—	25,7	—	—
Programme 4	Secrétariat général, Cellule interministérielle de la Trésorerie et du Budget . . . . .	25,3	—	—	2,3	23,0	—	—
Programme 5	Cellule de pilotage — Activités interréseaux-ZEP-FIPI — Fondations-legs et prix — Divers	102,0	146,0	4,5	1,0	105,5	146,0	—
	Fonds d'impulsion à la politique de l'immigration (A)							
	Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Enseignement à horaire réduit (C)							
	Fonds destiné au paiement des prix vers les écoles à gestion séparée et permettant la prise en charge des intérêts des produits financiers placés et des frais relatifs à la gestion desdits produits aux réinvestissements des placements venus à échéance (B)							
Programme 6	Service juridique et service de traduction . . . . .	22,5	—	6,0	0,5	28,0	—	1,6

*(En millions de francs)*

	Crédits initiaux 1997		Ajustement		Crédits adaptés 1997		Crédits années antérieures
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	
Programme 7 Collaboration aux institutions internationales — Divers . . .	123,3	—	—	—	123,3	—	—
Programme 8 Centre de traitement de l'information et imprimerie . . . . .	284,0	—	—	—	284,0	—	—
Programme 9 Formation et réinsertion professionnelles — Initiatives diverses . . .	—	1 861,6	—	—	—	1 861,6	—
Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés du Secrétariat général et des services communs (B)							
Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Région wallonne (C)							
Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Enseignement de promotion sociale (C)							
<b>Totaux pour la Division organique 40</b>	<b>4 453,0</b>	<b>3 060,1</b>	<b>10,5</b>	<b>822,0</b>	<b>3 641,5</b>	<b>3 060,1</b>	<b>6,8</b>

## DIVISION ORGANIQUE 51

## Enseignement préscolaire et enseignement primaire

Programme 0 Subsistance . . . . .	2,5	—	—	—	2,5	—	—
Programme 1 Subsistance Inspection . . . . .	275,0	—	0,5	6,7	268,8	—	—
Programme 2 Fonctionnement des écoles maternelles de la Communauté . . .	952,0	—	—	31,3	920,7	—	—
Programme 3 Fonctionnement des écoles maternelles officielles subventionnées	6 561,3	—	5,4	59,0	6 507,7	—	—
Programme 4 Fonctionnement des écoles maternelles libres subventionnées . . .	4 706,8	—	1,0	26,4	4 681,4	—	—
Programme 5 Fonctionnement des écoles primaires de la Communauté . . . . .	3 636,6	—	—	82,5	3 554,1	—	—
Programme 6 Fonctionnement des écoles primaires officielles subventionnées	14 728,4	—	18,8	264,6	14 482,6	—	3,0
Programme 7 Fonctionnement des écoles primaires libres subventionnées . . . . .	12 684,8	—	5,5	256,2	12 434,1	—	3,3
Programme 8 Lutte contre l'échec scolaire — Subventions diverses . . . . .	400,0	—	—	—	400,0	—	—

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1997		Ajustement		Crédits adaptés 1997		Crédits années antérieures
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	
Programme 9 Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi . . . . .	—	718,9	—	—	—	718,9	—
Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement fondamental (B)							
<b>Totaux pour la Division organique 51</b>	43 947,4	718,9	31,2	726,7	43 251,9	718,9	6,8
<b>DIVISION ORGANIQUE 52</b>							
<b>Enseignement secondaire</b>							
Programme 0 Subsistance Administration . . .	21,5	—	—	1,2	20,3	—	1,2
Programme 1 Subsistance Inspection . . . . .	185,1	—	—	12,4	172,7	—	2,9
Programme 2 Fonctionnement des écoles de la Communauté — Enseignement de plein exercice . . . . .	21 517,9	—	171,4	420,8	21 268,5	—	11,6
Programme 3 Fonctionnement des écoles officielles subventionnées de plein exercice . . . . .	12 969,7	—	5,1	141,7	12 833,1	—	0,4
Programme 4 Fonctionnement des écoles libres subventionnées de plein exercice	35 748,8	—	804,4	—	36 553,2	—	0,2
Programme 5 Fonctionnement des écoles à horaire réduit de la Communauté . .	167,6	—	29,2	—	196,8	—	—
Programme 6 Fonctionnement des écoles officielles subventionnées à horaire réduit . . . . .	104,3	—	21,5	—	125,8	—	—
Programme 7 Fonctionnement des écoles libres subventionnées à horaire réduit	328,8	—	114,2	—	442,2	—	—
Programme 8 Lutte contre l'échec scolaire — Divers . . . . .	523,0	—	—	0,5	522,5	—	0,5
Programme 9 Actions Fonds social européen — Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi . . . . .	—	416,2	—	—	—	416,2	—
Fonds d'intervention du Fonds social européen (B)							
Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement secondaire (B)							
<b>Totaux pour la Division organique 52</b>	71 565,9	416,2	1 145,8	576,6	72 135,1	416,2	16,8

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1997		Ajustement		Crédits adaptés 1997		Crédits années antérieures
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	
<b>DIVISION ORGANIQUE 53</b>							
<b>Enseignement spécial</b>							
Programme 0 Subsistance Administration . . . . .	7,8	—	0,3	—	8,1	—	0,1
Programme 1 Subsistance Inspection . . . . .	30,9	—	—	1,6	29,3	—	—
Programme 2 Fonctionnement des écoles de la Communauté . . . . .	3 336,8	—	17,3	13,6	3 340,5	—	—
Programme 3 Fonctionnement des écoles officielles subventionnées . . . . .	2 422,9	—	32,2	—	2 455,1	—	0,3
Programme 4 Fonctionnement des écoles libres subventionnées . . . . .	4 656,6	—	24,5	26,2	4 654,9	—	—
Programme 5 Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement spécial (B) . . . . .	—	104,1	—	30,8	—	73,3	—
<b>Totaux pour la Division organique 53</b>	<b>10 455,0</b>	<b>—</b>	<b>74,3</b>	<b>41,4</b>	<b>10 487,9</b>	<b>—</b>	<b>0,4</b>
Crédits variables . . . . .	—	104,1	—	30,8	—	73,3	—
<b>DIVISION ORGANIQUE 54</b>							
<b>Enseignement universitaire</b>							
Programme 0 Subsistance Administration . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
Programme 1 Universités de la Communauté . . . . .	5 633,4	—	11,0	6,2	5 638,2	—	0,6
Programme 2 Universités libres . . . . .	11 889,1	—	1,4	62,1	11 828,4	—	1,9
Programme 3 Contrôle des universités . . . . .	23,1	—	—	—	23,1	—	—
Programme 4 Subventions diverses . . . . .	8,9	—	—	—	8,9	—	—
Programme 5 Enseignement universitaire . . . . .	76,8	—	35,5	—	112,3	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 54</b>	<b>17 631,3</b>	<b>—</b>	<b>47,9</b>	<b>68,3</b>	<b>17 610,9</b>	<b>—</b>	<b>2,5</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 55</b>							
<b>Hautes Ecoles et Enseignement supérieur hors Université</b>							
Programme 0 Subsistance Administration . . . . .	8,4	—	—	2,0	6,4	—	—
Programme 1 Subsistance Inspection . . . . .	4,7	—	—	—	4,7	—	—
Programme 2 Fonctionnement des Hautes Ecoles de la Communauté française . . . . .	2 719,7	—	91,9	198,4	2 613,2	—	—
Programme 3 Fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées . . . . .	2 919,4	—	288,9	—	3 208,3	—	12,0

(En millions de francs)

	Crédits initiaux 1997		Ajustement		Crédits adaptés 1997		Crédits années antérieures
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	
Programme 4 Fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées . . . . .	4 444,4	—	153,0	—	4 597,4	—	10,9
Programme 5 Fonctionnement des Ecoles d'Architecture de la Communauté française . . . . .	80,2	—	—	—	80,2	—	—
Programme 6 Fonctionnement des Ecoles d'Architecture officielles subventionnées . . . . .	185,8	—	—	—	185,8	—	0,9
Programme 7 Fonctionnement des Ecoles d'Architecture libres subventionnées	207,8	—	—	—	207,8	—	1,4
Programme 8 Hautes Ecoles et Enseignement supérieur hors Universités . .	377,1	—	29,9	3,4	403,6	—	—
Programme 9 Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi . . . . .	—	69,4	—	—	—	69,4	—
Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement supérieur non universitaire (B)							
<b>Totaux pour la Division organique 55</b>	<b>10 947,5</b>	<b>69,4</b>	<b>563,7</b>	<b>203,8</b>	<b>11 307,4</b>	<b>69,4</b>	<b>25,2</b>

## DIVISION ORGANIQUE 56

## Enseignement de promotion sociale

Programme 0 Subsistance Administration . . .	11,3	—	2,5	—	13,8	—	—
Programme 1 Subsistance Inspection . . . . .	22,8	—	—	—	22,8	—	—
Programme 2 Fonctionnement des écoles de la Communauté . . . . .	1 123,5	—	10,8	—	1 134,3	—	—
Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 (B) . . . . .	—	10,5	6,5	—	—	17,0	—
Programme 3 Fonctionnement des écoles officielles subventionnées . . . . .	1 760,9	—	116,5	—	1 877,4	—	—
Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 (B) . . . . .	—	10,5	8,5	—	—	19,0	—
Programme 4 Fonctionnement des écoles libres subventionnées . . . . .	1 072,3	—	90,2	—	1 162,5	—	—
Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 (B) . . . . .	—	14,5	2,5	—	—	17,0	—

*(En millions de francs)*

	Crédits initiaux 1997		Ajustement		Crédits adaptés 1997		Crédits années antérieures
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	
Programme 5 Actions Fonds social européen . . .	—	—	—	—	—	—	—
Fonds d'intervention du Fonds social européen . . . . .	—	288,0	—	20,5	—	267,5	—
Programme 6 Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement de promotion sociale (B) . . . . .	—	40,9	—	—	—	40,9	—
<b>Totaux pour la Division organique 56</b>	<b>3 990,8</b>	<b>—</b>	<b>220,0</b>	<b>—</b>	<b>4 210,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
Crédits variables . . . . .	—	364,4	17,5	20,5	—	361,4	—

## DIVISION ORGANIQUE 82

## Formation

Programme 0 Subsistance Administration . . .	100,1	—	—	—	100,1	—	—
Programme 1 Initiatives diverses — Formation des salariés et des appointés . .	—	—	—	—	—	—	—
Programme 2 Subventions diverses — Formation des salariés et des appointés . .	—	—	—	—	—	—	—
Programme 3 Initiatives diverses — Formation des indépendants . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
Programme 4 Subventions diverses — Formation des indépendants . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 82</b>	<b>100,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>100,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## DIVISION ORGANIQUE 83

## Enseignement artistique

Programme 0 Subsistance Administration . . .	3,3	—	—	—	3,3	—	—
Programme 1 Initiatives et subventions diverses	16,4	—	—	—	16,4	—	—
Programme 2 Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur de la Communauté . . . . .	833,3	—	—	10,4	822,9	—	—
Programme 3 Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés . . . . .	240,9	—	10,4	—	251,3	—	—
Programme 4 Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés . . . . .	532,6	—	27,8	—	560,4	—	—

*(En millions de francs)*

	Crédits initiaux 1997		Ajustement		Crédits adaptés 1997		Crédits années antérieures
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	
Programme 5 Fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés . . . . .	209,1	—	—	29,3	179,8	—	—
Programme 6 Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit officiels subventionnés . . . . .	2 119,8	—	—	—	2 119,8	—	—
Programme 7 Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit libres subventionnés . . . . .	267,1	—	—	—	267,1	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 83</b>	<b>4 222,5</b>	<b>—</b>	<b>38,2</b>	<b>39,7</b>	<b>4 221,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## DIVISION ORGANIQUE 89

## Bâtiments scolaires

Programme 0 Fonctionnement du Fonds des bâtiments scolaires et des institutions succédant au Fonds national de garantie . . . . .	3 675,1	—	—	—	3 675,1	—	—
Fonds destiné à la prise en charge des rémunérations des agents du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires (B) . . . . .	—	38,0	—	—	—	38,0	—
Crédits d'engagement . . . . .	400,0	—	—	—	400,0	—	—
Crédits d'ordonnancement . . . . .	400,0	—	—	—	400,0	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 89</b>	<b>3 675,1</b>	<b>38,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3 675,1</b>	<b>38,0</b>	<b>—</b>
Crédits d'engagement . . . . .	400,0	—	—	—	400,0	—	—
Crédits d'ordonnancement . . . . .	400,0	—	—	—	400,0	—	—

## DIVISION ORGANIQUE 91

## Service des transports scolaires

Programme 0 Subsistance Administration . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
Programme 1 Transport dans l'enseignement de la Communauté . . . . .	10,4	—	—	—	10,4	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 91</b>	<b>10,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## DIVISION ORGANIQUE 92

## Organisation des études

Programme 0 Subsistance Administration . . . . .	21,0	—	—	5,0	16,0	—	—
Programme 1 Subsistance Inspection . . . . .	8,0	—	—	1,3	6,7	—	—

*(En millions de francs)*

	Crédits initiaux 1997		Ajustement		Crédits adaptés 1997		Crédits années antérieures
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	
Programme 2 Organisation des études — Structures — Programmes — Activités de formation, recherches et information — Etablissements de la Communauté française	116,7	—	—	—	116,7	—	—
Programme 3 Activités générales — Recherches et enquêtes . . . . .	69,0	—	6,0	—	75,0	—	—
Programme 4 Organisation des études — Centres techniques et de formation des personnels de la Communauté française — Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires — Etablissements de la Communauté française . . .	112,0	—	60,5	2,0	170,5	—	—
Programme 5 Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	—	—	150,0	—	150,0	—	—
Programme 6 Organisation des études — Activités de formation dans l'Enseignement supérieur — Recherches et enquêtes . . . . .	4,0	—	—	3,0	1,0	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 92</b>	<b>330,7</b>	<b>—</b>	<b>216,5</b>	<b>11,3</b>	<b>535,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 93</b>							
<b>Centres P.M.S.</b>							
Programme 0 Subsistance Administration . . . . .	1,4	—	—	—	1,4	—	—
Programme 1 Subsistance Inspection . . . . .	11,0	—	2,2	—	13,2	—	—
Programme 2 Fonctionnement des Centres P.M.S. de la Communauté . . . . .	773,8	—	5,1	7,2	771,7	—	—
Programme 3 Fonctionnement des Centres P.M.S. officiels subventionnés . . . . .	611,3	—	30,8	—	642,1	—	—
Programme 4 Fonctionnement des Centres P.M.S. libres subventionnés . . . . .	895,5	—	59,7	—	955,2	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 93</b>	<b>2 293,0</b>	<b>—</b>	<b>97,8</b>	<b>7,2</b>	<b>2 383,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 94</b>							
<b>Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique</b>							
Programme 0 Subsistance Administration . . . . .	26,5	—	0,5	—	27,0	—	—
Programme 1 Subventions diverses . . . . .	12,2	—	—	—	12,2	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 94</b>	<b>38,7</b>	<b>—</b>	<b>0,5</b>	<b>—</b>	<b>39,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

*(En millions de francs)*

	Crédits initiaux 1997		Ajustement		Crédits adaptés 1997		Crédits années antérieures
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	
<b>DIVISION ORGANIQUE 95</b>							
<b>Recherche scientifique</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	5,0	—	—	—	5,0	—	—
Programme 1 Subventions ASBL ou assimilées	19,1	—	—	—	19,1	—	—
Programme 2 Subventions diverses . . . . .	454,2	—	2,2	—	456,4	—	—
Programme 3 Recherche scientifique . . . . .	2 561,91	—	—	0,5	2 561,4	—	—
Fonds de la Recherche scientifique (B) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 95</b>	<b>3 040,2</b>	<b>—</b>	<b>2,2</b>	<b>0,5</b>	<b>3 041,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 96</b>							
<b>Enseignement à distance</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	113,0	—	—	—	113,0	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 96</b>	<b>113,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>113,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 97</b>							
<b>Allocations et prêts d'études</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	15,0	—	—	—	15,0	—	—
Programme 1 Allocations et prêts . . . . .	1 411,9	50,0	—	—	1 411,9	50,0	—
Fonds destiné au paiement des allocations d'études (B)							
Fonds destiné au paiement des prêts d'études (C)							
<b>Totaux pour la Division organique 97</b>	<b>1 426,9</b>	<b>50,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 426,9</b>	<b>50,0</b>	<b>—</b>
<b>TOTAUX GENERAUX DU CHAPITRE II</b>	<b>178 241,7</b>	<b>—</b>	<b>2 448,6</b>	<b>2 497,5</b>	<b>178 192,8</b>	<b>—</b>	<b>58,0</b>
Crédits d'engagement . . . . .	400,0	—	—	—	400,0	—	—
Crédits d'ordonnancement . . . . .	400,0	—	—	—	400,0	—	—
Crédits variables . . . . .	—	4 821,1	17,5	51,3	—	4 787,3	—

**CHAPITRE III****DETTE PUBLIQUE  
DE LA COMMUNAUTE  
FRANÇAISE****DIVISION ORGANIQUE 30****Dettes directes**

Programme 0 Subsistance Administration . . . . .	15,0	—	10,0	—	25,0	—	—
Programme 1 Service de la dette directe . . . . .	7 582,3	—	110,0	1 027,6	6 664,7	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 30</b>	<b>7 597,3</b>	<b>—</b>	<b>120,0</b>	<b>1 027,6</b>	<b>6 689,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

*(En millions de francs)*

	Crédits initiaux 1997		Ajustement		Crédits adaptés 1997		Crédits années antérieures
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	
<b>DIVISION ORGANIQUE 35</b>							
<b>Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires</b>							
Programme 1 Service de la dette indirecte . . . . .	1 338,5	—	22,4	6,5	1 354,4	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 35</b>	<b>1 338,5</b>	<b>—</b>	<b>22,4</b>	<b>6,5</b>	<b>1 354,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 36</b>							
<b>Dette liée aux emprunts des organismes d'intérêts publics pris en charge par la Communauté française</b>							
Programme 1 Service de la dette indirecte . . . . .	248,9	—	—	10,1	228,8	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 36</b>	<b>248,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10,1</b>	<b>239,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>TOTAUX GENERAUX DU CHAPITRE III</b>	<b>9 184,7</b>	<b>—</b>	<b>142,4</b>	<b>1 044,2</b>	<b>8 282,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>CHAPITRE IV</b>							
<b>DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE</b>							
<b>DIVISION ORGANIQUE 11</b>							
<b>Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française</b>							
Programme 1 Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française . . . . .	17 761,0	—	40,9	—	17 801,9	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 11</b>	<b>17 761,0</b>	<b>—</b>	<b>40,9</b>	<b>—</b>	<b>17 801,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>TOTAUX GENERAUX DU CHAPITRE IV</b>	<b>17 761,0</b>	<b>—</b>	<b>40,9</b>	<b>—</b>	<b>17 801,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>TOTAUX GENERAUX:</b>							
Crédits non dissociés . . . . .	233 947,4	—	2 810,3	3 680,3	233 066,8	—	69,6
Crédits d'engagement . . . . .	929,3	—	56,2	18,0	967,5	—	—
Crédits d'ordonnancement . . . . .	1 017,1	—	46,2	26,2	1 037,1	—	—
Crédits variables . . . . .	6 275,7	—	17,5	51,3	6 241,9	—	—

# TABLEAU BUDGETAIRE

## Notice explicative

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)						

M. = Ministre ordonnateur — Code 01: Laurette Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé.  
 02: William Ancion, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales.  
 03: Charles Picqué, ministre de la Culture et de l'Education permanente.  
 04: Jean-Claude Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique.  
 44: compétence des 4 ministres.

A.B. = Allocation de base  
 P.A. = Programme — Activité  
 C.D. = Check digit  
 C.E. = Codes économiques

Colonnes 1 à 4: Crédits initiaux 1997

Colonne 5: Redistributions

Colonnes 6 & 7: Ajustement 1997 — Année courante — Crédits non dissociés & Crédits dissociés

Colonnes 8 & 9: Ajustement 1997 — Année courante — Crédits variables

Colonnes 10 à 13: Crédits adaptés en fonction des redistributions et des ajustements

Colonne 14: Crédits sollicités pour les années antérieures

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

**CHAPITRE I**  
**CULTURE**  
**ET AFFAIRES SOCIALES**

DIVISION ORGANIQUE 01

DOTATION AU PARLEMENT  
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

PROGRAMME 1 — DOTATION

11. Charges diverses

44	01.31	11	78	01	Dotation au Parlement de la Commu- nauté française . . . . .	472,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 11 . . . . .</b>						<b>472,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Totaux pour le programme 1 . . . . .</b>						<b>472,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 01 . . . . .</b>						<b>472,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

DIVISION ORGANIQUE 02

DEPENSES DE CABINET  
DE LA MINISTRE-PRESIDENTE  
DU GOUVERNEMENT  
DE LA COMMUNAUTE  
FRANÇAISE, CHARGÉE  
DE L'EDUCATION,  
DE L'AUDIOVISUEL,  
DE L'AIDE A LA JEUNESSE,  
DE L'ENFANCE  
ET DE LA PROMOTION  
DE LA SANTE

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

01. Personnel

01	11.01	01	95	1111	Traitement et frais de représentation de														
				1112	la ministre-présidente:														
				112	— Communauté française . . . .	4,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				1131															
01	11.02	01	01	1111	Traitements et indemnités du personnel														
				1112	du cabinet et allocations diverses:														
				112	— Communauté française . . . .	139,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				1131															
					Totaux pour l'activité 01 . . . . .	144,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment

## 02. Biens et services

01	12.07	02	26	1211	Frais de premier établissement et de réappropriation du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement des locaux, frais de déménagement, etc.):													
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	12.19	02	62	1211	Frais de fonctionnement du cabinet:													
					— Communauté française . . . . .	57,8	—	—	—	—	—	—	—	—	57,8	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02 . . . . .	57,8	—	—	—	—	—	—	—	—	57,8	—	—	—

## 03. Installations — Loyers

01	12.06	03	24	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments):													
					— Communauté française . . . . .	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—
					Totaux pour l'activité 03 . . . . .	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—

## 04. Equipement

01	74.01	04	83	7422	Dépenses patrimoniales du cabinet:													
				741	— Communauté française . . . . .	3,5	—	—	—	—	—	—	—	—	3,5	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

01 74.02 04 86 7422 Frais de premier établissement et infor-  
matisation du cabinet:

— Communauté française . . . . . 1,5 — — — — — — — — — — 1,5 — — — —

Totaux pour l'activité 04 . . . . . 5,0 — — — — — — — — — — 5,0 — — — —

Totaux pour le programme 0 . . . . . 207,2 — — — — — — — — — — 207,2 — — — —

TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA-  
NIQUE 02 . . . . . 207,2 — — — — — — — — — — 207,2 — — — —

DIVISION ORGANIQUE 03

DEPENSES DE CABINET  
DU MINISTRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE, DU SPORT  
ET DES RELATIONS  
INTERNATIONALES

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

01. Personnel

02 11.01 01 25 1111 Traitement et frais de représentation du  
1112 ministre:

112 — Communauté française . . . . . — — — — — — — — — — — — — — — —  
1131

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
02	11.02	01	28	1111	Traitements et indemnités du personnel														
				1112	du cabinet:														
				112	— Communauté française . . . .	106,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	106,0	—	—	—
				1131															
					<b>Totaux pour l'activité 01 . . . . .</b>	<b>106,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>106,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>02. Biens et services</b>														
02	12.07	02	53	1211	Frais de premier établissement et de réappropriation du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement des locaux, frais de déménagement, etc.):														
					— Communauté française . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—
02	12.19	02	89	1211	Frais de fonctionnement du cabinet:														
					— Communauté française . . . .	40,0	—	—	—	—	—	-4,2	—	—	—	35,8	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 02 . . . . .</b>	<b>41,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-4,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>37,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>03. Installations — Loyers</b>														
02	12.06	03	51	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments):														
					— Communauté française . . . .	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30,0	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 03 . . . . .</b>	<b>30,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>30,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordon- nement			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nement

## 04. Equipement

02	74.01	04	13	7422	Dépenses patrimoniales du cabinet:													
				741	— Communauté française . . .	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—	—	—
02	74.02	04	16	7422	Frais de premier établissement et infor- matisation du cabinet:													
					— Communauté française . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—
Totaux pour l'activité 04 . . . . .						3,5	—	—	—	—	—	—	—	3,5	—	—	—	—
Totaux pour le programme 0 . . . . .						181,0	—	—	—	—	- 4,2	—	—	176,8	—	—	—	—
TOTALS POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 03 . . . . .						181,0	—	—	—	—	- 4,2	—	—	176,8	—	—	—	—

## DIVISION ORGANIQUE 04

DEPENSES DE CABINET  
DU MINISTRE DE LA CULTURE  
ET DE L'EDUCATION  
PERMANENTE

## PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

## 01. Personnel

03	11.01	01	52	1111	Traitement et frais de représentation du													
				1112	ministre:													
				112	— Communauté française . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				1131														

( 37 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
03	11.02	01	55	1111	Traitements et indemnités du personnel														
				1112	du cabinet:														
				112	— Communauté française . . . . .	52,5	—	—	—	—	0,8	—	—	—	53,3	—	—	—	3,0
				1131															
					<b>Totaux pour l'activité 01 . . . . .</b>	<b>52,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>53,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3,0</b>
					<b>02. Biens et services</b>														
03	12.07	02	80	1211	Frais de premier établissement et de														
					réappropriation du cabinet (travaux														
					et fournitures pour l'aménagement														
					des locaux, frais de déménagement,														
					etc.):														
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	12.19	02	19	1211	Frais de fonctionnement du cabinet:														
					— Communauté française . . . . .	20,0	—	—	—	—	-3,4	—	—	—	16,6	—	—	—	0,4
					<b>Totaux pour l'activité 02 . . . . .</b>	<b>20,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-3,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>16,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,4</b>
					<b>03. Installations — Loyers</b>														
03	12.06	03	78	1212	Loyers des biens immobiliers des divers														
					services du cabinet (en ce compris les														
					loyers, les charges locatives ainsi que														
					les rétributions et indemnités dues à														
					la Régie des Bâtiments):														
					— Communauté française . . . . .	25,0	—	—	—	—	—	-2,6	—	—	22,4	—	—	—	2,6
					<b>Totaux pour l'activité 03 . . . . .</b>	<b>25,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-2,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>22,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2,6</b>

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

04. Equipement

03	74.01	04	40	7422	Dépenses patrimoniales du cabinet:														
				741	— Communauté française . . .	1,0	—	—	—	—	—	-0,5	—	—	0,5	—	—	—	
03	74.02	04	43	7422	Frais de premier établissement et infor- matisation du cabinet:														
					— Communauté française . . .	0,5	—	—	—	—	—	-0,3	—	—	0,2	—	—	—	
<b>Totaux pour l'activité 04 . . . . .</b>						<b>1,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-0,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>Totaux pour le programme 0 . . . . .</b>						<b>99,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-0,8</b>	<b>-6,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>93,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6,0</b>
<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 04 . . . . .</b>						<b>99,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-0,8</b>	<b>-6,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>93,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6,0</b>

DIVISION ORGANIQUE 05

DEPENSES DE CABINET  
DU MINISTRE  
DU BUDGET  
DES FINANCES  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

01. Personnel

04	11.01	01	79	1111	Traitement et frais de représentation du													
				1112	ministre:													
				112	— Communauté française . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				1131														

(39)

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement
04	11.02	01	82	1111	Traitements et indemnités du personnel														
				1112	du cabinet:														
				112	— Communauté française . . . .	80,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				1131															
					<b>Totaux pour l'activité 01 . . . . .</b>	<b>80,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
					<b>02. Biens et services</b>														
04	12.07	02	10	1211	Frais de premier établissement et de réappropriation du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement des locaux, frais de déménagement, etc.):														
					— Communauté française . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
04	12.19	02	46	1211	Frais de fonctionnement du cabinet:														
					— Communauté française . . . .	28,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
04	12.20	02	49	1211	Frais d'arriérés de fonctionnement du Cabinet:														
					— Communauté française . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					<b>Totaux pour l'activité 02 . . . . .</b>	<b>28,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
					<b>03. Installations — Loyers</b>														
04	12.06	03	08	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments):														
					— Communauté française . . . .	18,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					<b>Totaux pour l'activité 03 . . . . .</b>	<b>18,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>04. Equipement</b>																			
04	74.01	04	67	7422	Dépenses patrimoniales du cabinet:														
				741	— Communauté française . . . . .	6,0	—	—	—	—	—	—	—	—	6,0	—	—	—	
04	74.02	04	70	7422	Frais de premier établissement et infor- matisation du cabinet:														
					— Communauté française . . . . .	0,8	—	—	—	—	—	—	—	—	0,8	—	—	—	
<b>Totaux pour l'activité 04 . . . . .</b>						<b>6,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>Totaux pour le programme 0 . . . . .</b>						<b>134,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>134,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 05 . . . . .</b>						<b>134,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>134,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
DIVISION ORGANIQUE 21																			
AFFAIRES GENERALES — SANTE																			
PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE																			
<b>01. Biens et services</b>																			
01	12.01	01	35	1211	Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affai- res civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Commu- nauté française. — Rémunérations d'experts étrangers à l'administra- tion et prestations de tiers (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures):														
					— Communauté française . . . . .	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	0,4	—	—	—	

(41)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	12.20	01	92	123	Dépenses de toute nature en matière de santé: réunions, enquêtes, organisa- tion de journées d'études, recherches, expertises, publications, imprimés, achat de petit matériel: — Communauté française . . . . .	1,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 01 . . . . .	2,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0 . . . . .	2,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					PROGRAMME 1 — INTERVEN- TIONS DIVERSES														
					11. Comité consultatif de bioéthique														
01	12.31	11	38	123	Dépenses de toute nature relatives au Comité consultatif de bioéthique: — Communauté française . . . . .	1,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11 . . . . .	1,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					12. Académie royale de médecine de Belgique														
01	33.02	12	44	123	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique: — Communauté française . . . . .	3,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 12 . . . . .	3,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1 . . . . .	4,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 21 . . . . .	7,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					— Communauté française . . . . .	7,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Crédits d'engagement: . . . . .														
					Crédits d'ordonnement: . . . . .														

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## DIVISION ORGANIQUE 22

## MEDECINE PREVENTIVE

PROGRAMME 1 — ACTIONS DIVER-  
SES

## 11. Contrôle médico-sportif

01	12.30	11	62	123	Dépenses en matière de contrôle médico- sportif:												
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 11 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

## 12. Education à la santé

01	12.42	12	02	123	Dépenses de toute nature en matière d'éducation sanitaire et de promo- tion de la santé:												
					— Communauté française . . . . .	9,1	—	—	—	—	—	—	—	9,1	—	—	—
Totaux pour l'activité 12 . . . . .						9,1	—	—	—	—	—	—	9,1	—	—	—	—

## 13. Prophylaxie générale

01	12.32	13	70	123	Prophylaxie générale:												
					— Communauté française . . . . .	11,4	—	—	—	—	—	—	—	11,4	—	—	—
01	12.33	13	73	123	Programme de vaccination:												
					— Communauté française . . . . .	48,8	—	—	—	—	-1,9	—	—	46,9	—	—	—
Totaux pour l'activité 13 . . . . .						60,2	—	—	—	—	-1,9	—	58,3	—	—	—	—

(43)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures				
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment		
<b>14. Promotion de la recherche</b>																					
01	12.31	14	68	123	Conventions de recherche en promotion de la santé avec les hôpitaux universi- taires et leurs fondations de recher- che:																
					— Communauté française . . . .	9,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,0	—	—	—	—	
					<b>Totaux pour l'activité 14 . . . . .</b>	<b>9,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>9,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
					<b>Totaux pour le programme 1 . . . . .</b>	<b>78,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-1,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>76,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
PROGRAMME 2 — SUBVENTIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES																					
<b>21. Alternatives Toxicomanies</b>																					
01	33.07	21	95	33	Subsides de toute nature pour des actions dans le domaine des toxicomanies:																
					— Communauté française . . . .	28,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	28,0	—	—	—	—	
					<b>Totaux pour l'activité 21 . . . . .</b>	<b>28,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>28,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>22. Organismes éducatifs, préventifs et de dépistage</b>																					
01	33.02	22	81	33 123	Subventions aux organismes éducatifs, préventifs et de dépistage, de promo- tion de la santé et de lutte contre la maladie:																
					— Communauté française . . . .	118,1	—	—	—	—	—	-3,7	—	—	—	114,4	—	—	—	1,6	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	52.42	22	81	521	Subventions d'équipement aux organismes éducatifs, préventifs, de dépistage, de promotion de la santé et de lutte contre la maladie:														
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 22 . . . . .	118,1	—	—	—	—	—	-3,7	—	—	114,4	—	—	—	1,6
					<b>23. Organismes d'éducation à la santé</b>														
01	33.03	23	85	33	Subventions aux organismes d'éducation à la santé et de promotion de la santé:														
					— Communauté française . . . . .	109,8	—	—	—	—	3,7	—	—	—	113,5	—	—	—	0,3
01	52.44	23	88	521	Subventions d'équipement aux organismes d'éducation à la santé:														
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 23 . . . . .	109,8	—	—	—	—	3,7	—	—	—	113,5	—	—	—	0,3
					<b>24. Institut d'hygiène et d'épidémiologie</b>														
01	41.03	24	61	414	Subvention à l'Institut d'hygiène et d'épidémiologie:														
					— Communauté française . . . . .	45,5	—	—	—	—	—	—	—	—	45,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 24 . . . . .	45,5	—	—	—	—	—	—	—	—	45,5	—	—	—	—

(45)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## 25. Prévention du Sida

01 41.04 25 65 411 Dotation à l'Agence de prévention du Sida:

— Communauté française . . . . .	131,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 25 . . . . .</b>	<b>131,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## 26. Lutte contre la tuberculose

01 52.45 26 94 521 Subventions d'équipement destinées à intensifier la lutte contre la tuberculose dans la Communauté française

— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 26 . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Totaux pour le programme 2 . . . . .</b>	<b>432,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3,7</b>	<b>-3,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>432,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,9</b>
<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 22 . . . . .</b>	<b>511,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3,7</b>	<b>-5,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>509,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,9</b>
— Communauté française . . . . .	511,2	—	—	—	—	3,7	-5,6	—	—	509,3	—	—	—	—	—	1,9
Crédits d'engagement: . . . . .																
Crédits d'ordonnancement: . . . . .																

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nancement			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nancement

## DIVISION ORGANIQUE 24

INSPECTION MEDICALE  
SCOLAIRE

## PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

## 01. Biens et services

01	12.30	01	09	33	Dépenses en matière d'inspection médi- cale scolaire:													
				4312														
				4322	— Région de langue française . . .	435,7	—	—	—	—	11,0	—	—	—	446,7	—	—	—
				4352														
01	12.31	01	12	33	Dépenses en matière d'inspection médi- cale scolaire:													
				4312														
				4322	— Région bruxelloise . . . . .	129,9	—	—	—	—	6,1	—	—	—	136,0	—	—	—
				4352														
Totaux pour l'activité 01 . . . . .						565,6	—	—	—	—	17,1	—	—	—	582,7	—	—	—
Totaux pour le programme 0 . . . . .						565,6	—	—	—	—	17,1	—	—	—	582,7	—	—	—
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 24 . . . . .						565,6	—	—	—	—	17,1	—	—	—	582,7	—	—	—
— Région bruxelloise . . . . .						129,9	—	—	—	—	6,1	—	—	—	136,0	—	—	—
Crédits d'engagement: . . . . .																		
Crédits d'ordonnement: . . . . .																		
— Région de langue française . . .						435,7	—	—	—	—	11,0	—	—	—	446,7	—	—	—
Crédits d'engagement: . . . . .																		
Crédits d'ordonnement: . . . . .																		

( 47 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## DIVISION ORGANIQUE 25

## ENFANCE

## PROGRAMME 1 — SUBVENTIONS

## 11. Centres de vacances

01	33.06	11	66	33	Subventions aux centres de vacances:														
					— Communauté française . . . . .	38,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	38,6	—	—	—
01	33.07	11	69	33	Crédit variable pour le subventionnement des centres de vacances (Fonds de subventionnement aux centres de vacances — A) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 11 . . . . .</b>						<b>38,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>38,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## 12. Office de la Naissance et de l'Enfance

01	41.01	12	27	414	Subventions à l'Office de la Naissance et de l'Enfance														
					— Communauté française . . . . .	4 378,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4 378,4	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 12 . . . . .</b>						<b>4 378,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4 378,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## 13. Politique de l'enfance

01	12.30	13	48	123	Dépenses relatives à la politique de l'enfance:														
					— Communauté française . . . . .	7,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7,0	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	33.08	13	74	33	Subvention dans le cadre de la politique de l'enfance														
					— Communauté française . . . . .	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,0	—	—	—
					Totaux pour l'activité 13 . . . . .	10,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10,0	—	—	—
					Totaux pour le programme 1 . . . . .	4 427,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4 427,0	—	—	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 25 . . . . .	4 427,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4 427,0	—	—	—
					— Communauté française . . . . .	4 427,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4 427,0	—	—	—
					Crédits d'engagement: . . . . .														
					Crédits d'ordonnancement: . . . . .														
					DIVISION ORGANIQUE 31														
					AFFAIRES GENERALES —														
					SECRETARIAT GENERAL														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE														
					01. Personnel														
04	11.03	01	11	1111	Rémunérations du personnel actif et en														
				1112	disponibilité, en ce compris les rému-														
				112	nérations ou salaires du personnel														
				1131	auxiliaire, les allocations pour fonc- tions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour acci- dents de travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémuné- rations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire, accidenté en service:														
					— Communauté française . . . . .	1 419,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 419,4	—	—	—

( 49 )

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
04	11.04	01	14	1111	Rémunérations du personnel contractuel														
				1112	de la Communauté française (y compris les A.C.S.):														
				112															
				1131	— Communauté française . . .	913,7	—	—	—	—	—	—	—	—	913,7	—	—	—	
04	11.06	01	20	1111	Crédit variable destiné à la rémunération														
				1112	des agents contractuels subvention-														
				112	nés, attachés au ministère de la Cul-														
				1131	ture et des Affaires sociales (Orbem														
					et Forem) (A):														
					— Communauté française . . .	—	—	—	33,6	—	—	—	—	—	—	—	33,6	—	
					Totaux pour l'activité 01 . . . . .	2 333,1	—	—	33,6	—	—	—	—	—	2 333,1	—	—	33,6	

## 02. Biens, services, indemnités et assurances

04	12.01	02	15	1211	Honoraires des avocats et des médecins.													
					— Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales.													
					— Jetons de présence. — Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. — Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers:													
					— Communauté française . . .	6,3	—	—	—	-0,9	—	—	—	—	5,4	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	
04	12.02	02	18	1211	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. — Fournitures de biens et de services: frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration:															
					— Communauté française . . . . .	3,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	12.05	02	27	1211	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française — employeur dans le prix des abonnements sociaux):															
					— Communauté française . . . . .	60,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	12.22	02	78	1211	Paiement de primes d'assurance:															
					— Communauté française . . . . .	2,0	—	—	—	—	—	-1,7	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02 . . . . .	71,8	—	—	—	-0,9	—	-1,7	—	—	—	—	—	—	—	—
					03. Informatique, bureautique															
04	12.32	03	12	1211	Dépenses de toute nature en matière de bureautique et informatique:															
					— Communauté française . . . . .	104,0	—	—	—	0,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 03 . . . . .	104,0	—	—	—	0,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

( 51 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires		Réductions			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
<b>04. Service social du M.C.A.S.</b>																			
04	33.06	04	27	33	Dotation au service social du M.C.A.S.:														
					— Communauté française . . . .	10,3	—	—	—	—	—	—	—	10,3	—	—	—		
					<b>Totaux pour l'activité 04 . . . . .</b>	<b>10,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>		
<b>05. Dette</b>																			
04	22.21	05	71	2111	Paiement à Sofibail des charges d'intérêts relatives au financement de l'immeuble administratif situé au boulevard Léopold II, 46, à 1080 Bruxelles:														
					— Communauté française . . . .	129,7	—	—	—	—	—	—	—	129,7	—	—	—		
04	22.22	05	74	2111	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble situé place Surlet de Chokier:														
					— Communauté française . . . .	97,2	—	—	—	—	-28,6	—	—	68,6	—	—	—		
04	71.01	05	64	7132	Paiement à Sofibail des charges d'amortissement relatives au financement de l'immeuble administratif situé au boulevard Léopold II, 46, à 1080 Bruxelles:														
					— Communauté française . . . .	89,2	—	—	—	—	—	—	—	89,2	—	—	—		
04	71.02	05	67	7132	Charges d'amortissement relatives au financement de l'immeuble situé place Surlet de Chokier:														
					— Communauté française . . . .	55,3	—	—	—	—	9,5	—	—	64,8	—	—	—		
					<b>Totaux pour l'activité 05 . . . . .</b>	<b>371,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>9,5</b>	<b>-28,6</b>	<b>—</b>	<b>352,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>		

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>06. Formation</b>																			
04	12.33	06	18	1211	Dépenses de toute nature relatives aux activités de la Direction d'adminis- tration de la Fonction publique:														
					— Communauté française . . . . .	8,3	—	—	—	—	—	—	—	—	8,3	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 06 . . . . .</b>	<b>8,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>07. Cotisation de responsabilisation pensions</b>																			
04	01.01	07	18	112	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'instauration par l'Etat fédéral d'une cotisation de responsa- bilisation en matière de pensions:														
					— Communauté française . . . . .	8,1	—	—	—	—	—	—	—	—	8,1	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 07 . . . . .</b>	<b>8,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>08. Programmation sociale et index</b>																			
04	01.02	08	22	123	Provision en vue de couvrir les charges relatives à la gestion de la fonction publique:														
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	01.03	08	25	01	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'in- dex:														
					— Communauté française . . . . .	22,1	—	—	—	—	—	-11,9	—	—	10,2	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 08 . . . . .</b>	<b>22,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-11,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(53)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>09. Médecine du travail</b>																			
04	12.34	09	24	123	Dépenses inhérentes à la Médecine du travail:														
					— Communauté française . . .	6,3	—	—	—	-0,1	1,7	—	—	—	7,9	—	—	—	—
04	12.35	09		123	Dépenses inhérentes à la Médecine du Travail y compris une créance arriérée . . . . .	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 09 . . . . .</b>						<b>6,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Totaux pour le programme 0 . . . . .</b>						<b>2 935,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>33,6</b>	<b>—</b>	<b>11,2</b>	<b>-42,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2 904,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>33,6</b>	<b>—</b>
PROGRAMME 1 — INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE FRANÇAISES ET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE																			
<b>11. Information, promotion, rayonnement de la langue et de la culture françaises et de la Communauté française</b>																			
01	12.24	11	93	1211	Dépenses diverses, frais de représentation:														
					— Communauté française . . .	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6	—	—	—	—
01	12.25	11	96	123	Dépenses de toute nature pour l'information, la promotion et le rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la Démocratie et des Droits de l'Homme:														
					— Communauté française . . .	11,0	—	—	—	—	—	-1,0	—	—	10,0	—	—	—	0,3

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	33.05	11	31	33	Subventions allouées dans le cadre de l'information, de la promotion et du rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la Démocratie et des Droits de l'Homme:														
					— Communauté française . . . .	12,5	—	—	—	—	—	—	—	—	12,5	—	—	—	0,2
					Totaux pour l'activité 11 . . . . .	24,1	—	—	—	—	-1,0	—	—	—	23,1	—	—	—	0,5
					<b>12. Promotion culturelle et professionnelle des femmes</b>														
01	12.30	12	15	123	Service pour la promotion culturelle et professionnelle des femmes. Dépenses courantes relatives aux réunions, à l'organisation de colloques, de journées d'études et de formation, diffusion d'information:														
					— Communauté française . . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 12 . . . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
					<b>13. Communauté germanophone</b>														
01	33.04	13	30	33	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés francophone et germanophone (loi du 31 décembre 1983 — art. 55, § 3):														
					— Communauté française . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 13 . . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—

(55)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>14. Bibliothèque</b>																			
01	12.31	14	20	123	Bibliothèque centrale, dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements, aux travaux de reliure et de conservation des collections:														
					— Communauté française . . . . .	5,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 14 . . . . .</b>	<b>5,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>15. Indemnités à des tiers</b>																			
01	34.01	15	32	344	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française:														
					— Communauté française . . . . .	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 15 . . . . .</b>	<b>0,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>Totaux pour le programme 1 . . . . .</b>	<b>32,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-1,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,5</b>
PROGRAMME 2 — C.G.R.I. — SUBVENTIONS DIVERSES																			
<b>21. Commissariat général aux Relations internationales</b>																			
02	41.01	21	04	411	Subvention au Commissariat général aux Relations internationales:														
					— Communauté française . . . . .	696,5	—	—	—	—	8,0	—	—	—	—	704,3	—	—	—
02	41.03	21	10	411	Subvention au Commissariat général aux Relations internationales relative à la présidence européenne:														
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 21 . . . . .</b>	<b>696,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>704,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>22. Manifestations diverses</b>																			
02	12.71	22	51	123	Dépenses inhérentes à des manifestations diverses:														
					— Communauté française . . . . .	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	3,0	—	—	—	—
02	33.02	22	33	33	Subventions diverses:														
					— Communauté française . . . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 22 . . . . .</b>	<b>4,0</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	<b>4,0</b>	—	—	—	—
					<b>Totaux pour le programme 2 . . . . .</b>	<b>700,5</b>	—	—	—	—	<b>8,0</b>	—	—	—	<b>708,5</b>	—	—	—	—
PROGRAMME 3 — COCOF																			
<b>31. Commission communautaire fran- çaise</b>																			
03	45.01	31	50	451	Dotation à la Commission communau- taire française (matières culturelles):														
					— Région bruxelloise . . . . .	345,0	—	—	—	—	—	—	—	—	345,0	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 31 . . . . .</b>	<b>345,0</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	<b>345,0</b>	—	—	—	—
					<b>Totaux pour le programme 3 . . . . .</b>	<b>345,0</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	<b>345,0</b>	—	—	—	—
<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 31 . . . . .</b>																			
					— Communauté française . . . . .	4 012,9	—	—	33,6	—	19,2	-43,2	—	—	3 988,9	—	—	33,6	0,5
					— Région bruxelloise . . . . .	3 667,9	—	—	33,6	—	19,2	-43,2	—	—	3 643,9	—	—	33,6	0,5
					— Crédits d'engagement: . . . . .														
					— Crédits d'ordonnement: . . . . .														
					— Région bruxelloise . . . . .	345,0	—	—	—	—	—	—	—	—	345,0	—	—	—	—
					— Crédits d'engagement: . . . . .														
					— Crédits d'ordonnement: . . . . .														

( 57 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## DIVISION ORGANIQUE 32

## ECONOMAT

## PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

## 01. Loyers et énergie

04	12.03	01	47	1211	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon :														
					— Communauté française . . . . .	21,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21,0	—	—	—
04	12.06	01	56	1212	Loyers de biens immobiliers des divers services du département, en ce com- pris les loyers, rétributions et indem- nités dus à la Régie des Bâtiments. — Impôts grevant les bâtiments :														
					— Communauté française . . . . .	72,0	—	—	—	—	0,9	—	—	—	—	72,9	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 01 . . . . .</b>	<b>93,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>93,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## 02. Biens et services

04	12.22	02	08	1211	Paiement de primes d'assurance :														
					— Communauté française . . . . .	12,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12,6	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 02 . . . . .</b>	<b>12,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## 03. Fournitures

04	12.02	03	46	1211	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux — à l'exception des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services: frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration:														
					— Communauté française . . .	155,0	—	—	—	—	—	-5,0	—	—	150,0	—	—	—	—
04	12.04	03	52	1211	Location de matériel informatique et de télé-transmission:														
					— Communauté française . . .	1,3	—	—	—	—	—	—	—	—	1,3	—	—	—	—
04	12.07	03	61	1211	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, dégâts locatifs):														
					— Communauté française . . .	10,9	—	—	—	—	3,0	—	—	—	13,9	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 03 . . . . .	167,2	—	—	—	—	3,0	-5,0	—	—	165,2	—	—	—	—

## 04. Equipement

04	74.01	04	20	741 7422	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre:														
					— Communauté française . . .	7,0	—	—	—	—	2,0	—	—	—	9,0	—	—	—	—

(59)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

04 74.02 04 23 7422 Achat de matériel informatique :

— Communauté française . . . . . 8,3 — — — — — — — — — — 8,3 — — — — —

Totaux pour l'activité 04 . . . . . 15,3 — — — — — 2,0 — — — — — 17,3 — — — — —

Totaux pour le programme 0 . . . . . 288,1 — — — — — 5,9 -5,0 — — — — — 289,0 — — — — —

**TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA-  
NIQUE 32 . . . . .**

288,1 — — — — — 5,9 -5,0 — — — — — 289,0 — — — — —

— Communauté française . . . . . 288,1 — — — — — 5,9 -5,0 — — — — — 289,0 — — — — —

Crédits d'engagement: . . . . . — — — — — — — — — — — — — — —

Crédits d'ordonnancement: . . . . . — — — — — — — — — — — — — — —

DIVISION ORGANIQUE 33

AIDE A LA JEUNESSE

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

01. Fonctionnement de divers services

01 12.01 01 68 1211 Honoraires des avocats et des médecins.

— Frais de justice en matière d'affai-  
res civiles, administratives et pénales.— Jetons de présence. — Frais de  
route et de séjour des personnes  
étrangères aux administrations de la  
Communauté française. — Rémuné-  
rations d'experts étrangers à l'admi-  
nistration et prestations de tiers (y  
compris les dépenses afférentes aux  
années budgétaires antérieures):

— Communauté française . . . . . 4,3 — — — — — — — -0,3 — — — — — 4,0 — — — — —

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	
01	12.02	01	71	1211	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux — à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. — Fournitures de biens et de services: frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration:															
					— Communauté française . . . . .	57,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1
					<b>Totaux pour l'activité 01 . . . . .</b>	<b>62,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-0,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>
					<b>02. Energie</b>															
01	12.03	02	75	1211	Dépenses et consommation énergétique: mazout, gaz, essence, électricité, charbon:															
					— Communauté française . . . . .	21,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 02 . . . . .</b>	<b>21,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>03. Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public</b>															
01	12.29	03	57	123	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance:															
					— Communauté française . . . . .	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

( 61 )

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

01	12.32	03	66	123	Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux institutions publiques de protection de la jeunesse (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées au centre d'information, de formation et de perfectionnement du secteur de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse:														
					— Communauté française . . . . .	40,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1
					<b>Totaux pour l'activité 03 . . . . .</b>	<b>40,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>

## 04. Formation

01	12.33	04	70	1211	Dépenses de toute nature relatives à la prise en charge de formation à l'initiative du centre d'information, de formation et de perfectionnement du secteur de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse:														
					— Communauté française . . . . .	4,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 04 . . . . .</b>	<b>4,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## 05. Achat de matériel

01	74.01	05	48	741	Achat de machines, mobilier, matériel et														
				7422	moyens de transport terrestre:														
					— Communauté française . . . . .	10,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment
01	74.02	05	51	7422	Dépenses inhérentes à l'acquisition de matériel durable:														
					— Communauté française . . . .	3,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 05 . . . . .	13,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					06. Indemnisation accidents														
01	33.02	06	71	343	Dédommagement à des jeunes victimes d'accidents survenus à l'occasion d'activités éducatives:														
					— Communauté française . . . .	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 06 . . . . .	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					07. Informatique														
01	12.04	07	83	1211	Collaboration informatique avec le ministère de la Justice:														
					— Communauté française . . . .	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 07 . . . . .	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour le programme 0 . . . . .	141,9	—	—	—	—	—	-0,3	—	—	141,6	—	—	—	0,2
					PROGRAMME 1 — JEUNES EN DAN- GER ET JEUNES DELINQUANTS														
					11. Prévention générale														
01	12.34	11	80	123	Dépenses des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse relatives aux actions de prévention générale:														
					— Communauté française . . . .	1,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

(63)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	12.35	11	83	123	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale:														
					— Communauté française . . .	4,7	—	—	—	—	-1,0	—	—	3,7	—	—	—	—	
01	12.72	11	97	4352	Remboursement d'une quote-part dans les dépenses exposées par les C.P.A.S. en faveur des jeunes en difficulté ou en danger:														
					— Communauté française . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
01	12.73	11	03	123	Dépenses inhérentes aux examens médico-psychologiques:														
					— Communauté française . . .	0,9	—	—	—	—	—	—	—	0,9	—	—	—	0,1	
01	33.08	11	94	33	Subventions aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement d'aide à la jeunesse:														
					— Communauté française . . .	16,0	—	—	—	—	—	—	—	16,0	—	—	—	—	
01	33.09	11	97	33	Subventions aux actions menées dans le cadre de l'opération « Eté-jeunes »:														
					— Communauté française . . .	5,5	—	—	—	—	—	—	—	5,5	—	—	—	—	
01	33.12	11	09	33	Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés:														
					— Communauté française . . .	7,7	—	—	—	—	—	—	—	7,7	—	—	—	—	
01	33.13	11	12	33	Subventions à des actions de prévention générale:														
					— Communauté française . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	51.61	11	27	521	Subventions accordées aux projets d'im- pulsion pour la politique des immigrés:														
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 11 . . . . .</b>	36,1	—	—	—	—	—	-1,0	—	—	35,1	—	—	—	0,1
					<b>12. Initiatives locales</b>														
01	12.70	12	92	123	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse: . . . . .														
					— Communauté française . . . . .	2,0	—	—	—	—	1,0	—	—	—	3,0	—	—	—	—
01	33.16	12	22	33	Subventions destinées à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse: . . . . .														
					— Communauté française . . . . .	13,0	—	—	—	—	—	-0,5	—	—	12,5	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 12 . . . . .</b>	15,0	—	—	—	—	1,0	-0,5	—	—	15,5	—	—	—	—
					<b>13. Aides à l'adoption</b>														
01	12.74	13	08	123	Dépenses relatives au domaine de l'adoption en général:														
					— Communauté française . . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—
01	33.05	13	87	33	Subventions aux organismes œuvrant dans le domaine de l'adoption:														
					— Communauté française . . . . .	3,9	—	—	—	—	—	—	—	—	3,9	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 13 . . . . .</b>	5,4	—	—	—	—	—	—	—	—	5,4	—	—	—	—

( 65 )

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

#### 14. Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses

01	33.03	14	82	33	Subventions des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (y compris les créances antérieures):														
					— Communauté française . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
01	33.04	14	85	33	Crédit variable destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (y compris les années antérieures) . . . . .	—	—	—	211,8	—	—	—	—	—	—	—	—	211,8	—
01	33.07	14	94	33	Subvention destinée au «Fonds Intersyn- dical de l'aide sociale»: y compris créances années antérieures														
					— Communauté française . . . .	0,9	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9	—	—	—	—
01	33.10	14	06	33	Subsides aux jeunes, particuliers et servi- ces, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse:														
					— Communauté française . . . .	1,0	—	—	—	—	2,0	—	—	—	3,0	—	—	—	—
01	33.11	14	09	33	Formation continuée en matière d'Aide à la Jeunesse:														
					— Communauté française . . . .	19,5	—	—	—	—	—	—	—	—	19,5	—	—	—	—
01	33.14	14	18	33	Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert:														
					— Communauté française . . . .	3,4	—	—	—	—	—	—	—	—	3,4	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures				
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment		
01	33.15	14	21	33	Subventions aux services « Espace- Rencontre »:																
					— Communauté française . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	33.17	14	27	33	Subventions des services d'aide en milieu ouvert:																
					— Communauté française . . .	476,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	33.18	14	30	33	Subventions des centres d'orientation éducative:																
					— Communauté française . . .	174,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	33.19	14	33	33	Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques:																
					— Communauté française . . .	102,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	33.20	14	36	33	Subventions des mesures encadrées par les pouponnières, les maisons mater- nelles et les centres d'accueil agréés par l'ONE:																
					— Communauté française . . .	183,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	33.21	14	39	33	Subventions à des internats scolaires:																
					— Communauté française . . .	20,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	33.22	14	42	33	Subventions à des hôpitaux et établisse- ments conventionnés par l'INAMI:																
					— Communauté française . . .	24,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	33.23	14	45	33	Subventions des familles d'accueil:																
					— Communauté française . . .	169,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	33.24	14	48	33	Subventions des services de placement familial:																
					— Communauté française . . .	442,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(67)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	33.25	14	51	33	Subventions des services de protutelle:														
					— Communauté française . . . .	16,0	—	—	—	—	—	—	—	—	16,0	—	—	—	—
01	33.26	14	54	33	Subventions des frais spéciaux pour les jeunes placés dans les IMP bicommu- nautaires:														
					— Région bruxelloise . . . . .	2,3	—	—	—	—	-2,0	—	—	0,3	—	—	—	—	
01	33.27	14	57	33	Subventions des programmes d'aide par- ticuliers et occasionnels encadrés par des services non agréés:														
					— Communauté française . . . .	6,0	—	—	—	—	—	—	—	6,0	—	—	—	—	
01	33.28	14	60	33	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les services d'hébergement:														
					— Communauté française . . . .	3 803,9	—	—	—	—	—	—	—	3 803,9	—	—	—	—	
01	41.05	14	14	33	Dotation à l'observatoire:														
					— Communauté française . . . .	10,0	—	—	—	—	-2,0	—	—	8,0	—	—	—	—	
					<b>Totaux pour l'activité 14 . . . . .</b>	<b>5 454,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>211,8</b>	<b>—</b>	<b>2,0</b>	<b>-4,0</b>	<b>—</b>	<b>5 452,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>211,8</b>	<b>—</b>	

## 15. Etudes et recherches scientifiques

01	12.05	15	94	123	Dépenses de toute nature dans le domai- ne de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse:													
					— Communauté française . . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	
01	33.06	15	92	123	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse :															
					— Communauté française . . . . .	3,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 15 . . . . .</b>	<b>4,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
					<b>Totaux pour le programme 1 . . . . .</b>	<b>5 515,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>211,8</b>	<b>—</b>	<b>3,0</b>	<b>- 5,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>211,8</b>	<b>0,1</b>
					<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 33 . . . . .</b>	<b>5 656,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>211,8</b>	<b>—</b>	<b>3,0</b>	<b>- 5,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>211,8</b>	<b>0,3</b>
					— Communauté française . . . . .	5 654,6	—	—	211,8	—	3,0	- 3,8	—	—	—	—	—	—	211,8	0,3
					Crédits d'engagement: . . . . .						—	—								
					Crédits d'ordonnement: . . . . .						—	—								
					— Région Bruxelloise . . . . .	2,3	—	—	—	—	—	- 2,0	—	—	—	—	—	—	—	—
					Crédits d'engagement: . . . . .						—	—								
					Crédits d'ordonnement: . . . . .						—	—								
					DIVISION ORGANIQUE 34															
					AIDE SOCIALE SPECIALISEE															
					PROGRAMME 1 — DELINQUANTS ET HANDICAPES SOCIAUX															
					11. Réadaptation et accueil															
01	33.04	11	12	33	Subsides à des organismes de réadapta- tion et des institutions d'accueil qui collaborent à l'action sociale à l'égard de délinquants et handicapés sociaux :															
					— Communauté française . . . . .	130,0	—	—	—	—	8,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 11 . . . . .</b>	<b>130,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(69)

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>12. Aide sociale aux détenus</b>																			
01	12.34	12	11	123	Dépenses relatives à la formation, au sport et à la culture dans les établissements pénitentiaires:														
					— Communauté française . . . .	—	—	—	—	1,0	2,4	—	—	—	3,4	—	—	0,1	
01	12.70	12	22	123	Dépenses de toute nature en matière d'aide sociale aux justiciables:														
					— Communauté française . . . .	3,5	—	—	—	-1,0	—	-2,4	—	—	0,1	—	—	—	
01	33.03	12	10	33	Subsides aux services d'aide sociale aux détenus:														
					— Communauté française . . . .	35,7	—	—	—	—	—	—	—	—	35,7	—	—	—	
01	33.05	12	64	33	Subsides en faveur de l'aide aux justiciables et aux maisons d'accueil pour adultes en difficulté:														
	Nouv.				— Communauté française . . . .	—	—	—	—	3,4	—	—	—	3,4	—	—	—		
<b>Totaux pour l'activité 12 . . . . .</b>						<b>39,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5,8</b>	<b>-2,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>42,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>	
<b>13. Aide aux sans-abris et aux personnes en détresse</b>																			
01	12.05	13	22	123	Recherches et actions en faveur des sans-abris et des personnes en détresse:														
					— Communauté française . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>Totaux pour l'activité 13 . . . . .</b>						<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>Totaux pour le programme 1 . . . . .</b>						<b>169,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>14,1</b>	<b>-2,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>180,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>	
<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 34 . . . . .</b>																			
<b>— Communauté française . . . . .</b>						<b>169,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>14,1</b>	<b>-2,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>180,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>	
<b>— Crédits d'engagement: . . . . .</b>																			
<b>— Crédits d'ordonnement: . . . . .</b>																			

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

DIVISION ORGANIQUE 38

INFRASTRUCTURE

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

01. Biens, services et indemnités

04	12.01	01	09	1211	Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence. — Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. — Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures): — Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	12.20	01	66	1211	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études. — Fourniture de biens et de services: — Communauté française . . . . .	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—	—	—
04	34.01	01	61	344	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française: — Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 01 . . . . .						0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

02. Gestion des immeubles de la Com-  
munauté française

04	12.31	02	03	1211	Dépenses de toute nature résultant de la gestion des immeubles de la Commu- nauté française en propriété ou en copropriété:														
					— Communauté française . . . . .	3,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,5	—	—	—
04	72.30	02	24	721 7422	Achats de terrains et de bâtiments; cons- truction, aménagement et premier équipement de bâtiments . . . . .	—	—	—	—	—	18,2	—	—	—	—	18,2	—	—	—
Totaux pour l'activité 02 . . . . .						3,5	—	—	—	—	18,2	—	—	—	—	21,7	—	—	—
Totaux pour le programme 0 . . . . .						3,8	—	—	—	—	18,2	—	—	—	—	22,0	—	—	—

PROGRAMME 1 — CHARGES D'EM-  
PRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUB-  
VENTIONS POUR INVESTISSE-  
MENTS

11. O.N.E.

01	61.01	11	72	614	Dotation à l'O.N.E. pour des investisse- ments relatifs aux milieux d'accueil de l'enfance:														
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 11 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>12. Hôpitaux universitaires</b>																			
01	41.31	12	80	221	Hôpitaux universitaires. — Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts:														
					— Communauté française . . .	18,3	—	—	—	—	—	—	—	18,3	—	—	—		
01	61.33	12	72	6131	Hôpitaux universitaires. — Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux universitaires:														
					— Communauté française . . .	38,7	—	—	—	—	-38,7	—	—	—	—	—	—		
01	61.34	12	26	6121 6131	Hôpitaux universitaires. — Construc- tion, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	46,2	46,2	—		
										E. 46,2 O. 46,2									
<b>Totaux pour l'activité 12 . . . . .</b>						<b>57,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-38,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>18,3</b>	<b>46,2</b>	<b>46,2</b>	<b>—</b>		
										E. 46,2 O. 46,2									
<b>13. Aide à la jeunesse</b>																			
01	72.01	13	76	721 7422	Achat de terrains, bâtiments, construc- tion, aménagement et premier équi- pement de bâtiments:														
					— Communauté française . . .	—	78,4	80,0	—	—	—	—	—	—	70,9	64,3	—		
										E. - 7,5 O. - 15,7									
<b>Totaux pour l'activité 13 . . . . .</b>						<b>—</b>	<b>78,4</b>	<b>80,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>70,9</b>	<b>64,3</b>	<b>—</b>		
										E. - 7,5 O. - 15,7									
<b>Totaux pour le programme 1 . . . . .</b>						<b>57,0</b>	<b>78,4</b>	<b>80,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-38,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>18,3</b>	<b>117,1</b>	<b>110,5</b>	<b>—</b>		
										E. 46,2 O. 46,2	E. - 7,5 O. - 15,7								

(73)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 2 — CHARGES D'EM-  
PRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUB-  
VENTIONS POUR INVESTISSE-  
MENTS DE LA CULTURE

21. Charges d'emprunt

03	01.02	21	30	2111	Charges d'intérêts d'emprunts (Conven- tion du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles):														
					— Communauté française . . . .	22,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22,5	—	—	—
03	63.26	21	78	6321	Charges d'amortissements (Conven- tion du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles):														
					— Communauté française . . . .	44,5	—	—	—	—	7,5	—	—	—	—	52,0	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 21 . . . . .</b>	<b>67,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>74,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

22. Musées

03	52.41	22	25	521	Subventions pour l'acquisition, la cons- truction, la transformation et l'amé- nagement de bâtiments à usage de musées privés:														
					— Région de langue française . . . .	—	5,0	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	5,0	2,0	—

0.-3,0

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
03	52.42	22	28	521	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés:														
					— Région bruxelloise . . . . .	—	12,0	15,0	—	—	—	—	—	—	—	12,0	7,5	—	—
											0. - 7,5								
03	63.43	22	33	6341	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées publics:														
					— Région de langue française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	63.44	22	36	6341	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées publics:														
					— Région bruxelloise . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 22 . . . . .	—	17,0	20,0	—	—	—	—	—	—	—	17,0	9,5	—	—
											0. - 10,5								
					<b>23. Infrastructures culturelles</b>														
03	63.41	23	28	6321	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures:														
					— Région de langue française . . . . .	—	70,0	95,0	—	—	—	—	—	—	—	70,0	95,0	—	—
03	63.42	23	31	6321	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures:														
					— Région bruxelloise . . . . .	—	30,0	15,0	—	—	—	—	—	—	—	19,5	15,0	—	—
											E. - 10,5								

(75)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment
03	72.41	23	12	721	Achat de terrains et de bâtiments. — 7422 Construction, aménagement et pre- mier équipement de bâtiments:														
					— Communauté française . . .	—	40,0	60,0	—	—	—	—	—	—	—	40,0	60,0	—	—
03	72.42	23	15	721	Achat de terrains et de bâtiments. — 7422 Construction, aménagement et pre- mier équipement de bâtiments:														
					— Région de langue française . . .	—	40,0	60,0	—	—	—	—	—	—	—	40,0	60,0	—	—
03	72.43	23	18	721	Achat de terrains et de bâtiments. — 7422 Construction, aménagement et pre- mier équipement de bâtiments:														
					— Région bruxelloise . . . . .	—	40,0	65,0	—	—	—	—	—	—	—	40,0	65,0	—	—
03	72.44	23	21	721	Crédit variable pour l'achat de terrains 7422 et de bâtiments. — Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments d'infrastructures cultu- relles (Fonds des infrastructures cul- turelles — A):														
					— Communauté française . . .	—	—	—	15,0	—	—	—	—	—	—	—	—	15,0	—
03	72.65	23	84	721	Achat de terrains et de bâtiments. — 7422 Construction, aménagement, main- tenance et premier équipement de bâtiments:														
					— Communauté française . . .	—	9,8	13,8	—	—	—	—	—	—	—	9,8	13,0	—	—
03	72.66	23	87	721	Achat de terrains et de bâtiments. — 7422 Construction, aménagement, main- tenance et premier équipement de bâtiments:														
					— Région de langue française . . .	—	4,0	6,0	—	—	—	—	—	—	—	4,0	6,0	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
03	72.67	23	90	721	Achat de terrains et de bâtiments. —														
				7422	Construction, aménagement, main- tenance et premier équipement de bâtiments:														
					— Région bruxelloise . . . . .	—	0,2	0,2	—	—	—	—	—	—	—	0,2	0,2	—	—
					Totaux pour l'activité 23 . . . . .	—	234,0	314,2	15,0	—	—	—	—	—	—	223,5	314,2	15,0	—
											E. - 10,5								
					24. Défense et mise en valeur de l'archi- tecture														
03	12.30	24	22	123	Dépenses de toute nature relatives à la défense et la mise en valeur de l'architecture:														
					— Communauté française . . . . .	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
03	33.21	24		33	Subventions aux associations pour la défense et à la mise en valeur de l'architecture . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 24 . . . . .	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
					25. Infrastructures de la Communauté française														
03	52.45	25		521	Subvention en capital de l'Orangerie de Seneffe:														
					— Région de langue française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10,0	—	—	—	—
											E. 10,0								
					Totaux pour l'activité 25 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10,0	—	—	—	—
											E. 10,0								
					Totaux pour le programme 2 . . . . .	69,0	251,0	334,2	15,0	—	7,5	—	—	—	76,5	250,5	323,7	15,0	—
											E. 10,0	E. -10,5							
												O. -10,5							

(77)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement

PROGRAMME 3 — CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT

31. Charges d'emprunt

02	01.03	31	43	2111	Charges d'intérêts d'emprunts relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes:													
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	63.27	31	91	6321	Charges d'amortissements relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes:													
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 31 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

32. Centres sportifs

02	72.53	32	57	721	Rénovation des centres sportifs:													
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	72.54	32	60	721	Rénovation des centres sportifs:													
					— Région de langue française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,7	—
										0,07								
02	72.55	32	63	721	Rénovation des centres sportifs:													
					— Région bruxelloise . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement	
02	72.56	32	66	721	Achat de terrains et de bâtiments. —															
				7422	Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments. —															
					Rénovation des centres sportifs:															
					— Communauté française . . .	—	10,0	10,6	—	—	—	—	—	—	—	2,9	22,8	—	—	
									E. -7,1											
									O. 12,2											
02	72.57	32	69	721	Achat de terrains et de bâtiments. —															
				7422	Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments. —															
					Rénovation des centres sportifs:															
					— Région de langue française . .	—	188,3	190,7	—	—	—	—	—	—	—	187,7	144,4	—	—	
									E. -0,6											
									O. -46,3											
02	72.58	32	72	721	Achat de terrains et de bâtiments. —															
				7422	Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments. —															
					Rénovation des centres sportifs:															
					— Région bruxelloise . . . . .	—	1,6	1,6	—	—	—	—	—	—	—	9,3	35,0	—	—	
									E. 7,7											
									O. 33,4											
					Totaux pour l'activité 32 . . . . .	—	199,9	202,9	—	—	—	—	—	—	—	199,9	202,9	—	—	

(79)

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nancement			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nancement

### 33. Relations internationales. — Centre Wallonie-Bruxelles

02	72.60	33	79	721	Achats de bâtiments, construction, amé- nagement et premier équipement de bâtiments . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 33 . . . . .					—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour le programme 3 . . . . .					—	199,9	202,9	—	—	—	—	—	—	199,9	202,9	—	—	—	
<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 38 . . . . .</b>					129,8	529,3	617,1	15,0	—	25,7	- 38,7	—	—	116,8	567,5	637,1	15,0	—	
					E. 56,2 E. - 18,0 O. 46,2 O. - 26,2														
— Communauté française . . . . .					129,8	138,2	163,6	15,0	—	25,7	- 38,7	—	—	116,8	179,8	206,3	15,0	—	—
Crédits d'engagement . . . . .									-7,1	56,2	-7,5								
Crédits d'ordonnement . . . . .									12,2	46,2	-15,7								
— Région bruxelloise . . . . .					—	83,8	96,8	—	—	—	—	—	—	—	81,0	122,7	—	—	—
Crédits d'engagement . . . . .									7,7	—	-10,5								
Crédits d'ordonnement . . . . .									33,4	—	-7,5								
— Région de langue française . . . . .					—	307,3	356,7	—	—	—	—	—	—	—	306,7	308,1	—	—	—
Crédits d'engagement . . . . .									-0,6	—	—								
Crédits d'ordonnement . . . . .									-45,6	—	-3,0								

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## DIVISION ORGANIQUE 61

## AFFAIRES GENERALES — CULTURE

## PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

## 01. Personnel

03	11.04	01	48	1211	Allocations généralement quelconques au personnel de la Communauté française:														
					— Communauté française . . .	0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	11.05	01	51	1111	Crédit variable relatif à l'exécution de														
				1112	l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982														
				112	créant un programme de promotion														
				1131	de l'emploi dans le secteur non mar- chand (A) . . . . .	—	—	—	450,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	450,0
					<b>Totaux pour l'activité 01 . . . . .</b>	<b>0,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>450,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>450,0</b>

## 02. Biens et services

03	12.01	02	49	1211	Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affai- res civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence. — Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. — Rémuné- rations d'experts étrangers à l'admi- nistration et prestations de tiers:														
					— Communauté française . . .	8,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

( 81 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement

03	12.02	02	52	1211	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. — Fournitures de biens et de services: frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration:														
					— Communauté française . . . . .	23,2	—	—	—	—	—	-1,7	—	—	21,5	—	—	—	—
03	12.31	02	42	123	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles:														
					— Communauté française . . . . .	12,0	—	—	—	—	—	—	—	—	12,0	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 02 . . . . .</b>	<b>43,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-1,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>42,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## 03. Energie

03	12.03	03	56	1211	Dépenses de consommation énergétique: mazout, gaz, essence, électricité, charbon:														
					— Communauté française . . . . .	14,7	—	—	—	—	—	—	—	—	14,7	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 03 . . . . .</b>	<b>14,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>14,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>04. Equipement des centres</b>																			
03	74.01	04	27	741	<b>Achat de machines, mobilier, matériel et 7422 moyens de transport terrestre:</b>														
					— Communauté française . . . . .	15,0	—	—	—	—	—	-2,1	—	—	12,9	—	—	—	0,1
					<b>Totaux pour l'activité 04 . . . . .</b>	<b>15,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-2,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>
<b>05. Centres extérieurs</b>																			
03	12.10	05	79	1211	<b>Crédit variable en vue de couvrir les frais de fonctionnement du Centre culturel « Marcel Hicter » — (Fonds d'exploitation du Centre culturel « Marcel Hicter » à la Marlagne — C) . . . . .</b>	—	—	—	16,0	—	—	—	—	—	—	—	—	16,0	—
03	12.52	05	11	1211	<b>Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement du centre de forma- tion socio-culturelle de Rossignol. (Service d'intendance du centre de formation socio-culturelle de Rossi- gnol — C)</b>	—	—	—	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	3,0	—
03	12.53	05	14	1211	<b>Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement du centre de forma- tion socio-culturelle de Séroule. (Ser- vice d'intendance du centre de forma- tion socio-culturelle de Séroule — C)</b>	—	—	—	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—
					<b>Totaux pour l'activité 05 . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>21,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>21,0</b>	<b>—</b>
					<b>Totaux pour le programme 0 . . . . .</b>	<b>74,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>471,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-3,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>70,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>471,0</b>	<b>0,1</b>

( 83 )

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## PROGRAMME 1 — INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

## 11. Enquêtes, colloques, journées d'études, publications

03	12.20	11	18	123	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires:													
					— Communauté française . . . .	33,0	—	—	—	—	3,6	—	—	—	33,6	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 11 . . . . .</b>	<b>33,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>36,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## 12. Activités culturelles — F.B.A.

03	33.06	12	69	33	Subventions aux activités culturelles en faveur des enfants et familles des militaires de la Communauté française stationnés en Allemagne:													
					— Communauté française . . . .	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 12 . . . . .</b>	<b>2,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## 13. Activités culturelles pluridisciplinaires

03	33.07	13	73	33	Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires:													
					— Communauté française . . . .	27,5	—	—	—	—	5,4	—	—	—	32,9	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
03	33.10	13	82	33	Aides à des initiatives nouvelles :														
					— Communauté française . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	43.07	13	66	4322	Subventions aux communes dans le cadre des contrats-culture et pour des activités culturelles pluridiscipli- naires :														
					— Communauté française . . .	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 13 . . . . .</b>	<b>30,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>35,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>14. Etudes et recherches scientifiques</b>														
03	33.08	14	77	33	Financement de recherches dans le domaine socio-culturel :														
					— Communauté française . . .	4,0	—	—	—	—	—	-2,4	—	—	1,6	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 14 . . . . .</b>	<b>4,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-2,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>15. Organismes culturels</b>														
03	12.32	15	58	123	Crédit variable pour le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué (Fonds de emploi des indemnisations pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payan- ts — A)	—	—	—	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	5,0	—

( 85 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
03	52.21	15	94	521	Subventions d'aménagement et d'équi- pement aux associations et compa- gnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffu- sion artistiques, l'éducation perma- nente; organisations de jeunesse; cen- tres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; associations et organismes d'audiovisuel; média- thèque de la Communauté française; musées:														
					— Communauté française . . .	42,0	—	—	—	—	—	-7,0	—	—	35,0	—	—	—	—
03	63.51	15	89	6321 6311	Subventions d'aménagement et d'équi- pement aux provinces et communes, en faveur des associations et compa- gnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffu- sion artistiques, l'éducation perma- nente; organisations de jeunesse; cen- tres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; associations et organismes d'audiovisuel, média- thèque de la Communauté française, musées:														
					— Communauté française . . .	9,0	—	—	—	—	—	-0,2	—	—	8,8	—	—	—	0,2
03	74.06	15	53	7422	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels:														
					— Communauté française . . .	32,0	—	—	—	—	—	—	—	—	32,0	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
03	74.07	15	56	7422	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels occupant des bâtiments appartenant à la Commu- nauté française :														
					— Communauté française . . . . .	14,0	—	—	—	—	—	—	—	—	14,0	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 15 . . . . .</b>	<b>97,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-7,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>89,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5,0</b>	<b>0,2</b>
					<b>16. Entreprises culturelles</b>														
03	81.01	16	05	82	Entreprises culturelles :														
					— Communauté française . . . . .	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 16 . . . . .</b>	<b>0,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>17. Actions communes du Gouverne- ment</b>														
03	33.48	17	06	33	Contribution du Gouvernement au sub- ventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	33.49	17	09	33	Crédit variable pour le subventionne- ment des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (Fonds des actions communes du Gouvernement avec le soutien du F.I.P.I. — C) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 17 . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

( 87 )

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>18. Actions diverses dans le domaine culturelment</b>																			
03	01.01	18	63	01	Crédit variable relatif à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine culturel. (Fonds des actions culturelles — B) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
03	01.02	18	66	01	Crédit variable relatif à des actions menées dans le domaine culturel. (Fondations, donations, legs et prix — B) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 18 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour le programme 1 . . . . .						166,1	—	—	5,0	—	9,0	-9,6	—	165,5	—	—	5,0	0,2	
<b>PROGRAMME 2 — CENTRES CULTURELS</b>																			
<b>21. Centres culturels</b>																			
03	33.38	21	75	33	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leurs activités: — Communauté française . . . . .	2,3	—	—	—	—	—	—	—	2,3	—	—	—	—	
03	33.39	21	78	33	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leurs activités: — Région de langue française . . . . .	237,4	—	—	—	—	9,6	—	—	247,0	—	—	—	—	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
03	33.40	21	81	33	Subventions aux centres culturels, fonc- tionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leurs activités:														
					— Région bruxelloise . . . . .	20,0	—	—	—	—	0,6	—	—	—	20,6	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 21 . . . . .	259,7	—	—	—	—	10,2	—	—	—	269,9	—	—	—	—
					22. Centre culturel de la Communauté française « Le Botanique » A.S.B.L.														
03	33.41	22	85	33	Subvention à l'A.S.B.L. — Centre cultu- rel de la Communauté française « Le Botanique »:														
					— Communauté française . . . . .	88,9	—	—	—	—	—	—	—	—	88,9	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 22 . . . . .	88,9	—	—	—	—	—	—	—	—	88,9	—	—	—	—
					23. Palais des Beaux-Arts de Charleroi — A.S.B.L.														
03	33.42	23	89	33	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi:														
					— Région de langue française . . . . .	45,7	—	—	—	—	—	—	—	—	45,7	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 23 . . . . .	45,7	—	—	—	—	—	—	—	—	47,7	—	—	—	—
					24. Subventions extraordinaires aux centres culturels														
03	33.43	24	93	33	Subventions extraordinaires aux centres culturels:														
					— Région de langue française . . . . .	6,5	—	—	—	—	—	-3,0	—	—	3,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nancement			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nancement
03	33.44	24	99	33	<b>Subventions extraordinaires aux centres culturels</b>														
					— Région bruxelloise . . . . .	2,5	—	—	—	—	—	-1,4	—	—	1,1	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 24 . . . . .</b>	<b>9,0</b>	—	—	—	—	—	<b>-4,4</b>	—	—	<b>4,6</b>	—	—	—	—
					<b>25. Halles de Schaerbeek</b>														
03	33.45	25	03	33	<b>Halles de Schaerbeek — Centre culturel européen de la Communauté française:</b>														
					— Communauté française . . . . .	17,0	—	—	—	—	—	—	—	—	17,0	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 25 . . . . .</b>	<b>17,0</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	<b>17,0</b>	—	—	—	—
					<b>Totaux pour le programme 2 . . . . .</b>	<b>420,3</b>	—	—	—	—	10,2	-4,4	—	—	<b>426,1</b>	—	—	—	—
					<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 61 . . . . .</b>	<b>660,5</b>	—	—	476,0	—	19,2	-17,8	—	—	<b>661,9</b>	—	—	476,0	0,3
					— Communauté française . . . . .	348,4	—	—	476,0	—	9,0	-13,4	—	—	344,0	—	—	476,0	0,3
					Crédits d'engagement: . . . . .					—	—	—							
					Crédits d'ordonnement: . . . . .					—	—	—							
					— Région bruxelloise . . . . .	22,5	—	—	—	—	0,6	-1,4	—	—	21,7	—	—	—	—
					Crédits d'engagement: . . . . .					—	—	—							
					Crédits d'ordonnement: . . . . .					—	—	—							
					— Région de langue française . . . . .	289,6	—	—	—	—	9,6	-3,0	—	—	296,2	—	—	—	—
					Crédits d'engagement: . . . . .					—	—	—							
					Crédits d'ordonnement: . . . . .					—	—	—							

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## DIVISION ORGANIQUE 62

PROMOTION  
DES ARTS DE LA SCENEPROGRAMME 1 — INITIATIVES ET  
INTERVENTIONS DIVERSES11. Enquêtes, réunions, journées d'étu-  
des, publications

03	12.20	11	45	1211	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études:														
					— Communauté française . . . . .	0,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,8	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11 . . . . .	0,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,8	—	—	—

12. Initiatives diverses en matière de  
promotion, de diffusion et de décen-  
tralisation artistiques

03	12.35	12	91	123	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle:														
					— Communauté française . . . . .	22,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22,0	—	—	—
03	12.36	12	94	123	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle:														
					— Région de langue française . . . . .	29,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	29,0	—	—	—

( 91 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

03	12.37	12	97	123	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle:														
					— Région bruxelloise . . . . .	6,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 12 . . . . .	57,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

13. Aide aux artistes

03	33.01	13	82	33	Subventions et secours à des étudiants, à des artistes, à leurs ayants droit et aux organismes philanthropiques s'occupant des artistes:														
					— Communauté française . . . . .	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 13 . . . . .	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

14. Maison du spectacle

03	33.02	14	86	33	Subvention à la Maison du spectacle, A.S.B.L.:														
					— Région bruxelloise . . . . .	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 14 . . . . .	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement

## 15. Diffusion et promotion artistiques

03	33.03	15	90	33	Subventions aux associations et aux artistes pour des activités de promotion, diffusion, décentralisation artistiques et culturelles :														
					— Communauté française . . . . .	12,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12,4	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 15 . . . . .</b>	<b>12,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>Totaux pour le programme 1 . . . . .</b>	<b>76,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>76,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## PROGRAMME 2 — THEATRE

## 21. Initiatives diverses en matière théâtrale

03	12.40	21	18	123	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales :														
					— Communauté française . . . . .	6,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6,0	—	—	—
03	33.37	21	04	33	Subventions couvrant les frais de gestion d'infrastructures des théâtres occupant des locaux de la Communauté française :														
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 21 . . . . .</b>	<b>6,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

( 93 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## 22. Théâtre National

03	33.38	22	08	33	Subvention au Théâtre National:													
					— Communauté française . . . . .	165,9	—	—	—	—	—	—	—	—	165,9	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 22 . . . . .</b>	<b>165,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>165,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## 23. Compagnies et théâtres professionnels pour adultes

03	33.39	23	12	33	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels conventionnés avec le Ministère de la Communauté française:													
					— Communauté française . . . . .	107,4	—	—	—	—	—	—	—	—	107,4	—	—	—
03	33.40	23	15	33	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels conventionnés avec le Ministère de la Communauté française:													
					— Région de langue française . . . . .	169,6	—	—	—	1,7	—	—	—	—	171,3	—	—	—
03	33.41	23	18	33	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels conventionnés avec le Ministère de la Communauté française:													
					— Région bruxelloise . . . . .	196,9	—	—	—	—	—	—	—	—	196,9	—	—	—
03	33.42	23	21	33	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés avec le Ministère de la Communauté française:													
					— Région de langue française . . . . .	14,9	—	—	—	—	—	—	—	—	14,9	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	
03	33.43	23	24	33	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés avec le Ministère de la Communauté française:															
					— Région bruxelloise . . . . .	6,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6,0	—	—	—	—
03	33.44	23	27	33	Subventions aux jeunes compagnies de théâtres:															
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 23 . . . . .</b>	<b>494,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>496,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>24. Aide aux projets</b>															
03	33.45	24	31	33	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales (arrêté de l'Exécutif du 22 janvier 1990):															
					— Communauté française . . . . .	37,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	37,0	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 24 . . . . .</b>	<b>37,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>37,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>25. Compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse</b>															
03	33.46	25	35	33	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse:															
					— Communauté française . . . . .	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0	—	—	—	—

( 95 )

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures				
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordon- nement			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nement		
03	33.47	25	38		33 Subventions aux compagnies et théâtres professionnels et semi-professionnels pour l'enfance et la jeunesse et aux centres dramatiques pour l'enfance et la jeunesse:																
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 25 . . . . .</b>	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>26. Théâtre-action</b>																
03	33.48	26	42		33 Subventions au théâtre-action:																
					— Communauté française . . . . .	39,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 26 . . . . .</b>	39,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>27. Théâtre dialectal et folklorique</b>																
03	33.49	27	46		33 Subventions au théâtre dialectal et folklorique:																
					— Communauté française . . . . .	9,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	33.50	27	49		33 Subventions au théâtre dialectal et folklorique:																
					— Région de langue française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	33.51	27	52		33 Subventions au théâtre dialectal et folklorique:																
					— Région bruxelloise . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 27 . . . . .</b>	9,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement
<b>28. Théâtre semi-professionnel, amateur et universitaire</b>																			
03	33.14	28	39	33	Subventions aux fédérations de théâtre amateur et aux associations de promotion du théâtre amateur, festivals et concours de théâtre amateur :														
					— Communauté française . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
03	33.52	28	07	33	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, semi-professionnels et amateurs, aux fédérations de théâtre amateur et aux associations de promotion du théâtre amateur, festivals et concours de théâtre amateur :														
					— Communauté française . . .	12,7	—	—	—	—	—	—	—	12,7	—	—			
<b>Totaux pour l'activité 28 . . . . .</b>						<b>12,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>			
<b>29. Promotion, recherche et création théâtrales</b>																			
03	33.04	29	10	33	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale :														
					— Communauté française . . .	14,5	—	—	—	—	—	—	—	14,5	—	—			
03	33.05	29	13	33	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale :														
					— Région de langue française . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
03	33.06	29	16	33	Subventions aux Associations de promotion théâtrale :														
					— Communauté française . . .	14,8	—	—	—	—	—	—	—	14,8	—	—			

( 97 )

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
03	33.07	29	19	33	Subventions aux Associations de promo- tion théâtrale:														
					— Région de langue française . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	33.12	29	34	33	Subventions aux activités de promotion, de recherche, de création et de diffu- sion théâtrales:														
					— Communauté française . . .	20,0	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—	22,0	—	—	—
03	33.13	29	37	33	Subventions aux sections francophones des centres belges d'organisations internationales de théâtre:														
					— Communauté française . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 29 . . . . .	49,3	—	—	—	—	2,0	—	—	—	51,3	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 2 . . . . .	914,3	—	—	—	—	3,7	—	—	—	918,0	—	—	—	—
					PROGRAMME 3 — MUSIQUE														
					31. Initiatives diverses en matière musi- cale														
03	12.50	31	58	123	Dépenses de toute nature relatives à la musique et à la danse:														
					— Communauté française . . .	3,3	—	—	—	—	—	—	—	—	3,3	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 31 . . . . .	3,3	—	—	—	—	—	—	—	—	3,3	—	—	—	—
					32. Promotion musicale — art lyrique (production, création, stage)														
03	33.18	32	55	33	Subventions à la musique non classique, à la chanson, au jazz et au rock:														
					— Communauté française . . .	20,0	—	—	—	—	—	-3,0	—	—	17,0	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
03	33.21	32	64	33	Subventions aux festivals de musique non classique :														
					— Communauté française . . . . .	10,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	33.22	32	67	33	Subventions à la musique classique et contemporaine et à l'art lyrique:														
					— Communauté française . . . . .	12,0	—	—	—	—	—	-0,6	—	—	—	—	—	—	—
03	33.30	32	91	33	Subventions aux associations de promotion musicale et lyrique:														
					— Communauté française ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	33.31	32	94	33	Subventions aux associations de promotion musicale et lyrique:														
					— Région de langue française ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	33.32	32	97	33	Subventions aux associations de promotion musicale et lyrique:														
					— Région bruxelloise ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 32 . . . . .</b>	<b>42,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-3,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>33. Activités musicales non professionnelles</b>														
03	33.24	33	74	33	Subventions à des activités, animations, formations musicales destinées aux non-professionnels ( <i>pour mémoire</i> ):														
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 33 . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

( 66 )

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>34. Festivals de musique et activités extraordinaires</b>																			
03	33.33	34	05	33	Subventions aux festivals de musique, d'art lyrique et chorégraphique:														
					— Communauté française ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
03	33.34	34	08	33	Subventions aux festivals de musique, d'art lyrique et chorégraphique:														
					— Région de langue française ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
03	33.35	34	11	33	Subventions aux festivals de musique, d'art lyrique et chorégraphique:														
					— Région bruxelloise ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
<b>Totaux pour l'activité 34 . . . . .</b>						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
<b>35. Opéra royal de Wallonie</b>																			
03	33.26	35	82	33	Subvention à l'Opéra royal de Wallonie:														
					— Communauté française . . . . .	400,0	—	—	—	—	—	—	—	400,0	—	—			
<b>Totaux pour l'activité 35 . . . . .</b>						400,0	—	—	—	—	—	—	—	400,0	—	—			
<b>36. Orchestre philharmonique de Liège</b>																			
03	33.27	36	86	33	Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège:														
					— Communauté française . . . . .	210,0	—	—	—	—	—	—	—	210,0	—	—			
<b>Totaux pour l'activité 36 . . . . .</b>						210,0	—	—	—	—	—	—	—	210,0	—	—			

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

37. Organismes de musique

03	33.29	37	93	33	Subventions « Contrats-programmes » allouées à certains organismes ayant la musique pour activité:														
					— Communauté française . . . . .	106,3	—	—	—	—	1,6	—	—	—	107,9	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 37 . . . . .	106,3	—	—	—	—	1,6	—	—	—	107,9	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 3 . . . . .	761,6	—	—	—	—	1,6	- 3,6	—	—	759,6	—	—	—	—

PROGRAMME 4 — ART DE LA  
DANSE

41. Art de la danse — Chorégraphie —  
Productions, recherches et festivals

03	33.15	41	55	33	Subventions à la danse et aux festivals chorégraphiques. — Aides aux com- pagnies expérimentales et à la créa- tion:														
					— Communauté française . . . . .	10,0	—	—	—	—	—	—	—	—	10,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 41 . . . . .	10,0	—	—	—	—	—	—	—	—	10,0	—	—	—	—

( 101 )

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nancement	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nancement
					<b>42. Centre chorégraphique de la Com- munauté française</b>														
03	33.28	42	95		33 Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française:														
					— Communauté française . . . . .	99,0	—	—	—	—	—	—	—	99,0	—	—	—		
					<b>Totaux pour l'activité 42 . . . . .</b>	<b>99,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>99,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>		
					<b>43. Compagnies de danse</b>														
03	33.36	43	23		33 Subventions aux compagnies de danse ayant signé un contrat-programme avec la Communauté française:														
					— Communauté française . . . . .	35,2	—	—	—	—	1,6	—	—	36,8	—	—	—		
					<b>Totaux pour l'activité 43 . . . . .</b>	<b>35,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>36,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>		
					<b>Totaux pour le programme 4 . . . . .</b>	<b>144,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>145,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>		
					<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 62 . . . . .</b>	<b>1 896,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6,9</b>	<b>-3,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 899,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>		
					— Communauté française . . . . .	1 470,7	—	—	—	—	5,2	-3,6	—	1 472,3	—	—	—		
					Crédits d'engagement: . . . . .						—	—	—						
					Crédits d'ordonnancement: . . . . .						—	—	—						
					— Région bruxelloise . . . . .	212,1	—	—	—	—	—	—	—	212,1	—	—	—		
					Crédits d'engagement: . . . . .						—	—	—						
					Crédits d'ordonnancement: . . . . .						—	—	—						
					— Région de langue française . . . . .	213,5	—	—	—	—	1,7	—	—	215,2	—	—	—		
					Crédits d'engagement: . . . . .						—	—	—						
					Crédits d'ordonnancement: . . . . .						—	—	—						

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordon- nement			Crédits supplémentaires	Réduc- tions	Crédits supplémentaires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nement

DIVISION ORGANIQUE 63

LIVRE

PROGRAMME 1 — LECTURE PUBLI-  
QUE

11. Promotion et animation en faveur  
de la lecture publique et du livre

03	12.20	11	72	123	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études ou animations:														
					— Communauté française . . . .	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—
03	12.29	11	02	123	Activités de promotion et d'animation dans le cadre de la lecture publique de la Communauté française:														
					— Communauté française . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	12.30	11	05	123	Crédit variable pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux Centres de lecture publique de la Communauté française (Fonds des centres de lecture publique de la Communauté française, de la bibliothèque publique centrale de la Communauté française et du centre de lecture publique de la Communauté française — C) . . . . .	—	—	—	2,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,2

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	
03	12.34	11	17	123	<b>Initiatives du centre de la lecture publi- que de la Communauté française :</b>															
					— Communauté française . . . .	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	33.14	11	49	33	<b>Subventions pour des activités de promo- tion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique :</b>															
					— Communauté française . . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	43.05	11	15	4312 4322	<b>Subventions pour des activités de promo- tion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique :</b>															
					— Communauté française . . . .	4,4	—	—	—	—	—	-2,0	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 11 . . . . .</b>	<b>10,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-2,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>12. Achats d'ouvrages, de revues, d'en- registrements pour les bibliothèques publiques et les centres de lecture publique de la Communauté fran- çaise</b>															
03	12.31	12	09	123	<b>Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistre- ments, pour les bibliothèques et les centres de lecture publique :</b>															
					— Communauté française . . . .	13,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 12 . . . . .</b>	<b>13,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	
<b>13. Aide au développement informa- tique</b>																				
03	12.32	13	13	123	Dépenses de toute nature relatives aux frais de fonctionnement informati- que, sous forme d'échanges dans le cadre du réseau de la lecture publique (décret du 28 février 1978):															
					— Communauté française . . .	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
03	12.35	13	22	123	Dépenses de toute nature pour le déve- loppement et l'utilisation des multi- média dans les bibliothèques publi- ques:															
					— Communauté française . . .	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—	—	—	—
03	63.52	13	47	6311 6321	Informatique. — Subventions aux bi- bliothèques publiques reconnues pour l'achat d'équipements informa- tiques et de logiciels complémentai- res destinés à assurer la compatibilité des systèmes existants dans le sens du réseau de la lecture publique:															
					— Région de langue française . .	4,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4,5	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 13 . . . . .</b>	<b>9,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>9,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>14. Interventions aux bibliothèques publiques. — Loi Destrée 1921</b>																				
03	33.07	14	31	33	Subventions aux bibliothèques (loi du 17 octobre 1921), aux associations, aux organismes de promotion de la lecture:															
					— Communauté française . . .	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4,0	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
03	43.07	14	24	4312	Subventions aux bibliothèques recon- 4322 nues (loi du 17 octobre 1921):														
					— Région de langue française . . .	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
03	43.08	14	27	4312	Subventions aux bibliothèques 4322 reconnues (loi du 17 octobre 1921):														
					— Région bruxelloise . . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 14 . . . . .	9,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					15. Interventionaux services publics de la lecture. — Décret du 28 février 1987														
03	33.10	15	41	33	Subventions allouées à certaines biblio- thèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture:														
					— Région de langue française . . .	28,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
03	33.11	15	44	33	Subventions allouées à certaines biblio- thèques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture														
					— Région bruxelloise . . . . .	13,5	—	—	—	4,2	—	—	—	—	—	—	—	—	
03	43.09	15	31	4312	Subventions allouées à certaines biblio- 4322 thèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture:														
					— Région de langue française . . .	215,0	—	—	—	-2,2	—	-0,5	—	—	—	—	—	—	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
03	43.10	15	34	4312	Subventions allouées à certaines biblio- thèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978, organisant le service public de la lecture:														
				4322	— Région bruxelloise . . . . .	56,6	—	—	—	-2,0	—	—	—	—	54,6	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 15 . . . . .	313,1	—	—	—	—	—	-0,5	—	—	312,6	—	—	—	—
					16. Développement de centres de docu- mentation														
03	33.04	16	24	33	Subventions liées à des Conventions des- tinées au développement de Centres de documentation et de Centres d'ar- chives privées:														
					— Communauté française . . . . .	15,3	—	—	—	—	0,5	—	—	—	15,8	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 16 . . . . .	15,3	—	—	—	—	0,5	—	—	—	15,8	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1 . . . . .	370,9	—	—	2,2	—	0,5	-2,5	—	—	368,9	—	—	2,2	—
					PROGRAMME 2 — LETTRES FRAN- ÇAISE ET PROMOTION DU LIVRE														
					21. Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres														
03	12.40	21	45	123	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la pro- motion et à la diffusion des lettres:														
					— Communauté française . . . . .	23,0	—	—	—	—	—	-0,8	—	—	22,2	—	—	—	—

(107)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
03	33.16	21	65	33	Aide à la création littéraire:														
					— Communauté française . . .	15,0	—	—	—	—	—	-2,0	—	—	13,0	—	—	—	—
03	33.17	21	68	3132	Aide à l'édition littéraire:														
					— Communauté française . . .	12,0	—	—	—	—	2,3	—	—	—	14,3	—	—	—	—
03	33.18	21	71	3132	Aide à la promotion et à la diffusion littéraires:														
					— Communauté française . . .	20,0	—	—	—	—	—	—	—	—	20,0	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 21 . . . . .</b>	<b>70,0</b>	—	—	—	—	<b>2,3</b>	<b>-2,8</b>	—	—	<b>69,5</b>	—	—	—	—
					<b>22. Académie royale de langue et de littérature françaises — Fonds natio- nal de la littérature</b>														
03	33.23	22	87	123	Subventions aux publications de l'Aca- démie royale de langue et de littéra- ture françaises:														
					— Communauté française . . .	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
03	33.28	22	05	123	Subventions au Fonds national de la littérature:														
					— Communauté française . . .	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	1,4	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 22 . . . . .</b>	<b>3,4</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	<b>3,4</b>	—	—	—	—
					<b>23. Archives et Musée de la littérature</b>														
03	33.15	23	64	33	Subvention aux «Archives et Musée de la littérature»:														
					— Communauté française . . .	29,1	—	—	—	—	1,0	—	—	—	30,1	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures				
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment		
03	74.21	23	63	7422	Achats d'archives littéraires pour les « Archives et Musée de la littératu- re » :																
					— Communauté française . . . .	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 23 . . . . .	32,1	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—	33,1	—	—	—	—	
					24. Promotion du livre belge de langue française																
03	12.42	24	54	123	Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre :																
					— Communauté française . . . .	3,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,5	—	—	—	—	—
03	33.26	24	01	32	Promotion du livre :																
					— Communauté française . . . .	6,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6,0	—	—	—	—	—
03	81.01	24	67	8112	Prêts remboursables et aides à l'édition du livre :																
					— Communauté française . . . .	2,8	—	—	—	—	—	-1,3	—	—	—	1,5	—	—	—	—	—
03	81.02	24	70	8112	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux éditeurs (Fonds de l'édition du livre — B) . . . . .	—	—	—	5,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5,6	—
03	81.03	24	73	8112	Prêts remboursables et aides aux libraires pour la diffusion du livre :																
					— Communauté française . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	81.04	24	76	8112	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux libraires (Fonds d'aide à la diffusion — B) . . . . .	—	—	—	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6	—
					Totaux pour l'activité 24 . . . . .	12,3	—	—	6,2	—	—	-1,3	—	—	—	11,0	—	—	—	6,2	—
					Totaux pour le programme 2 . . . . .	117,8	—	—	6,2	—	3,3	-4,1	—	—	—	117,0	—	—	—	6,2	—

(109)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 3 — LETTRES ENDO-  
GENES

## 31. Aide aux lettres endogènes et prix

03	33.22	31	93	33	Lettres endogènes:													
					— Communauté française . . . . .	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 31 . . . . .</b>	<b>2,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>Totaux pour le programme 3 . . . . .</b>	<b>2,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

PROGRAMME 4 — LANGUE FRAN-  
ÇAISE

## 41. Promotion de la langue française

03	12.41	41	68	123	Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promo- tion et à la diffusion de la langue française:													
					— Communauté française . . . . .	2,7	—	—	—	—	0,6	—	—	—	—	3,3	—	—
03	33.24	41	12	3132	Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustra- tion de la langue française:													
					— Communauté française . . . . .	5,4	—	—	—	—	—	-0,7	—	—	—	4,7	—	—
03	33.27	41	21	3132	Aide aux publications scientifiques de la langue française:													
					— Communauté française . . . . .	0,7	—	—	—	—	—	-0,2	—	—	—	0,5	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 41 . . . . .</b>	<b>8,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,6</b>	<b>-0,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nancement			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nancement

#### 42. Commission de Surveillance de la Langue

03 12.43 42 75 123 Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement de la Commission de Surveillance de la législation sur la Langue française :

— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	0,3	—	—	—	0,3	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 42 . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Totaux pour le programme 4 . . . . .</b>	<b>8,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,9</b>	<b>-0,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

#### TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 63 . . . . .

— Communauté française . . . . .	500,0	—	—	8,4	—	—	4,7	-7,5	—	—	497,2	—	—	8,4	—
Crédits d'engagement: . . . . .	176,9	—	—	8,4	—	—	4,7	-7,0	—	—	174,6	—	—	8,4	—
Crédits d'ordonnement: . . . . .															
— Région bruxelloise . . . . .	71,6	—	—	—	2,2	—	—	—	—	—	73,8	—	—	—	—
Crédits d'engagement: . . . . .															
Crédits d'ordonnement: . . . . .															
— Région de langue française . . . . .	251,5	—	—	—	-2,2	—	—	-0,5	—	—	248,8	—	—	—	—
Crédits d'engagement: . . . . .															
Crédits d'ordonnement: . . . . .															

( 111 )

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## DIVISION ORGANIQUE 64

JEUNESSE ET  
EDUCATION PERMANENTEPROGRAMME 1 — INITIATIVES ET  
INTERVENTIONS DIVERSES11. Promotion et animation en faveur  
de la jeunesse et de l'éducation per-  
manente

03	12.20	11	02	123	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études:														
					— Communauté française . . . .	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11 . . . . .	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—
					Totaux pour le programme 1 . . . . .	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—

## PROGRAMME 2 — JEUNESSE

21. Activités du service et soutien aux  
activités extraordinaires de jeunesse

03	12.30	21	42	123	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais de secrétariat du C.J.E.F. et du C.R.I.J. (Conseil de la Jeunesse d'expression française et Comité pour les relations internationales de Jeunesse):														
					— Communauté française . . . .	5,1	—	—	—	—	0,8	—	—	—	—	5,9	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
03	33.03	21	53	33	Subventions relatives à des activités particulières, à des activités d'organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980) et des centres de jeunes ainsi que dans le cadre des contrats-programmes avec des initiateurs d'actions en faveur des jeunes (après avis des conseils consultatifs compétents):														
					— Communauté française . . . . .	10,0	—	—	—	—	—	-0,1	—	—	9,9	—	—	—	0,1
03	33.09	21	71	33	Subventions de productions culturelles et aux centres de jeunes ayant signé un contrat-programme avec la Communauté française:														
					— Communauté française . . . . .	19,0	—	—	—	—	—	—	—	—	19,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 21 . . . . .	34,1	—	—	—	—	0,8	-0,1	—	—	34,8	—	—	—	0,1
					22. Conseil de la Jeunesse d'expression française														
03	12.31	22	46	123	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités propres au C.J.E.F. sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière:														
					— Communauté française . . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 22 . . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—

( 113 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>23. Subventions ordinaires de fonction- nement et de personnel</b>																			
03	33.01	23	49	33	Subventions aux organisations de jeu- nesse (décret du 20 juin 1980):														
					— Communauté française . . .	210,5	—	—	—	—	—	—	—	—	210,5	—	—	—	—
03	33.02	23	52	33	Subventions aux centres de jeunes: fon- ctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs:														
					— Communauté française . . .	136,5	—	—	—	—	—	—	—	—	136,5	—	—	—	—
03	33.11	23	79	33	Subventions aux centres de jeunes ayant signé un contrat-programme avec la Communauté française:														
					— Communauté française . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	33.12	23	82	33	Subventions à des associations ayant signé une convention avec la Com- munauté française:														
					— Communauté française . . .	6,0	—	—	—	—	—	—	—	—	6,0	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 23 . . . . .</b>	<b>353,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>353,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>24. Alphabétisation</b>																			
03	33.13	24	86	33	Subventions à des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation:														
					— Communauté française . . .	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	1,1	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 24 . . . . .</b>	<b>1,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## 25. Formation

03	33.40	25	71	33	Subventions pour la formation d'animateurs volontaires :														
					— Communauté française . . . .	7,0	—	—	—	—	3,0	—	—	—	10,0	—	—	—	
					<b>Totaux pour l'activité 25 . . . . .</b>	<b>7,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
					<b>Totaux pour le programme 2 . . . . .</b>	<b>396,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3,8</b>	<b>-0,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>400,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>

PROGRAMME 3 — EDUCATION  
PERMANENTE

## 31. Activités du Service

03	12.40	31	82	123	Service de l'Education permanente. Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux colla- borations à des activités d'organisa- tions d'éducation permanente :														
					— Communauté française . . . .	4,4	—	—	—	—	—	—	—	—	4,4	—	—	—	—
03	33.06	31	72	33	Subventions aux organisations géné- rales, régionales et locales d'éduca- tion permanente reconnues (fonc- tionnement et intervention dans la rémunération des animateurs) selon le décret du 8 avril 1976 :														
					— Communauté française . . . .	358,8	—	—	—	—	1,3	-0,5	—	—	359,6	—	—	—	0,5

( 115 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures				
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment		
03	33.27	31	38		33 Subventions à des activités d'éducation permanente ou de développement communautaire réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou en exécution d'un contrat-programme:																
					— Communauté française . . .	42,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3	
03	33.30	31	47		33 Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général ainsi qu'aux activités extraordinaires réalisées par des groupements en ce domaine:																
					— Communauté française . . .	30,4	—	—	—	—	—	-1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1
03	33.34	31	59		33 Subventions à des organisations ayant signé une convention avec la Communauté française:																
					— Communauté française . . .	11,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 31 . . . . .</b>	<b>447,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,3</b>	<b>-2,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,9</b>	
					<b>32. Promotion socio-culturelle des travailleurs</b>																
03	33.22	32	24		33 Fonds de promotion socio-culturelle des travailleurs: première et deuxième tranches du fonds créé par l'activité 12 du décret du 8 avril 1976. — Subventions aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs:																
					— Communauté française . . .	149,1	—	—	—	—	—	-0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3
					<b>Totaux pour l'activité 32 . . . . .</b>	<b>149,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-0,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,3</b>	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

33. Soutien aux centres d'expression et de créativité

03	33.33	33	58	33	Subventions aux centres d'expression et de créativité: fonctionnement et interventions dans la rémunération des animateurs:													
					— Communauté française . . . . .	44,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 33 . . . . .	44,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

34. Alphabétisation

03	33.35	34	65	33	Subventions à des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation:													
					— Communauté française . . . . .	4,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 34 . . . . .	4,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 3 . . . . .	645,0	—	—	—	—	1,3	-2,5	—	—	—	—	—	1,2

PROGRAMME 4 — ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES

41. Formation des animateurs socio-culturels

03	12.50	41	25	123	Dépenses de toute nature relatives aux activités du service:													
					— Communauté française . . . . .	6,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(117)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
03	12.51	41	28	123	Crédit variable pour des dépenses de toute nature relatives à la formation socio-culturelle (Fonds pour la formation socio-culturelle — C) . . .	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—
03	33.10	41	94	33	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels: — Communauté française . . .	35,3	—	—	—	—	—	-3,2	—	—	32,1	—	—	—	0,2
<b>Totaux pour l'activité 41 . . . . .</b>						<b>41,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-3,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>32,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>
<b>Totaux pour le programme 4 . . . . .</b>						<b>41,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-3,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>38,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>
<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 64 . . . . .</b>						<b>1 083,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,3</b>	<b>—</b>	<b>5,1</b>	<b>-5,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 082,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,3</b>	<b>1,5</b>
— Communauté française . . .						1 083,5	—	—	0,3	—	5,1	-5,8	—	—	1 082,8	—	—	0,3	1,5
Crédits d'engagement: . . . . .																			
Crédits d'ordonnement: . . . . .																			
<b>DIVISION ORGANIQUE 65</b>																			
<b>AUDIOVISUEL</b>																			
<b>PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE</b>																			
<b>01. Biens et services</b>																			
01	12.01	01	59	1211	Honoraires des avocats. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales: — Communauté française . . .	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 01 . . . . .</b>						<b>1,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Totaux pour le programme 0 . . . . .</b>						<b>1,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 1 — INITIATIVES ET  
INTERVENTIONS DIVERSES

11. Promotion et animation en faveur  
de l'Audiovisuel

01	12.20	11	29	123	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études:													
					— Communauté française . . . . .	0,7	—	—	—	—	3,6	—	—	—	4,3	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 11 . . . . .</b>	<b>0,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

12. Commissions et conseils audiovisuels

01	12.21	12	81	123	Dépenses de toute nature relatives au Conseil supérieur de l'Audiovisuel	—	—	—	—	—	4,0	—	—	—	4,0	—	—	—
01	12.29	12	57	123	Service de l'audiovisuel. Dépenses de toute nature relatives aux actions d'animation et de production dans le domaine de l'audiovisuel:													
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	12.30	12	60	123	Service de l'audiovisuel. Dépenses de toute nature relatives aux actions d'animation et de production dans le domaine de l'audiovisuel:													
					— Région de langue française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(119)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment
01	12.31	12	63	123	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement des conseils et com- missions audiovisuels:														
					— Communauté française . . .	1,4	—	—	—	—	—	-1,4	—	—	—	—	—	—	
01	74.02	12	97	7422	Frais de première installation, achat de machine, mobilier, matériel informa- tique et matériel de transport	—	—	—	—	—	3,5	—	—	—	3,5	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 12 . . . . .	1,4	—	—	—	—	7,5	-1,4	—	—	7,5	—	—	—	
					<b>13. Organismes d'Audiovisuel</b>														
01	52.24	13	15	521	Subventions d'équipement et d'aména- gement aux associations et organis- mes d'audiovisuel:														
					— Communauté française . . .	6,1	—	—	—	—	2,8	—	—	—	8,9	—	—	—	
01	74.05	13	10	7422	Achats de biens mis à disposition d'orga- nismes culturels) médiathèque, ate- liers, ...)	—	—	—	—	—	17,3	—	—	—	17,3	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 13 . . . . .	6,1	—	—	—	—	20,1	—	—	—	26,2	—	—	—	
					Totaux pour le programme 1 . . . . .	8,2	—	—	—	—	31,2	-1,4	—	—	38,0	—	—	—	
					<b>PROGRAMME 2 — CINEMA ET VIDEO</b>														
					<b>21. Aides à la production cinématogra- phique et télévisuelle</b>														
01	33.05	21	86	32	Subventions à la médiathèque de la Communauté française de Belgique:														
					— Communauté française . . .	175,4	—	—	—	—	—	—	—	—	175,4	—	—	—	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	
01	33.06	21	40	32	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel . . . . .	—	—	—	—	—	1,8	—	—	—	1,8	—	—	—	—	
01	41.03	21	55	411	Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel:															
					— Communauté française . . . . .	374,7	—	—	—	—	10,0	—	—	—	384,7	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 21 . . . . .	550,1	—	—	—	—	11,8	—	—	—	561,9	—	—	—	—	
22. Coproduction internationale																				
01	81.06	22	37	3132	Dépenses afférentes à des coproductions cinématographiques en vertu d'ac- cords internationaux (pour mé- moire) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 22 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
23. Politique de l'audiovisuel																				
01	12.35	23	86	123	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel:															
					— Communauté française . . . . .	3,0	—	—	—	—	—	-0,4	—	—	2,6	—	—	—	—	
01	33.02	23	79	33	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel:															
					— Communauté française . . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 23 . . . . .	4,5	—	—	—	—	—	-0,4	—	—	4,1	—	—	—	—	
					Totaux pour le programme 2 . . . . .	554,6	—	—	—	—	11,8	-0,4	—	—	566,0	—	—	—	—	

(121)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>PROGRAMME 3 — RADIO ET TELE- VISION</b>																			
<b>31. Dotations et subventions en faveur de la R.T.B.F.</b>																			
01	41.01	31	59	021	Dotation à la Radiodiffusion-Télévision Belge de la Communauté française (R.T.B.F.):														
					— Communauté française . . .	5 347,7	—	—	—	—	—	—	—	—	5 347,7	—	—	—	—
01	41.02	31	62	123	Subvention à la R.T.B.F. pour la mise en valeur de la Communauté française:														
					— Communauté française . . .	9,0	—	—	—	—	—	—	—	—	9,0	—	—	—	—
01	81.02	31	34	022	R.T.B.F. — Dotation en vue de couvrir les charges d'amortissement d'em- prunts, d'acquisition de matériel et de réalisations audiovisuelles:														
					— Communauté française . . .	712,4	—	—	—	—	—	—	—	—	712,4	—	—	—	—
01	81.07	31	49	022	Dotation exceptionnelle à la R.T.B.F. relative au financement de la cons- truction d'un pylône Radio-TV:														
					— Communauté française . . .	26,8	—	—	—	—	—	—	—	—	26,8	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 31 . . . . .</b>						<b>6 095,9</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	<b>6 095,9</b>	—	—	—	—
<b>32. Expérimentations diverses en matiè- re de diffusion directe par satellite</b>																			
01	81.05	32	44	022	R.T.B.F. — Soutien au projet TV5:														
					— Communauté française . . .	151,0	—	—	—	—	—	—	—	—	151,0	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 32 . . . . .</b>						<b>151,0</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	<b>151,0</b>	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	
<b>33. Soutien aux télévisions communau- taires</b>																				
01	31.09	33	92	3132	Subvention en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision:															
					— Communauté française . . . . .	18,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18,0	—	—	—	—
01	33.10	33	16	32	Subventions aux télévisions communau- taires:															
					— Région de langue française . . . . .	116,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	116,1	—	—	—	—
01	33.11	33	19	32	Subventions aux télévisions communau- taires:															
					— Région bruxelloise . . . . .	17,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17,8	—	—	—	—
01	52.23	33	32	521	Subventions d'équipement et d'amé- nagement des télévisions communau- taires:															
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	74.06	33	82	7422	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels:															
					— Communauté française . . . . .	12,0	—	—	—	—	8,0	—	—	—	—	20,0	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 33 . . . . .</b>	<b>163,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>171,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(123)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

34. Aide à la création radiophonique

01	31.01	34	69	3132	Crédit variable destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques (Fonds d'aide à la création radiophonique — B) . . . . .	—	—	—	9,5	—	—	—	—	—	—	—	—	9,5	—
Totaux pour l'activité 34 . . . . .						—	—	—	9,5	—	—	—	—	—	—	—	—	9,5	—
Totaux pour le programme 3 . . . . .						6 410,8	—	—	9,5	—	8,0	—	—	—	6 418,8	—	—	9,5	—

PROGRAMME 4 — PRESSE

41. Aide directe à la presse d'opinion

01	31.02	41	79	3132	Crédit variable destiné au développement de la presse écrite (Fonds de développement de la presse écrite — A) . . . . .	—	—	—	170,0	—	—	—	—	—	—	—	—	170,0	—
01	32.03	41	91	3132	Aide directe à la presse d'opinion:														
— Communauté française . . . . .						36,3	—	—	—	—	—	—	—	—	36,3	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	33.04	41	06	32	Subvention à l'Union professionnelle de la presse belge (Maison de la Presse):														
					— Communauté française . . . . .	4,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					<b>Totaux pour l'activité 41 . . . . .</b>	<b>40,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>170,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>170,0</b>	<b>—</b>	
					<b>Totaux pour le programme 4 . . . . .</b>	<b>40,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>170,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>170,0</b>	<b>—</b>	
					<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 65 . . . . .</b>	<b>7 015,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>179,5</b>	<b>—</b>	<b>51,0</b>	<b>-1,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7 064,9</b>	<b>—</b>	
					— Communauté française . . . . .	6 881,8	—	—	179,5	—	51,0	-1,8	—	—	—	—	6 931,0	—	
					Crédits d'engagement: . . . . .														
					Crédits d'ordonnement: . . . . .														
					— Région bruxelloise . . . . .	17,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17,8	—	
					Crédits d'engagement: . . . . .														
					Crédits d'ordonnement: . . . . .														
					— Région de langue française . . . . .	116,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	116,1	—	
					Crédits d'engagement: . . . . .														
					Crédits d'ordonnement: . . . . .														
					<b>DIVISION ORGANIQUE 66</b>														
					<b>PATRIMOINE ET ARTS PLASTIQUES</b>														
					<b>PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE</b>														
					<b>01. Personnel</b>														
03	11.04	01	86	1111	Allocations généralement quelconques														
				1112	au personnel de la Communauté														
				112	française:														
				1131	— Région de langue française . . . . .	2,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,2	—	
					<b>Totaux pour l'activité 01 . . . . .</b>	<b>2,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2,2</b>	<b>—</b>	

(125)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## 02. Biens, indemnités et services

03	12.01	02	87	1211	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Commu- nauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administra- tion et prestations de tiers (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures): — Région de langue française . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
03	12.05	02	02	1112 1211	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française-emp- loyeur dans le prix des abonnements sociaux): — Région de langue française . . .	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—
Totaux pour l'activité 02 . . . . .						0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—

## 03. Loyers et Energie

03	12.03	03	94	1211	Dépenses de consommation énergétique: mazout, gaz, essence, électricité, charbon: — Région de langue française . . .	7,2	—	—	—	—	—	-0,3	—	—	6,9	—	—	—	0,3
Totaux pour l'activité 03 . . . . .						7,2	—	—	—	—	—	-0,3	—	—	6,9	—	—	—	0,3

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment

## 04. Fourniture

03	12.02	04	92	1211	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux — à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services: frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration:														
					— Région de langue française . . .	9,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	12.07	04	10	1211	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, dégâts locatifs):														
					— Région de langue française . . .	1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 04 . . . . .	11,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

## 05. Achat de revues et d'ouvrages

03	12.31	05	83	123	Achat de revues et d'ouvrages spécialisés, relatifs à l'archéologie, l'histoire de l'art, la muséologie ou la protection du patrimoine culturel:														
					— Région de langue française . . .	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 05 . . . . .	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0 . . . . .	21,9	—	—	—	—	—	-0,3	—	—	—	—	—	—	0,3

(127)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 1 — DEPENSES ET  
SUBVENTIONS DIVERSES

11. Promotion, diffusion et animation  
en faveur du patrimoine culturel

03	12.20	11	56	123	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études:												
					— Communauté française . . . .	0,5	—	—	—	—	—	-0,5	—	—	—	—	—
03	12.21	11	59	123	Dépenses de toute nature relatives aux publications:												
					— Région de langue française . . .	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—
					Totaux pour l'activité 11 . . . . .	2,5	—	—	—	—	—	-0,5	—	—	2,0	—	—

12. Défense et mise en valeur du patri-  
moine culturel

03	12.30	12	87	123	Dépenses de toute nature relatives à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel:													
					— Communauté française . . . .	11,0	—	—	—	—	—	-0,1	—	—	10,9	—	—	0,6
03	33.07	12	13	33	Subventions aux associations en vue d'études et d'activités concernant la défense et la mise en valeur du patrimoine culturel:													
					— Communauté française . . . .	7,0	—	—	—	—	—	—	—	—	7,0	—	—	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement
03	33.08	12	16	33	Subventions aux associations en vue d'études et d'activités concernant la défense et la mise en valeur du patrimoine culturel:														
					— Région de langue française . . .	3,6	—	—	—	—	—	—	—	—	3,6	—	—	—	—
03	33.09	12	19	33	Subventions aux associations en vue d'études et d'activités concernant la défense et la mise en valeur du patrimoine culturel:														
					— Région bruxelloise . . . . .	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 12 . . . . .	22,1	—	—	—	—	—	-0,1	—	—	22,0	—	—	—	0,6
13. Archéologie																			
03	12.32	13	94	123	Dépenses de toute nature relatives aux fouilles archéologiques:														
					— Région de langue française . . .	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 13 . . . . .	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—
14. Musées																			
03	12.34	14	04	123	Dépenses de toute nature résultant de l'organisation d'expositions temporaires au musée de Mariemont et de Seneffe:														
					— Région de langue française . . .	2,7	—	—	—	—	—	—	—	—	2,7	—	—	—	—

(129)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement	
03	33.04	14	06	33	<b>Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées:</b>															
					— Région bruxelloise . . . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
03	33.10	14	24	33	<b>Subventions aux musées privés et associations de musées privés:</b>															
					— Communauté française . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
03	33.11	14	27	33	<b>Subventions aux musées privés et associations de musées privés:</b>															
					— Région de langue française . . . . .	3,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
03	33.12	14	30	33	<b>Subventions aux musées privés et associations de musées privés:</b>															
					— Région bruxelloise . . . . .	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
03	33.13	14	33	33	<b>Subventions aux musées privés en raison de leurs activités scientifiques:</b>															
					— Région de langue française . . . . .	2,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
03	33.14	14	36	33	<b>Subventions aux musées privés en raison de leurs activités scientifiques:</b>															
					— Région bruxelloise . . . . .	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
03	43.11	14	20	434	<b>Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics:</b>															
					— Région de langue française . . . . .	9,2	—	—	—	—	—	-0,1	—	—	—	—	—	—	—	0,1
03	43.12	14	23	434	<b>Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics:</b>															
					— Région bruxelloise . . . . .	1,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
03	74.80	14	21	7422	Achat d'œuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française :														
					— Région de langue française . . .	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—	—	—	—
03	74.81	14	24	7422	Achat d'œuvres d'art et d'objets de collection pour les musées ne relevant pas de la Communauté française :														
					— Communauté française . . .	11,4	—	—	—	—	—	—	—	—	11,4	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 14 . . . . .</b>	<b>36,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-0,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>36,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>
					<b>15. Contrats-programmes — Conventions</b>														
03	33.34	15	97	33	Subventions aux institutions liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions :														
					— Communauté française . . .	113,0	—	—	—	—	—	—	—	—	113,0	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 15 . . . . .</b>	<b>113,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>113,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>16. Arts plastiques et graphiques</b>														
03	12.60	16	84	123	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à l'animation et à la création en matière d'arts plastiques et l'artisanat de création :														
					— Communauté française . . .	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	4,0	—	—	—	—

( 131 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
03	12.61	16	87	123	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à l'animation et à la création en matière d'arts plastiques et l'artisanat de création:														
					— Région de langue française . . .	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	12.62	16	90	123	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à l'animation et à la création en matière d'arts plastiques et l'artisanat de création:														
					— Région bruxelloise . . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	33.30	16	86	33	Subventions aux établissements publics, associations et organismes de création et de diffusion des arts plastiques et graphiques:														
					— Communauté française . . . . .	8,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	33.31	16	89	33	Subventions aux établissements publics, associations et organismes de création et de diffusion des arts plastiques et graphiques:														
					— Région de langue française . . .	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	33.32	16	92	33	Subventions aux établissements publics, associations et organismes de création et de diffusion des arts plastiques et graphiques:														
					— Région bruxelloise . . . . .	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03	33.33	16	95	344	Bourses aux projets de jeunes artistes:														
					— Communauté française . . . . .	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	
03	74.21	16	40	7422	Acquisition d'œuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporains:															
					— Communauté française . . . . .	10,5	—	—	—	—	—	—	—	—	10,5	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 16 . . . . .</b>	<b>33,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>33,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>17. Métiers d'art</b>															
03	33.44	17	32	33	Subvention aux métiers d'art:															
					— Communauté française . . . . .	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 17 . . . . .</b>	<b>0,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>18. Ethnologie et Folklore</b>															
03	33.22	18	64	33	Subventions aux activités de recherche ethnologique, aux manifestations et groupes folkloriques reconnus et aux langues régionales:															
					— Communauté française . . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—	—
03	33.23	18	67	33	Subventions aux activités de recherche ethnologique, aux manifestations et groupes folkloriques reconnus et aux langues régionales:															
					— Région de langue française . . . . .	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 18 . . . . .</b>	<b>3,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nancement	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nancement

## 19. Aide aux artistes

03	33.06	19	17	33	Subventions et secours à des étudiants, à des artistes, à leurs ayants droit et aux organismes philanthropiques s'occupant des artistes:													
				344	— Communauté française . . . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 19 . . . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1 . . . . .	212,4	—	—	—	—	-0,7	—	—	—	—	—	—	0,7

## TOTALS POUR LA DIVISION ORGA-

					NIQUE 66 . . . . .	234,3	—	—	—	—	-1,0	—	—	—	—	—	—	1,0
					— Communauté française . . . . .	171,6	—	—	—	—	-0,6	—	—	—	—	—	—	0,6
					Crédits d'engagement: . . . . .													
					Crédits d'ordonnement: . . . . .													
					— Région bruxelloise . . . . .	7,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Crédits d'engagement: . . . . .													
					Crédits d'ordonnement: . . . . .													
					— Région de l'ange française . . . . .	55,7	—	—	—	—	-0,4	—	—	—	—	—	—	0,4
					Crédits d'engagement: . . . . .													
					Crédits d'ordonnement: . . . . .													

## DIVISION ORGANIQUE 71

## AFFAIRES GÉNÉRALES — SPORT

## PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

## 01. Biens et services

02	11.08	01	39	1111	Crédit variable relatif à l'exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				1112														
				112														
				1131														

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
02	12.01	01	27	1211	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. — Frais de justice. — Jetons de présence, services, prestations. — Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française : — Communauté française . . . . .	0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 01 . . . . .	0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02. Fournitures																			
02	12.02	02	31	1211	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. — Fournitures de biens et services: frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration: — Communauté française . . . . .	15,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02 . . . . .	15,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
03. Energie																			
02	12.03	03	35	1211	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs: mazout, gaz, essence, électricité, charbon: — Communauté française . . . . .	34,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 03 . . . . .	34,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

( 135 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## 04. Matériel durable

02	74.01	04	06	741	Achat de machines, mobilier, matériel et 7422 moyens de transport terrestre:														
					— Communauté française . . . . .	4,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 04 . . . . .	4,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

## 05. Imprimés, publications, relations publiques

02	12.23	05	97	123	Relations publiques, publicité, produc- tion et diffusion de matériel de pro- motion et d'information, petits imprimés divers de la Direction géné- rale, films — achats et production éventuelle, photographies — achats, pellicule, droits d'utilisation, produc- tion, petits articles d'expositions, etc.:														
					— Communauté française . . . . .	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 05 . . . . .	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

## 06. Loyers

02	12.06	06	47	1212	Loyers des biens immobiliers à vocation sportive et éventuels impôts ou char- ges les grevant:														
					— Communauté française . . . . .	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 06 . . . . .	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	
					<b>07. Assurances</b>															
02	12.27	07	14	123	Paiement des polices d'assurance :															
					— Communauté française . . . . .	3,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					<b>Totaux pour l'activité 07 . . . . .</b>	<b>3,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
					<b>Totaux pour le programme 0 . . . . .</b>	<b>59,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
					<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 71 . . . . .</b>	<b>59,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
					— Communauté française . . . . .	59,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Crédits d'engagement: . . . . .															
					Crédits d'ordonnancement: . . . . .															
					<b>DIVISION ORGANIQUE 73</b>															
					<b>EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT</b>															
					<b>PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE</b>															
					<b>01. Imprimés, publications, relations publiques</b>															
02	11.05	01	84	1111	Crédit variable destiné aux rémunéra- tions d'encadrement des activités sportives (Fonds des sports — Rému- nérations — A) . . . . .	—	—	—	170,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	170,0	—
02	12.33	01	80	123	Crédit variable destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (Fonds des sports — Activités — C) . . . . .	—	—	—	360,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	360,0	—
					<b>Totaux pour l'activité 01 . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>530,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>530,0</b>	<b>—</b>

(137)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## 02. Médailles, prix, trophées, plaquettes

02	12.31	02	75	123	Achat de médailles, prix, trophées, coupes, plaquettes :														
					— Communauté française . . . . .	0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,7	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02 . . . . .	0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,7	—	—	—

## 03. Matériel non durable

02	12.35	03	88	123	Services sportifs — Achat de matériel non durable :														
					— Communauté française . . . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—
					Totaux pour l'activité 03 . . . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—

## 04. Centres sportifs

02	01.01	04	33	01	Dépenses de toutes natures relatives à la gestion des centres sportifs :														
					— Communauté française . . . . .	24,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24,0	—	—	—
					Totaux pour l'activité 04 . . . . .	24,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24,0	—	—	—
					Totaux pour le programme 0 . . . . .	25,7	—	—	530,0	—	—	—	—	—	—	25,7	—	—	530,0

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 1 — RECHERCHE ET  
DEVELOPPEMENT

11. Promotion du sport et de  
l'A.D.E.P.S.

02	12.30	11	81	123	Promotion du sport:														
					— Communauté française . . . .	16,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11 . . . . .	16,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

12. Etudes et recherches dans le  
domaine du sport

02	12.32	12	88	123	Frais d'études et de recherches dans le domaine du sport en général ou touchant les services de la Direction générale du Sport:														
					— Communauté française . . . .	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 12 . . . . .	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

					Totaux pour le programme 1 . . . . .	19,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
--	--	--	--	--	--------------------------------------	------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

PROGRAMME 2 — SUBVENTIONS  
DIVERSES

21. Subventions pour le sport de haut  
niveau

02	33.01	21	96	33	Subventions pour les élites sportives francophones:														
					— Communauté française . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment
02	33.07	21	17		33 Subvention pour la participation des athlètes francophones aux Jeux olympiques:														
					— Communauté française . . . .	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 21 . . . . .</b>	<b>2,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>22. Plaines de jeux et installation de jeux sportifs</b>														
02	33.10	22	27		33 Subventions aux plaines de jeux et installations de jeux sportifs														
					— Communauté française . . . .	1,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	33.11	22	30		33 Subventions aux plaines de jeux et installations de jeux sportifs														
					— Région de langue française . . .	39,8	—	—	—	—	1,8	—	—	—	—	—	—	—	—
02	33.12	22	33		33 Subventions aux plaines de jeux et installations de jeux sportifs														
					— Région bruxelloise . . . . .	5,3	—	—	—	—	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—
02	33.13	22	36		33 Subvention aux organisateurs de camps sportifs:														
					— Communauté française . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	33.14	22	39		33 Subvention aux organisations de jeunesse pour leur formation de cadres:														
					— Communauté française . . . .	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	33.15	22	42		33 Subvention aux organisateurs de programmes de développement sportif:														
					— Communauté française . . . .	8,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 22 . . . . .</b>	<b>56,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>23. Promotion de la pratique des sports chez les handicapés</b>																			
02	33.04	23	10	33	Subventions de fonctionnement aux fédérations sportives pour handicapés reconnues et à leurs cercles affiliés:														
					— Communauté française . . . .	21,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21,0	—	—	
02	52.02	23	78	521	Subventions pour l'achat de matériel pour la pratique sportive des handicapés:														
					— Communauté française . . . .	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	
<b>Totaux pour l'activité 23 . . . . .</b>						<b>23,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>23,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>24. Insertion sociale par le sport</b>																			
02	12.34	24	09	123	Insertion sociale par la pratique du sport:														
					— Communauté française . . . .	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4,0	—	—	
02	33.16	24	47	33	Subventions destinées aux programmes d'aide à l'insertion sociale par le sport et notamment l'opération Été-jeunes:														
					— Communauté française . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>Totaux pour l'activité 24 . . . . .</b>						<b>4,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	

( 141 )

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment

**25. Subventions aux fédérations,  
A.S.B.L., centres ou clubs sportifs**

02	33.02	25	06	33	Subventions de fonctionnement aux fédérations sportives francophones reconnues et à leurs cercles y affiliés. Conventions particulières:														
					— Communauté française . . . .	235,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	235,0	—	—	—
02	33.03	25	09	33	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires:														
					— Communauté française . . . .	22,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22,0	—	—	—
02	33.05	25	15	33	Subventions à des A.S.B.L. de gestion de centres sportifs:														
					— Communauté française . . . .	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—
02	33.06	25	18	33	Subventions en faveur de l'A.S.B.L. « Jeunesses maritimes »:														
					— Communauté française . . . .	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—
02	33.08	25	24	33	Subventions dites de « propagande »:														
					— Communauté française . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	33.09	25	27	33	Subvention à l'A.S.B.L. « Clearing house »:														
					— Communauté française . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement
02	52.01	25	77	521	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, des clubs y affiliés, les mouvements de jeunesse, etc. :														
					— Communauté française . . . . .	18,0	—	—	—	—	—	—	—	—	18,0	—	—	—	—
02	63.01	25	79	6311 6321	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales :														
					— Communauté française . . . . .	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	3,0	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 25 . . . . .</b>	<b>280,1</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	<b>280,1</b>	—	—	—	—
					<b>Totaux pour le programme 2 . . . . .</b>	<b>365,4</b>	—	—	—	—	2,0	—	—	—	<b>367,4</b>	—	—	—	—
					<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 73 . . . . .</b>	<b>410,6</b>	—	—	530,0	—	2,0	—	—	—	<b>412,6</b>	—	—	530,0	—
					— Communauté française . . . . .	365,5	—	—	530,0	—	—	—	—	—	365,5	—	—	530,0	—
					Crédits d'engagement: . . . . .					—	—	—	—						
					Crédits d'ordonnement: . . . . .					—	—	—	—						
					— Région bruxelloise . . . . .	5,3	—	—	—	—	0,2	—	—	—	5,5	—	—	—	—
					Crédits d'engagement: . . . . .					—	—	—	—						
					Crédits d'ordonnement: . . . . .					—	—	—	—						
					— Région de langue française . . . . .	39,8	—	—	—	—	1,8	—	—	—	41,6	—	—	—	—
					Crédits d'engagement: . . . . .					—	—	—	—						
					Crédits d'ordonnement: . . . . .					—	—	—	—						

(143)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

DIVISION ORGANIQUE 74

SERVICES SPORTIFS  
EXTERIEURS

PROGRAMME 1 — INITIATIVES  
DIVERSES

11. Dépenses de toute nature pour les  
installations

02	12.40	11	41	123	Dépenses de toute nature et particulière- ment en termes de sécurité, d'hygiène, du R.G.P.T. et du R.G.I.E. pour des installations sportives des servi- ces sportifs extérieurs (centres spor- tifs, bureaux et dépôts provinciaux):															
					— Communauté française . . . . .	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5,0	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 11 . . . . .</b>	<b>5,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

12. Achats de matériel non durable

02	12.41	12	45	123	Achat de matériel sportif, non durable:															
					— Communauté française . . . . .	8,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8,0	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 12 . . . . .</b>	<b>8,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>13. Equipement durable</b>																			
02	74.01	13	96	741	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport ter- restre :														
				7422	— Communauté française . . . . .	26,2	—	—	—	—	—	—	—	26,2	—	—	—		
					<b>Totaux pour l'activité 13 . . . . .</b>	<b>26,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>26,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>		
					<b>Totaux pour le programme 1 . . . . .</b>	<b>39,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>39,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>		
					<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 74 . . . . .</b>	<b>39,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>39,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>		
					— Communauté française . . . . .	39,2	—	—	—	—	—	—	—	39,2	—	—	—		
					Crédits d'engagement: . . . . .														
					Crédits d'ordonnement: . . . . .														
					<b>TOTAL GENERAL CHAPITRE 1 . . . . .</b>	<b>28 760,0</b>	<b>529,3</b>	<b>617,1</b>	<b>1 454,6</b>	<b>—</b>	<b>178,4</b>	<b>- 149,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>28 789,2</b>	<b>567,5</b>	<b>637,1</b>	<b>1 454,6</b>	<b>11,6</b>
					Totaux Crédits d'engagement:						—	56,2	- 18,0						
					Totaux Crédits d'ordonnement:						—	46,2	- 26,2						

( 145 )

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

CHAPITRE II  
EDUCATION,  
RECHERCHE  
ET FORMATION

DIVISION ORGANIQUE 05

CABINET DU MINISTRE  
DU BUDGET, DES FINANCES  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

PROGRAMME 0 — FONCTIONNE-  
MENT DU CABINET

01. Rémunérations

04	11.01	01	30	111	Rémunération et frais de représentation du ministre (pour mémoire) . . . . .	112	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				113															
04	11.02	01	33	111	Rémunérations et indemnités des mem- bres du Cabinet (pour mémoire) . . . . .	112	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				113															
Totaux pour l'activité 01 . . . . .							—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

02. Frais de fonctionnement

04	12.06	02	55	1212	Loyers des biens immobiliers (pour mé- moire) . . . . .		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
----	-------	----	----	------	------------------------------------------------------------	--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
04	12.19	02	94	1211	Frais de fonctionnement du Cabinet (pour mémoire) . . . . .	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
04	12.20	02	97	1211	Frais d'arriérés de fonctionnement du Cabinet (pour mémoire) . . . . .	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
04	74.01	02	16	7422	Dépenses patrimoniales du Cabinet (pour mémoire) . . . . .	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 02 . . . . .						-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour le programme 0 . . . . .						-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
PROGRAMME 1 — INFORMATISA- TION — FRAIS DE PREMIER ETA- BLISSEMENT																			
11. Informatisation																			
04	12.07	11	67	1211	Fournitures exceptionnelles (pour mé- moire) . . . . .	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
04	74.02	11	28	7422	Informatisation (pour mémoire) . . . . .	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour l'activité 11 . . . . .						-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour le programme 1 . . . . .						-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTALS POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 05 . . . . .						-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

(147)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment

DIVISION ORGANIQUE 40

SECRETARIAT GENERAL  
ET SERVICES COMMUNS

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE  
ADMINISTRATION

01. Dépenses de personnel

04	11.03	01	11	111	Personnel statutaire . . . . .	1 081,0	—	—	—	—	—	—	—	1 081,0	—	—	—	—
				112														
				113														
04	11.04	01	14	111	Personnel autre que statutaire . . . . .	247,2	—	—	—	—	—	—	—	247,2	—	—	—	—
				112														
				113														
Totaux pour l'activité 01 . . . . .						1 328,2	—	—	—	—	—	—	—	1 328,2	—	—	—	—

02. Frais de fonctionnement

04	12.01	02	15	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . . . .	240,0	—	—	—	—	—	-10,0	—	—	230,0	—	—	—	—
04	12.06	02	30	1212	Loyers des biens immobiliers . . . . .	140,0	—	—	—	—	—	—	—	—	140,0	—	—	—	—
04	12.07	02	33	1211	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services . . . . .	12,0	—	—	—	—	—	—	—	—	12,0	—	—	—	—
04	74.01	02	88	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	4,0	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 02 . . . . .						396,0	—	—	—	—	—	-10,0	—	—	386,0	—	—	—	—

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures				
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment		
<b>03. Action sociale — Enseignants</b>																					
04	11.05	03	19	114	Dépenses diverses de service social, autres que les achats de biens patri- moniaux . . . . .	12,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
04	82.01	03	64	830	Crédit variable destiné à pouvoir octroyer des prêts aux membres du personnel (Fonds organique: Caisse de prêts aux agents — C) Ancien fonds 63.02 C . . . . .	—	—	—	2,5	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—			
Totaux pour l'activité 03 . . . . .						12,3	—	—	2,5	—	—	—	—	—	—	—	12,3	—	—	2,5	—
<b>04. Action sociale — Ministère — Dépenses de personnel — Subven- tions — Dépenses diverses</b>																					
04	11.03	04	14	111 112 113	Rémunérations des agents statutaires détachés dans le cadre de l'action sociale menée au sein du Départe- ment . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	11.04	04	17	111 112 113	Rémunérations des agents non statuai- res détachés dans le cadre de l'action sociale menée au sein du Départe- ment . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	12.01	04	17	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—
04	33.01	04	12	33	Subventions à l'A.S.B.L. Service social	4,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4,8	—	—	—	—
04	74.01	04	90	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 04 . . . . .						5,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5,8	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>05. Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté fran- çaise</b>																			
04	12.01	05	18	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . .	96,0	—	—	—	—	—	—	—	—	96,0	—	—	—	5,2
Totaux pour l'activité 05 . . . . .						96,0	—	—	—	—	—	—	—	—	96,0	—	—	—	5,2
<b>06. Chargés de mission — Transports scolaires</b>																			
04	11.04	06	19	111 112 113	Dépenses de personnel . . . . .	18,0	—	—	—	—	—	—	—	—	18,0	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 06 . . . . .						18,0	—	—	—	—	—	—	—	—	18,0	—	—	—	—
<b>07. Enseignement supérieur — Recher- che scientifique — Administration — Frais de personnel et de fonction- nement</b>																			
04	11.04	07	20	111 112 113	Dépenses de personnel autre que statu- taire . . . . .	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—
04	12.01	07	20	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	0,9	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 07 . . . . .						1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
Totaux pour le programme 0 . . . . .						1 857,3	—	—	2,5	—	—	-10,0	—	—	1 847,3	—	—	2,5	5,2

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>PROGRAMME 1 — PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES</b>																			
<b>10. Provisions en vue de couvrir certai- nes charges sociales</b>																			
04	01.02	10	24	01	Provision d'index . . . . .	1 489,9	—	—	—	—	—	- 802,2	—	—	681,7	—	—	—	—
04	01.03	10	27	01	Provision d'index . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 10 . . . . .</b>						<b>1 489,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>- 808,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>681,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>11. Provisions diverses</b>																			
04	01.01	11	22	112	Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pen- sion . . . . .	491,9	—	—	—	—	—	—	—	—	491,9	—	—	—	—
04	01.02	11	25	112	Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pen- sion . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 11 . . . . .</b>						<b>491,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>491,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>12. Gestion du personnel des Ministères — Médecine du travail</b>																			
04	01.01	12	23	01	Dépenses de toute nature en relation avec la gestion du personnel des deux ministères . . . . .	27,7	—	—	—	—	—	—	—	—	27,7	—	—	—	—
04	01.02	12	26	01	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail . . . . .	3,4	—	—	—	—	—	—	—	—	3,4	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 12 . . . . .</b>						<b>31,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>31,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Totaux pour le programme 1 . . . . .</b>						<b>2 012,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>- 808,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 204,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(151)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 2 — FORMATION ET  
REINSERTION PROFESSIONNELLE  
— MATIERES CULTURELLES ET  
C.O.C.O.F.

20. Initiatives diverses

03	30.01	20	01	41	Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans le domaine des matières culturelles (Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Matières culturelles — C) . . . . .	—	—	—	600,0	—	—	—	—	—	—	—	—	600,0	—
03	30.02	20	04	41	Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles en faveur de la C.O.C.O.F. (Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — C.O.C.O.F. — C) . . . . .	—	—	—	450,0	—	—	—	—	—	—	—	—	450,0	—
Totaux pour l'activité 20 . . . . .						—	—	—	1 050,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1 050,0	—
Totaux pour le programme 2 . . . . .						—	—	—	1 050,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1 050,0	—

PROGRAMME 3 — STATISTIQUES  
ET CENTRE DE DOCUMENTATION,  
BIBLIOTHEQUE ET CELLULE DE  
MODERNISATION ET DE FORMA-  
TION

30. Frais de fonctionnement — Statisti-  
ques

04	12.01	30	43	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	11,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11,0	—
----	-------	----	----	------	---------------------------------------------------------------------------	------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	------	---

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
04	74.01	30	19	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 30 . . . . .	12,0	—	—	—	—	—	—	—	12,0	—	—	—	—	
					<b>31. Centre de documentation</b>														
04	12.01	31	44	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	0,5	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 31 . . . . .	0,5	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—	
					<b>32. Bibliothèque — Frais de fonctionne- ment</b>														
04	12.01	32	45	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	10,0	—	—	—	—	—	—	—	10,0	—	—	—	—	
04	74.01	32	21	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	1,2	—	—	—	—	—	—	—	1,2	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 32 . . . . .	11,2	—	—	—	—	—	—	—	11,2	—	—	—	—	
					<b>33. Cellule de modernisation et de for- mation</b>														
04	12.01	33	46	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	1,4	—	—	—	—	—	—	—	1,4	—	—	—	—	

(153)

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment
04	74.01	33	22	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 33 . . . . .						2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour le programme 3 . . . . .						25,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
PROGRAMME 4 — SECRETARIAT GENERAL, CELLULE INTERMINIS- TERIELLE DE LA TRESORERIE ET DU BUDGET																			
40. Frais de fonctionnement, Secréta- riat général																			
04	12.01	40	53	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	4,5	—	—	—	—	—	-2,0	—	—	2,5	—	—	—	—
04	74.01	40	29	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	1,0	—	—	—	—	—	-0,3	—	—	0,7	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 40 . . . . .						5,5	—	—	—	—	—	-2,3	—	—	3,2	—	—	—	—
41. Frais de fonctionnement D.A.T.B.																			
04	12.01	41	54	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—
04	74.01	41	30	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	1,3	—	—	—	—	—	—	—	—	1,3	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 41 . . . . .						2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	2,8	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures	
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment		
<b>42. Informatique — Convention G.I.E.I. — D.A.T.B.</b>																			
04	12.01	42	55	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . .	17,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 42 . . . . .</b>						17,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour le programme 4 . . . . .</b>						25,3	—	—	—	—	—	-2,3	—	—	—	—	—	—	—
<b>PROGRAMME 5 — CELLULE DE PILOTAGE — ACTIVITES INTERRE- SEAUX — Z.E.P. — F.I.P.I. — FONDA- TIONS-LEGS ET PRIX — DIVERS</b>																			
<b>50. Pilotage — Interréseaux</b>																			
01	12.01	50	63	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . .	4,0	—	—	—	—	3,0	—	—	—	—	7,0	—	—	—
01	74.01	50	39	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau) . . . . .	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—	0,5	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 50 . . . . .</b>						4,0	—	—	—	—	3,5	—	—	—	—	7,5	—	—	—
<b>51. Cinémathèque — Frais de fonction- nement — Achats de machines, mobilier, matériel et moyen de transport terrestre: cinéma, radio, télévision, informatique</b>																			
01	12.01	51	64	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . .	3,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,9	—	—	—

(155)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	74.01	51	40	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 51 . . . . .	4,9	—	—	—	—	—	—	—	—	4,9	—	—	—	—
					52. Lutte contre l'échec scolaire — Insertion socio-professionnelle — Z.E.P. — F.I.P.I.														
01	01.01	52	63	01	Z.E.P. — Dépenses de toute nature . .	75,0	—	—	—	—	—	—	—	—	75,0	—	—	—	—
					111														
					112														
					113														
					121														
01	01.02	52	66	01	Crédit variable destiné au financement														
					111 de projets éducatifs en faveur des														
					112 populations issues de l'immigration														
					113 (Fonds d'impulsion à la politique de														
					121 l'immigration — A) Ancien fonds														
					66.28 A . . . . .	—	—	—	45,0	—	—	—	—	—	—	—	—	45,0	—
01	01.03	52	69	01	Expériences pédagogiques en milieu plu-														
					111 riculturel . . . . .	3,2	—	—	—	—	—	—	—	—	3,2	—	—	—	—
					112														
					113														
					123														
01	01.04	52	72	01	Dépenses de toute nature en relation														
					111 avec le Fonds d'impulsion à la politi-														
					112 que des immigrés . . . . .	10,6	—	—	—	—	—	—	—	—	10,6	—	—	—	—
					113														
					121														

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	30.01	52	33	41	Crédit variable pour le financement de programmes d'action ou de formation et de réinsertion professionnelles en faveur de l'Enseignement à horaire réduit (Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Enseignement à horaire réduit — C) . . .	—	—	—	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0	—
Totaux pour l'activité 52 . . . . .						88,8	—	—	145,0	—	—	—	—	—	88,8	—	—	145,0	—
53. Prix — Donations — Fondations — Legs																			
01	01.01	53	64	344	Crédit variable en vue d'assurer le paiement des prix vers les écoles à gestion séparée et permettant la prise en charge des intérêts des produits financiers placés et des frais relatifs à la gestion desdits produits aux réinvestissements des placements venus à échéance (B) Ancien fonds 67.02 B . . . . .	—	—	—	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—
Totaux pour l'activité 53 . . . . .						—	—	—	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—
54. Prestations de services — Manifestations diverses — Etudes																			
01	12.01	54	67	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(157)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures				
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment		
01	12.02	54	70	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris les prix, les interventions pour des manifestations pédagogiques et culturelles interréseaux . . . . .	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
01	12.03	54	73	1211	Dépenses consenties pour la coopération entre les 3 communautés dans le domaine de l'éducation . . . . .	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 54 . . . . .						2,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
55. Divers																					
01	12.41	55	91	124	Dépenses généralement quelconques relatives aux divers conseils consultatifs en matière d'enseignement . . . . .	1,7	—	—	—	—	—	-1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	
01	12.42	55	94	524	Dépenses généralement quelconques relatives aux Conseil de l'Education et de la Formation (nouveau) . . . . .	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 55 . . . . .						1,7	—	—	—	—	—	1,0	-1,0	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour le programme 5 . . . . .						102,0	—	—	146,0	—	—	4,5	-1,0	—	—	—	—	105,5	—	146,0	—
PROGRAMME 6 — SERVICE JURIDI- QUE ET SERVICE DE TRADUCTION																					
60. Frais de fonctionnement																					
04	12.01	60	73	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais . . . . .	19,0	—	—	—	—	—	6,0	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 60 . . . . .						19,0	—	—	—	—	—	6,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement
<b>61. Autres dépenses relatives au fonctionnement</b>																			
04	33.01	61	69	344	Indemnités à des tiers . . . . .	1,0	—	—	—	—	—	-0,5	—	—	0,5	—	—	—	1,6
04	33.02	61	72	344	Indemnités à des tiers, frais de justice	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 61 . . . . .						1,0	—	—	—	—	—	-0,5	—	—	0,5	—	—	—	1,6
<b>62. Action sociale</b>																			
04	43.20	62	23	4316	Frais accidents officiels subventionnés (y	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—
				4326	compris les P.M.S.) . . . . .														
04	44.20	62	32	443	Frais accidents libres subventionnés (y	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—
					compris les P.M.S.) . . . . .														
Totaux pour l'activité 62 . . . . .						1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
<b>63. Assurances</b>																			
04	12.01	63	76	1211	Responsabilité civile objective . . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 63 . . . . .						1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—
Totaux pour le programme 6 . . . . .						22,5	—	—	—	—	6,0	-0,5	—	—	28,0	—	—	—	1,6

( 159 )

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 7 — COLLABORA-  
TION AUX INSTITUTIONS INTER-  
NATIONALES — DIVERS

70. Subventions — cotisations et inter-  
ventions diverses — Recherches et  
enquêtes

02	01.02	70	84	123	Dépenses courantes en rapport avec les activités pédagogiques des Commu- nautés européennes et d'autres insti- tutions internationales . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	01.03	70	87	01 111 112 113 1211	Dépenses de toute nature pour l'Unité Eurydice — Communauté française . . . . .	1,2	—	—	—	—	—	—	—	1,2	—	—	—
02	01.06	70	96	123	Dépenses courantes en rapport avec les activités pédagogiques des Commu- nautés européennes et d'autres insti- tutions internationales . . . . .	0,3	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—	—	—
02	33.01	70	78	33	Subvention à l'A.E.D.E. — Association européenne des enseignants — Sec- teurs officiel et libre . . . . .	0,2	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—
02	33.07	70	96	123 353 354	Recherches et enquêtes — Relations internationales . . . . .	5,0	—	—	—	—	—	—	—	5,0	—	—	—
02	34.02	70	90	354	Subvention à l'Académie internationale des Sciences et l'Education . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	40.01	70	44	41 354	Commissariat général aux relations internationales . . . . .	108,0	—	—	—	—	—	—	—	108,0	—	—	—
					Totaux pour l'activité 70 . . . . .	114,7	—	—	—	—	—	—	—	114,7	—	—	—

( 160 )

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
					<b>71. CONFEMEN — Actions de toute nature</b>														
02	34.01	71	88	354	CONFEMEN — Actions de toute nature — Cotisations . . . . .	2,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					<b>Totaux pour l'activité 71 . . . . .</b>	<b>2,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
					<b>73. International Association for the evaluation of educational achievement</b>														
02	33.01	73	81	354	Subventions . . . . .	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					<b>Totaux pour l'activité 73 . . . . .</b>	<b>5,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
					<b>74. Frais de fonctionnement</b>														
02	12.01	74	87	121	Dépenses courantes pour la participation à des réunions internationales . . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					<b>Totaux pour l'activité 74 . . . . .</b>	<b>1,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
					<b>Totaux pour le programme 7 . . . . .</b>	<b>123,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
					<b>PROGRAMME 8 — CENTRE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION ET IMPRIMERIE</b>														
					<b>80. Frais de fonctionnement</b>														
04	12.01	80	93	121	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services y compris en relation avec le contrôle de l'obligation scolaire . . . . .	235,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

(161)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
04	12.02	80	96	121	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en relation avec le contrôle de l'obligation scolaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
04	12.03	80	02	121	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens meubles non durables et de services, y compris en relation avec le contrôle de l'obligation scolaire, y compris dépenses arriérées (nouveau) . . . . .	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
04	12.07	80	14	121	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
04	74.01	80	69	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables y compris en relation avec le contrôle de l'obligation scolaire . . . . .	49,0	—	—	—	-2,0	—	—	—	—	47,0	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 80 . . . . .						284,0	—	—	—	—	—	—	—	284,0	—	—	—	—	
Totaux pour le programme 8 . . . . .						284,0	—	—	—	—	—	—	—	284,0	—	—	—	—	
PROGRAMME 9 — FORMATION ET REINSERTION PROFESSIONNELLES — INITIATIVES DIVERSES																			
90. Dépenses de personnel — Initiatives en matière d'emploi																			
04	11.09	90	21	111	Crédit variable en vue du paiement des														
				112	rémunérations des agents contrac-														
				113	tuels subventionnés du Secrétariat														
					général et des services communs (B)														
					Ancien fonds 66.43 B . . . . .	—	—	—	25,0	—	—	—	—	—	—	—	—	25,0	—
Totaux pour l'activité 90 . . . . .						—	—	—	25,0	—	—	—	—	—	—	—	—	25,0	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
					<b>91. Formation socio-professionnelle — Fonds social Européen</b>														
04	30.01	91	72	41	Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles en faveur de la Région wallonne (Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Région wallonne — C) . . . . .	—	—	—	1 550,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1 550,0	—
04	30.02	91	75	41	Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles en faveur de l'Enseignement de promotion sociale (Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Enseignement de promotion sociale — C) . . . . .	—	—	—	286,6	—	—	—	—	—	—	—	—	286,6	—
					<b>Totaux pour l'activité 91 . . . . .</b>	—	—	—	1 836,6	—	—	—	—	—	—	—	—	1 836,6	—
					<b>Totaux pour le programme 9 . . . . .</b>	—	—	—	1 861,6	—	—	—	—	—	—	—	—	1 861,6	—
					<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 40 . . . . .</b>	4 453,0	—	—	3 060,1	—	10,5	- 822,0	—	—	3 641,5	—	—	3 060,1	6,8

( 163 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

DIVISION ORGANIQUE 51

ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE  
ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE  
ADMINISTRATION

01. Dépenses de personnel

— Rémunérations et allocations générale-  
ment quelconques

04	11.03	01	17	111	Personnel statutaire (pour mémoire)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112														
				113														
04	11.04	01	20	111	Personnel autre que statutaire (pour	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112	<i>mémoire</i> ) . . . . .													
				113														

Totaux pour l'activité 01 . . . . . — — — — — — — — — — — — — — — —

02. Frais de fonctionnement

01	12.01	02	21	121	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—
01	74.01	02	94	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—

Totaux pour l'activité 02 . . . . . 2,5 — — — — — — — — — — — — — — — —

Totaux pour le programme 0 . . . . . 2,5 — — — — — — — — — — — — — — — —

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 1 — SUBSTANCE IN-  
SPECTION

## 10. Dépenses de personnel

— Rémunérations et allocations géné-  
ralement quelconques

01	11.03	10	26	111	Personnel statutaire . . . . .	247,0	—	—	—	—	—	-6,2	—	—	240,8	—	—	—	—
				112															
				113															
					<b>Totaux pour l'activité 10 . . . . .</b>	<b>247,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-6,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>240,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## 11. Frais de fonctionnement

01	12.01	11	30	121	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	27,0	—	—	—	—	—	-0,5	—	—	26,5	—	—	—	—
01	74.01	11	06	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	1,0	—	—	—	—	0,5	—	—	—	1,5	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 11 . . . . .</b>	<b>28,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>28,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>Totaux pour le programme 1 . . . . .</b>	<b>275,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,5</b>	<b>-6,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>268,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

( 165 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 2 — FONCTIONNE-  
MENT DES ECOLES MATERNELLES  
DE LA COMMUNAUTE

20. Dépenses de personnel stagiaire  
— Rémunérations et allocations géné-  
ralement quelconques

01	11.03	20	36	111	Personnel stagiaire du maternel . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112														
				113														
				454														
Totaux pour l'activité 20 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

21. Dépenses de personnel enseignant  
— Rémunérations et allocations géné-  
ralement quelconques

01	11.03	21	37	111	Personnel statutaire du maternel . . . . .	952,0	—	—	—	—	—	-31,3	—	—	920,7	—	—	—	—
				112															
				113															
				454															
01	11.04	21	40	111	Personnel autre que statutaire du mater- nel . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
				454															
Totaux pour l'activité 21 . . . . .						952,0	—	—	—	—	—	-31,3	—	—	920,7	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment					
<b>22. Dépenses de personnel administratif et ouvrier</b>																			
<b>— Rémunérations et allocations générale- ment quelconques</b>																			
01	11.03	22	38	111	Personnel statutaire du maternel . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
				112															
				113															
01	11.04	22	41	111	Personnel autre que statutaire du mater- nel . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
				112															
				113															
<b>Totaux pour l'activité 22 . . . . .</b>						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
<b>23. Frais de fonctionnement</b>																			
01	12.01	23	42	121	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
01	41.23	23	78	41	Dotation globale pour le maternel . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
				111															
				112															
				113															
				121															
<b>Totaux pour l'activité 23 . . . . .</b>						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
<b>24. Activités connexes à l'activité « Enseignement de la Communauté »</b>																			
01	12.21	24	06	123	Assurance des élèves du maternel . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		

( 167 )

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement
01	12.36	24	51	123	Etudes des problèmes posés en vue de l'adaptation dans le maternel . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 24 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					27. Chargés de mission — Dépenses de personnel														
01	11.03	27	43	111	Personnel statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
01	11.04	27	46	111	Personnel autre que statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
					Totaux pour l'activité 27 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					28. Chargés de mission — Frais de fonctionnement														
01	12.01	28	47	121	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	74.01	28	23	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 28 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 2 . . . . .	952,0	—	—	—	—	—	-31,3	—	—	920,7	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment
<b>PROGRAMME 3 — FONCTIONNE- MENT DES ECOLES MATERNELLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES</b>																			
<b>30. Subventions-traitements et de fonc- tionnement</b>																			
01	43.01	30	37	4314	Subventions-traitements dans le mater- nel . . . . .	6 041,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
				4324															
				454															
01	43.07	30	55	4314	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires dans l'enseignement officiel subventionné maternel . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
				4324															
				454															
01	43.23	30	06	4316	Subventions forfaitaires dans le mater- nel . . . . .	469,3	—	—	—	—	5,4	—	—	—	474,7	—	—		
				4326															
<b>Totaux pour l'activité 30 . . . . .</b>						<b>6 510,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5,4</b>	<b>-59,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6 456,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>		
<b>31. Aide connexe à l'enseignement offi- ciel subventionné</b>																			
01	43.06	31	53	4314	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel . . . . .	51,0	—	—	—	—	—	—	—	—	51,0	—	—		
				4324															
01	43.08	31	59	4314	Formation et recyclage des enseignants dans le maternel . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
				4324															
<b>Totaux pour l'activité 31 . . . . .</b>						<b>51,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>51,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>		
<b>Totaux pour le programme 3 . . . . .</b>						<b>6 561,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5,4</b>	<b>-59,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6 507,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>		

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment
<b>PROGRAMME 4 — FONCTIONNE- MENT DES ECOLES MATERNELLES LIBRES SUBVENTIONNEES</b>																			
<b>40. Subventions-traitements et de fon- ctionnement</b>																			
01	44.01	40	56	441	Subventions-traitements dans le mater- nel . . . . .	4 306,0	—	—	—	—	—	-26,4	—	—	4 279,6	—	—	—	
01	44.12	40	89	441	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires du maternel . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
01	44.23	40	25	443	Subventions forfaitaires dans le mater- nel . . . . .	364,8	—	—	—	—	1,0	—	—	—	365,8	—	—	—	
<b>Totaux pour l'activité 40 . . . . .</b>						<b>4 670,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,0</b>	<b>-26,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4 645,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>41. Aide connexe à l'enseignement libre subventionné</b>																			
01	12.36	41	68	123	Etudes des problèmes posés en vue de l'adaptation dans le maternel . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
01	44.06	41	72	441	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel . . . . .	36,0	—	—	—	—	—	—	—	—	36,0	—	—	—	
01	44.08	41	78	441	Formation et recyclage des enseignants dans le maternel . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>Totaux pour l'activité 41 . . . . .</b>						<b>36,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>36,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>Totaux pour le programme 4 . . . . .</b>						<b>4 706,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,0</b>	<b>-26,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4 681,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
PROGRAMME 5 — FONCTIONNE- MENT DES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNAUTE																			
50. Dépenses de personnel stagiaire																			
— Rémunérations et allocations générale- ment quelconques																			
01	11.03	50	66	111	Personnel stagiaire du primaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
				112															
				113															
				454															
Totaux pour l'activité 50 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
51. Dépenses de personnel enseignant																			
— Rémunérations et allocations générale- ment quelconques																			
01	11.03	51	67	111	Personnel statutaire du primaire . . . . .	3 105,0	—	—	—	—	—	- 75,8	—	—	3 029,2	—	—		
				112															
				113															
				454															
01	11.04	51	70	111	Personnel autre que statutaire du pri- maire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
				112															
				113															
				454															
Totaux pour l'activité 51 . . . . .						3 105,0	—	—	—	—	—	- 75,8	—	—	3 029,2	—	—		

( 171 )

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
					<b>52. Dépenses de personnel administratif et ouvrier</b>														
					— Rémunérations et allocations générale- ment quelconques														
01	11.03	52	68	111	Personnel statutaire du primaire . . .	140,0	—	—	—	—	—	-6,7	—	—	133,3	—	—	—	—
				112															
				113															
01	11.04	52	71	111	Personnel autre que statutaire du pri- maire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
					<b>Totaux pour l'activité 52 . . . . .</b>	<b>140,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-6,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>133,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>53. Frais de fonctionnement</b>														
01	12.01	53	72	121	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	3,8	—	—	—	—	—	—	—	—	3,8	—	—	—	—
01	41.23	53	11	41	Dotation globale pour le primaire . .	377,6	—	—	—	—	—	—	—	—	377,6	—	—	—	—
				111															
				112															
				113															
				121															
					<b>Totaux pour l'activité 53 . . . . .</b>	<b>381,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>381,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>54. Activités connexes à l'activité « Enseignement de la Communauté »</b>														
01	12.21	54	36	123	Assurance des élèves du primaire . . .	10,2	—	—	—	—	—	—	—	—	10,2	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	12.36	54	81	123	Etudes des problèmes posés en vue de l'adaptation dans le primaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Totaux pour l'activité 54 . . . . .						10,2	—	—	—	—	—	—	—	10,2	—	—	—		
Totaux pour le programme 5 . . . . .						3 636,6	—	—	—	—	—	- 82,5	—	—	3 554,1	—	—		
PROGRAMME 6 — FONCTIONNE- MENT DES ECOLES PRIMAIRES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES																			
60. Subventions-traitements et de fonc- tionnement																			
01	43.01	60	67	4314 4324 454	Subventions-traitements dans le pri- maire . . . . .	13 420,0	—	—	—	—	—	- 264,6	—	—	13 155,4	—	—		
01	43.05	60	79	4316 4326	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire . . . . .	1,6	—	—	—	—	—	—	—	—	1,6	—	—		
01	43.07	60	85	4314 4324 454	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires dans l'enseignement officiel subventionné primaire . . . . .	84,0	—	—	—	—	—	—	—	—	84,0	—	—		
01	43.23	60	36	4316 4326	Subventions forfaitaires dans le primaire	1 130,8	—	—	—	—	18,8	—	—	—	1 149,6	—	—		
Totaux pour l'activité 60 . . . . .						14 636,4	—	—	—	—	18,8	- 264,6	—	—	14 390,6	—	—		
61. Aide connexe à l'enseignement offi- ciel subventionné																			
01	12.36	61	88	123	Etudes des problèmes en vue de l'adapta- tion dans le primaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		

(173)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	43.04	61	77	4316	Internats du primaire — Intervention de 4326 la Communauté . . . . .	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—	—
01	43.06	61	83	4314	Subventions pour le paiement des 4324 prestations de surveillance de midi dans le primaire . . . . .	56,3	—	—	—	—	—	—	—	—	56,3	—	—	—	—
01	43.08	61	89	4314	Formation et recyclage des enseignants 4324 dans le primaire . . . . .	35,5	—	—	—	—	—	—	—	—	35,5	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 61 . . . . .						92,0	—	—	—	—	—	—	—	—	92,0	—	—	—	—
Totaux pour le programme 6 . . . . .						14 728,4	—	—	—	—	18,8	- 264,6	—	—	14 482,6	—	—	—	3,0
PROGRAMME 7 — FONCTIONNE- MENT DES ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNEES																			
70. Subventions-traitements et de fonc- tionnement																			
01	44.01	70	86	441	Subventions-traitements dans le primai- 454 re . . . . .	11 453,0	—	—	—	—	—	- 256,2	—	—	11 196,8	—	—	—	—
01	44.12	70	22	441	Subventions destinées à l'indemnisation 454 des stagiaires du primaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	44.21	70	49	443	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire . . . . .	13,7	—	—	—	—	—	—	—	—	13,7	—	—	—	—
01	44.23	70	55	443	Subventions forfaitaires dans le primaire	1 113,6	—	—	—	—	5,4	—	—	—	1 119,0	—	—	—	3,2
Totaux pour l'activité 70 . . . . .						12 580,3	—	—	—	—	5,4	- 256,2	—	—	12 329,5	—	—	—	3,2

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>71. Aide connexe à l'enseignement libre subventionné</b>																			
01	12.36	71	01	123	Etudes des problèmes posés en vue de l'adaptation dans le primaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
01	44.04	71	96	443	Internats du primaire — Intervention de la Communauté . . . . .	0,1	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—			
01	44.06	71	05	441	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire . . . . .	53,4	—	—	—	0,1	—	—	—	53,5	—	0,1			
01	44.08	71	11	441	Formation et recyclage des enseignants dans le primaire . . . . .	30,0	—	—	—	—	—	—	—	30,0	—	—			
<b>Totaux pour l'activité 71 . . . . .</b>						<b>83,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>83,6</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>			
<b>72. Subventions diverses</b>																			
01	33.05	72	01	33	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française . . . . .	21,0	—	—	—	—	—	—	—	21,0	—	—			
<b>Totaux pour l'activité 72 . . . . .</b>						<b>21,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>21,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>			
<b>Totaux pour le programme 7 . . . . .</b>						<b>12 684,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5,5</b>	<b>- 256,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12 434,1</b>	<b>—</b>	<b>3,3</b>			
PROGRAMME 8 — LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE — SUBVENTIONS DIVERSES																			
<b>80. Initiatives diverses</b>																			
01	01.02	80	03	01	Dépenses de toute nature en relation avec la formation des maîtres notamment en matière d'évaluation formative en ce compris le remplacement des équipes pédagogiques concernées . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
				1111															
				1121															
				1131															
				121															

( 175 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	01.03	80	06	01	Dépenses de toute nature en relation														
				1111	avec le paiement du personnel dans														
				1121	le cadre de la lutte contre l'échec et														
				1131	en vue d'améliorer l'apprentissage de														
				121	base dans le fondamental . . . . .	260,0	—	—	—	—	—	—	—	—	260,0	—	—	—	
01	01.04	80	09	01	Dépenses de toute nature en relation														
				1111	avec les frais de fonctionnement dans														
				1121	le cadre de la lutte contre l'échec et														
				1131	en vue d'améliorer l'apprentissage de														
				121	base dans le fondamental . . . . .	140,0	—	—	—	—	—	—	—	—	140,0	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 80 . . . . .	400,0	—	—	—	—	—	—	—	—	400,0	—	—	—	
					Totaux pour le programme 8 . . . . .	400,0	—	—	—	—	—	—	—	—	400,0	—	—	—	
					PROGRAMME 9 — INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLON- NE ET DE LA REGION DE BRUXEL- LES CAPITALE EN MATIERE D'EM- PLOI														
					90. Dépenses de personnel — Initiatives en matière d'emploi														
01	11.04	90	12	111	Crédit variable en vue du paiement des														
				112	rémunérations des agents contrac-														
				113	tuels subventionnés de l'Enseigne-														
				454	ment fondamental (B) Ancien Fonds														
					66.38 B . . . . .	—	—	—	718,9	—	—	—	—	—	—	—	718,9	—	
					Totaux pour l'activité 90 . . . . .	—	—	—	718,9	—	—	—	—	—	—	—	718,9	—	
					Totaux pour le programme 9 . . . . .	—	—	—	718,9	—	—	—	—	—	—	—	718,9	—	
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 51 . . . . .	43 947,4	—	—	718,9	—	31,2	-726,7	—	—	43 251,9	—	—	718,9	6,3

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
DIVISION ORGANIQUE 52																			
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE																			
PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION																			
01. Dépenses de personnel																			
— Rémunérations et allocations générale- ment quelconques																			
04	11.03	01	44	111	Personnel statutaire (pour mémoire)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
				112															
				113															
04	11.04	01	47	111	Personnel autre que statutaire (pour	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
				112	<i>mémoire</i> ) . . . . .														
				113															
Totaux pour l'activité 01 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
02. Frais de fonctionnement																			
01	12.01	02	48	121	Dépenses permanentes pour achats de														
					biens non durables et de services . .	21,4	—	—	—	—	—	-1,2	—	—	20,2	—	—	1,2	
01	74.01	02	24	742	Dépenses pour l'acquisition de biens														
					meubles durables . . . . .	0,1	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—		
Totaux pour l'activité 02 . . . . .						21,5	—	—	—	—	—	-1,2	—	—	20,3	—	—	1,2	
Totaux pour le programme 0 . . . . .						21,5	—	—	—	—	—	-1,2	—	—	20,3	—	—	1,2	

(177)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE  
INSPECTION

10. Dépenses de personnel  
— Rémunérations et allocations géné-  
ralement quelconques

01	11.03	10	53	111	Personnel statutaire . . . . .	167,0	—	—	—	—	—	-12,4	—	—	154,6	—	—	—	—
				112															
				113															
					Totaux pour l'activité 10 . . . . .	167,0	—	—	—	—	—	-12,4	—	—	154,6	—	—	—	—

11. Frais de fonctionnement

01	12.01	11	57	121	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	18,0	—	—	—	—	—	—	—	—	18,0	—	—	—	2,9
01	74.01	11	33	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11 . . . . .	18,1	—	—	—	—	—	—	—	—	18,1	—	—	—	2,9
					Totaux pour le programme 1 . . . . .	185,1	—	—	—	—	—	-12,4	—	—	172,7	—	—	—	2,9

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 2 — FONCTIONNE-  
MENT DES ECOLES DE LA COMMU-  
NAUTE — ENSEIGNEMENT DE  
PLEIN EXERCICE

20. Dépenses de personnel stagiaire  
— Rémunérations et allocations géné-  
ralement quelconques

01	11.03	20	63	111	Personnel stagiaire — Enseignement de													
				112	plein exercice . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				113														
				454														
Totaux pour l'activité 20 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

21. Dépenses de personnel enseignant  
— Rémunérations et allocations géné-  
ralement quelconques

01	11.03	21	64	111	Personnel statutaire — Enseignement de													
				112	plein exercice . . . . .	17 759,4	—	—	—	—	—	- 397,7	—	—	17 361,7	—	—	—
				113														
				454														
01	11.04	21	67	111	Personnel autre que statutaire de plein													
				112	exercice . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				113														
				454														
Totaux pour l'activité 21 . . . . .						17 759,4	—	—	—	—	—	- 397,7	—	—	17 361,7	—	—	—

( 179 )

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
22. Dépenses de personnel administratif et ouvrier																			
— Rémunérations et allocations générale- ment quelconques																			
01	11.03	22	65	111	Personnel statutaire — Enseignement de plein exercice . . . . .	1 023,0	—	—	—	—	—	-23,1	—	—	999,9	—	—	—	—
				112															
				113															
01	11.04	22	68	111	Personnel autre que statutaire — Ensei- gnement de plein exercice . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
Totaux pour l'activité 22 . . . . .						1 023,0	—	—	—	—	—	-23,1	—	—	999,9	—	—	—	—
23. Frais de fonctionnement																			
01	12.45	23	07	123	Dépenses diverses des écoles belges en R.F.A. — Enseignement de plein exercice . . . . .	89,0	—	—	—	—	—	—	—	—	89,0	—	—	—	—
01	41.23	23	08	41	Dotation globale — Enseignement de plein exercice . . . . .	2 623,5	—	—	—	—	171,4	—	—	—	2 794,9	—	—	—	11,6
				111															
				112															
				113															
				121															
01	74.01	23	45	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 23 . . . . .						2 712,5	—	—	—	—	171,4	—	—	—	2 883,9	—	—	—	11,6

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordon- nement			Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions	Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordon- nement
<b>24. Activités connexes à l'activité «En- seignement de la Communauté»</b>																			
01	12.21	24	33	123	Assurance des élèves . . . . .	23,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 24 . . . . .</b>						<b>23,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>27. Chargés de mission — Dépenses de personnel</b>																			
01	11.03	27	70	111	Personnel statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
01	11.04	27	73	111	Personnel autre que statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
<b>Totaux pour l'activité 27 . . . . .</b>						<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>28. Chargés de mission — Frais de fon- ctionnement</b>																			
01	12.01	28	74	121	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	74.01	28	50	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 28 . . . . .</b>						<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Totaux pour le programme 2 . . . . .</b>						<b>21 517,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>171,4</b>	<b>- 420,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>21 268,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>11,6</b>

( 181 )

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 3 — FONCTIONNE-  
MENT DES ECOLES OFFICIELLES  
SUBVENTIONNEES DE PLEIN EXER-  
CICE

30. Subventions-traitements et de fonc-  
tionnement

01	43.01	30	64	4314	Subventions-traitements — Enseigne- 4324 ment de plein exercice . . . . . 454	11 893,3	—	—	—	—	—	-141,7	—	—	11 751,6	—	—	—	—
01	43.05	30	76	4316	Subventions de fonctionnement des 4326 internats — Enseignement de plein exercice . . . . .	40,0	—	—	—	—	—	—	—	—	40,0	—	—	—	—
01	43.07	30	82	4314	Subventions destinées à l'indemnisation 4324 des stagiaires de l'enseignement offi- 454 ciel subventionné de plein exercice	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	43.23	30	33	4316	Subventions forfaitaires — Enseigne- 4326 ment de plein exercice . . . . .	1 028,0	—	—	—	—	5,1	—	—	—	1 033,1	—	—	—	0,4
Totaux pour l'activité 30 . . . . .						12 961,3	—	—	—	—	5,1	-141,7	—	—	12 824,7	—	—	—	0,4

31. Aide connexe à l'enseignement offi-  
ciel subventionné de plein exercice

01	43.07	31	83	4316	Expériences d'enseignement en alter- 4326 nance . . . . .	0,9	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9	—	—	—	—
01	43.08	31	86	4314	Formation et recyclage des enseignants 4324 dans le secondaire de plein exercice	7,5	—	—	—	—	—	—	—	—	7,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	43.09	31	89	4316	Subventions relatives au paiement des 4326 conférenciers . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 31 . . . . .						8,4	—	—	—	—	—	—	—	8,4	—	—	—	—	
Totaux pour le programme 3 . . . . .						12 969,7	—	—	—	—	5,1	- 141,7	—	—	12 833,1	—	—	—	0,4
PROGRAMME 4 — FONCTIONNE- MENT DES ECOLES LIBRES SUBVEN- TIONNEES DE PLEIN EXERCICE																			
40. Subventions-traitements et de fonc- tionnement																			
01	44.01	40	83	441	Subventions-traitements — Enseigne- 454 ment de plein exercice . . . . .	32 087,7	—	—	—	—	739,4	—	—	—	32 827,1	—	—	—	—
01	44.11	40	16	443	Subventions de fonctionnement aux éta- 641 blissements pluralistes . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	44.12	40	19	441	Subventions destinées à l'indemnisation 454 des stagiaires de l'enseignement sub- ventionné libre de plein exercice . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	44.21	40	46	443	Subventions de fonctionnement aux internats . . . . .	131,0	—	—	—	—	—	—	—	—	131,0	—	—	—	—
01	44.23	40	52	443	Subventions forfaitaires — Enseigne- ment de plein exercice . . . . .	3 507,0	—	—	—	—	65,0	—	—	—	3 572,0	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 40 . . . . .						35 725,7	—	—	—	—	804,4	—	—	—	36 530,1	—	—	—	—
41. Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice																			
01	44.07	41	05	443	Expériences d'enseignement en alter- nance . . . . .	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	1,1	—	—	—	0,2

( 183 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	44.08	41	08	441	Formation et recyclage des enseignants dans le secondaire de plein exercice	22,0	—	—	—	—	—	—	—	22,0	—	—	—	—	
01	44.09	41	11	441	Subventions relatives au paiement des conférenciers . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
01	44.14	41	26	343	Subventions Ecole Decroly . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 41 . . . . .						23,1	—	—	—	—	—	—	—	23,1	—	—	—	0,2	
Totaux pour le programme 4 . . . . .						35 748,8	—	—	—	—	804,4	—	—	—	36 553,2	—	—	—	0,2
PROGRAMME 5 — FONCTIONNE- MENT DES ECOLES A HORAIRE REDUIT DE LA COMMUNAUTE																			
50. Dépenses de personnel stagiaire																			
— Rémunérations et allocations générale- ment quelconques																			
01	11.03	50	93	111	Personnel stagiaire — Enseignement à														
				112	horaire réduit . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				113															
				454															
Totaux pour l'activité 50 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
51. Dépenses de personnel enseignant																			
— Rémunérations et allocations générale- ment quelconques																			
01	11.03	51	94	111	Personnel statutaire — Enseignement à														
				112	horaire réduit . . . . .	117,0	—	—	—	—	29,2	—	—	—	146,2	—	—	—	—
				113															
				454															

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	11.04	51	97	111	Personnel autre que statutaire — Ensei- gnement à horaire réduit . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				112															
				113															
				454															
					<b>Totaux pour l'activité 51 . . . . .</b>	117,0	—	—	—	—	29,2	—	—	—	—	146,2	—	—	
					<b>52. Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations géné- ralement quelconques</b>														
01	11.03	52	95	111	Personnel statutaire — Enseignement à horaire réduit . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				112															
				113															
01	11.04	52	01	111	Personnel autre que statutaire — Ensei- gnement à horaire réduit . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				112															
				113															
					<b>Totaux pour l'activité 52 . . . . .</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					<b>53. Frais de fonctionnement</b>														
01	12.45	53	37	123	Dépenses diverses des écoles belges en R.F.A. à horaire réduit . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
01	41.23	53	38	41	Dotation globale — Enseignement à horaire réduit . . . . .	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	50,0	—	—	—	
				111															
				112															
				113															
				121															

( 185 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	74.01	53	75	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 53 . . . . .	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	50,0	—	—	—	
					54. Activités connexes à l'activité «En- seignement de la Communauté»														
01	12.21	54	63	123	Assurance des élèves . . . . .	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 54 . . . . .	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6	—	—	—	
					Totaux pour le programme 5 . . . . .	167,6	—	—	—	—	29,2	—	—	—	196,8	—	—	—	
					PROGRAMME 6 — FONCTIONNE- MENT DES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES A HORAIRE REDUIT														
					60. Subventions-traitements et de fonc- tionnement														
01	43.01	60	94	4314	Subventions-traitements — Enseigne- 4324 ment à horaire réduit . . . . . 454	104,0	—	—	—	—	21,5	—	—	—	125,5	—	—	—	
01	43.05	60	09	4316	Subventions de fonctionnement des 4326 internats — Enseignement à horaire réduit . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
01	43.07	60	15	4314	Subventions destinées à l'indemnisation 4324 des stagiaires de l'enseignement offi- 454 ciel subventionné à horaire réduit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	43.23	60	63	4316	Subventions forfaitaires — Enseigne- 4326 ment à horaire réduit . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				6313															
				6323															
Totaux pour l'activité 60 . . . . .						104,0	—	—	—	—	21,5	—	—	—	125,5	—	—	—	—
61. Aide connexe à l'enseignement offi- ciel subventionné à horaire réduit																			
01	43.08	61	19	4314	Formation et recyclage des enseignants 4324 dans le secondaire à horaire réduit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
01	43.09	61	22	4316	Subventions relatives au paiement des 4326 conférenciers . . . . .	0,3	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 61 . . . . .						0,3	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—	
Totaux pour le programme 6 . . . . .						104,3	—	—	—	—	21,5	—	—	—	125,8	—	—	—	—
PROGRAMME 7 — FONCTIONNE- MENT DES ECOLES LIBRES SUBVEN- TIONNEES A HORAIRE REDUIT																			
70. Subventions-traitements et de fon- ctionnement																			
01	44.01	70	16	441	Subventions-traitements — Enseigne- 454 ment à horaire réduit . . . . .	326,0	—	—	—	—	114,2	—	—	—	440,2	—	—	—	
01	44.11	70	46	443	Subventions de fonctionnement aux éta- blissements pluralistes . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

( 187 )

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	44.12	70	49	441	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement libre subventionné à horaire réduit . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
01	44.23	70	82	443	Subventions forfaitaires — Enseigne- ment à horaire réduit . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 70 . . . . .						326,0	—	—	—	—	114,2	—	—	—	440,2	—	—	—	
71. Aide connexe à l'enseignement libre subventionné à horaire réduit																			
01	44.08	71	38	441	Formation et recyclage des enseignants dans le secondaire à horaire réduit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
01	44.09	71	41	441	Subventions relatives au paiement des conférenciers . . . . .	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	
Totaux pour l'activité 71 . . . . .						2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	
Totaux pour le programme 7 . . . . .						328,0	—	—	—	—	114,2	—	—	—	442,2	—	—	—	
PROGRAMME 8 — LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE — DIVERS																			
80. Initiatives diverses																			
01	01.01	80	27	01	Lutte contre l'échec, dépenses de toute nature en vue de rencontrer les pro- blèmes de violence dans les écoles	91,0	—	—	—	—	—	—	—	—	91,0	—	—	—	
				111															
				112															
				113															
				121															

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	01.02	80	30	01	Dépenses de toute nature en relation 111 avec le Fonds d'impulsion à la politi- 112 que des immigrés ( <i>pour mémoire</i> ) 113 121	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
01	01.03	80	33	01	Dépenses arriérées en matière de lutte 111 contre l'échec et actions de toute 112 nature en vue de rencontrer les pro- 113 blèmes de violence dans les écoles 121	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
01	01.04	80	36	01	Dépenses de toute nature en relation 111 avec la mise en œuvre de mesures de 112 discrimination positives . . . . . 113 121	200,0	—	—	—	—	—	—	—	200,0	—	—	—		
Totaux pour l'activité 80 . . . . .						291,0	—	—	—	—	—	—	—	291,0	—	—	—		
81. Actions spécifiques dans le domaine de l'Enseignement																			
01	01.01	81	28	01	Dépenses de toute nature pour les rela- 111 tions entre les écoles, les médias et 112 les théâtres . . . . . 113 121	25,0	—	—	—	—	—	-0,5	—	—	24,5	—	—	0,5	
01	01.02	81	31	01	Dépenses de toute nature relatives à 111 l'information à la solidarité et la 112 démocratie ainsi qu'à la formation 113 des délégués d'élèves . . . . . 121 123	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	30,0	—	—	—	

( 189 )

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	33.06	81	40	111	Subvention à l'A.S.B.L. Carrefour Eco-														
				112	nomie Technologie Enseignement	17,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
				113															
				121															
					Totaux pour l'activité 81 . . . . .	72,0	—	—	—	—	—	-0,5	—	—	—	—	0,5		
					82. Activités interréseaux														
01	01.01	82	29	01	Formation et évaluation formative —														
				111	Formation continuée interréseaux	160,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
				112															
				113															
				121															
					Totaux pour l'activité 82 . . . . .	160,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
					Totaux pour le programme 8 . . . . .	523,0	—	—	—	—	—	-0,5	—	—	—	—	0,5		
					PROGRAMME 9 — ACTIONS FONDS SOCIAL EUROPEEN — INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WAL- LONNE ET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MA- TIERE D'EMPLOI														
					90. Insertion socio-professionnelle														
01	30.01	90	07	111	Crédit variable pour la réalisation de														
				112	programmes d'actions ou de forma-														
				113	tion et de réinsertion professionnelles														
				121	dans l'Enseignement à horaire réduit														
					(Fonds d'intervention du Fonds social européen — B) . . . . .	—	—	—	135,3	—	—	—	—	—	—	135,3	—		
					Totaux pour l'activité 90 . . . . .	—	—	—	135,3	—	—	—	—	—	—	135,3	—		

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement

91. Dépenses de personnel — Initiatives  
en matière d'emploi

01	11.04	91	40	111	Crédit variable en vue du paiement des														
				112	rémunérations des agents contrac-														
				113	tuels subventionnés de l'Enseigne-														
				454	ment secondaire (B) Ancien fonds														
					66.41 B . . . . .	—	—	—	280,9	—	—	—	—	—	—	—	280,9	—	
Totaux pour l'activité 91 . . . . .						—	—	—	280,9	—	—	—	—	—	—	—	280,9	—	
Totaux pour le programme 9 . . . . .						—	—	—	416,2	—	—	—	—	—	—	—	416,2	—	
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 52 . . . . .						71 565,9	—	—	416,2	—	1 145,8	- 576,6	—	—	72 135,1	—	—	416,2	16,8

DIVISION ORGANIQUE 53

ENSEIGNEMENT SPECIAL

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE  
ADMINISTRATION

01. Dépenses de personnel  
— Rémunérations et allocations géné-  
ralement quelconques

04	11.03	01	71	111	Personnel statutaire (pour mémoire)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112													
				113													

( 191 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	
04	11.04	01	74	111	Personnel autre que statutaire (pour															
				112	mémoire)															
				113																
					Totaux pour l'activité 01 . . . . .															
					02. Frais de fonctionnement															
01	01.01	02	73	01	Dépenses arriérées de toute nature . .															
				111																
				112																
				113																
				121																
01	12.01	02	75	1211	Dépenses permanentes pour achats de															
					biens non durables et de services . .	7,6					0,3				7,9					0,1
01	74.01	02	51	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens															
					meubles durables . . . . .	0,2									0,2					
					Totaux pour l'activité 02 . . . . .	7,8					0,3				8,1					0,1
					Totaux pour le programme 0 . . . . .	7,8					0,3				8,1					0,1
					PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE															
					INSPECTION															
					10. Dépenses de personnel															
					— Rémunérations et allocations géné-															
					ralement quelconques															
01	11.03	10	80	111	Personnel statutaire . . . . .	27,6						-1,6			26,0					
				112																
				113																
					Totaux pour l'activité 10 . . . . .	27,6						-1,6			26,0					

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## 11. Frais de fonctionnement

01	12.01	11	84	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . .	3,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 11 . . . . .						3,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour le programme 1 . . . . .						30,9	—	—	—	—	—	-1,6	—	—	—	—	—	—	—

PROGRAMME 2 — FONCTIONNE-  
MENT DES ECOLES DE LA COMMU-  
NAUTE20. Dépenses de personnel stagiaire  
pédagogique  
— Rémunérations et allocations générale-  
ment quelconques

01	11.03	20	90	111	Personnel stagiaire pédagogique . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
				454															
Totaux pour l'activité 20 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

21. Dépenses de personnel enseignant  
pédagogique  
— Rémunérations et allocations générale-  
ment quelconques

01	11.03	21	91	111	Personnel statutaire pédagogique . . .	2 368,0	—	—	—	—	16,3	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
				454															

(193)

5 - II — N° 1



(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement	
<b>24. Activités connexes à l'activité « Enseignement de la Communauté »</b>																				
01	12.21	24	60	123	Assurance des élèves . . . . .	2,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					<b>Totaux pour l'activité 24 . . . . .</b>	<b>2,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>25. Dépenses de personnel stagiaire paramédical</b>																				
— Rémunérations et allocations généralement quelconques																				
01	11.03	25	95	111	Personnel stagiaire paramédical . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				112																
				113																
				454																
					<b>Totaux pour l'activité 25 . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>26. Dépenses de personnel enseignant paramédical</b>																				
— Rémunérations et allocations généralement quelconques																				
01	11.03	26	96	111	Personnel statutaire paramédical . . . . .	402,2	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	
				112																
				113																
				454																
01	11.04	26	02	111	Personnel autre que statutaire paramédical . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				112																
				113																
				454																
					<b>Totaux pour l'activité 26 . . . . .</b>	<b>402,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	

(195)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années antré- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>27. Chargés de mission — Dépenses de personnel</b>																			
01	11.03	27	97	111	Personnel statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				112															
				113															
01	11.04	27	03	111	Personnel autre que statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				112															
				113															
Totaux pour l'activité 27 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>28. Chargés de mission — Frais de fonctionnement</b>																			
01	12.01	28	04	121	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
01	74.01	28	77	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 28 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour le programme 2 . . . . .						3 336,8	—	—	—	—	17,3	- 13,6	—	—	3 340,5	—	—	—	
PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES																			
<b>30. Subventions-traitements et de fonctionnement</b>																			
01	43.01	30	91	4314	Subventions-traitements du personnel														
				4324	pédagogique . . . . .	2 015,0	—	—	—	—	27,5	—	—	—	2 042,5	—	—	—	
				454															

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	43.07	30	12	4314	Subventions destinées à l'indemnisation														
				4324	des stagiaires de l'enseignement offi-														
				454	ciel subventionné . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	43.23	30	60	4316	Subventions forfaitaires . . . . .	150,0	—	—	—	—	3,2	—	—	—	153,2	—	—	—	—
				4326															
Totaux pour l'activité 30 . . . . .						2 165,0	—	—	—	—	30,7	—	—	—	2 195,7	—	—	—	—
31. Aide connexe à l'enseignement offi- ciel subventionné																			
01	43.06	31	10	4314	Subventions pour le paiement des presta-														
				4324	tions de surveillance de midi . . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—
01	43.08	31	16	4314	Formation et recyclage des enseignants														
				4324	du pédagogique . . . . .	6,4	—	—	—	—	—	—	—	—	6,4	—	—	—	0,3
Totaux pour l'activité 31 . . . . .						7,9	—	—	—	—	—	—	—	—	7,9	—	—	—	—
32. Subventions-traitements et de fonc- tionnement																			
01	43.01	32	93	4314	Subventions-traitements du personnel														
				4324	paramédical . . . . .	250,0	—	—	—	—	1,5	—	—	—	251,5	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 32 . . . . .						250,0	—	—	—	—	1,5	—	—	—	251,5	—	—	—	—

( 197 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement

33. Formation et recyclage des enseignants du personnel paramédical

01	43.08	33	18	4314	Formation et recyclage des enseignants													
				4324	du personnel paramédical . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 33 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour le programme 3 . . . . .						2 422,9	—	—	—	—	32,2	—	—	—	2 455,1	—	—	0,3

PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES

40. Subventions-traitements et de fonctionnement

01	44.01	40	13	441	Subventions-traitements du personnel pédagogique . . . . .	3 970,0	—	—	—	—	24,5	—	—	—	3 994,5	—	—	—
01	44.12	40	46	441	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement libre subventionné . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	44.23	40	79	443	Subventions forfaitaires . . . . .	327,0	—	—	—	—	—	-2,8	—	—	324,2	—	—	—
Totaux pour l'activité 40 . . . . .						4 297,0	—	—	—	—	24,5	-2,8	—	—	4 318,7	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures				
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment		
<b>41. Aide connexe à l'enseignement libre subventionné</b>																					
01	44.06	41	29	441	Subventions pour le paiement des presta- tions de surveillance de midi . . . . .	1,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,6	—	—	—	—
01	44.08	41	35	441	Formation et recyclage des enseignants du pédagogique . . . . .	12,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12,0	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 41 . . . . .</b>						<b>13,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>13,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>42. Subventions-traitements et de fonc- tionnement</b>																					
01	44.01	42	15	441	Subventions-traitements du personnel paramédical . . . . .	346,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	322,6	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 42 . . . . .</b>						<b>346,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>322,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>43. Formation et recyclage des ensei- gnants du personnel paramédical</b>																					
01	44.08	43	37	441	Formation et recyclage des enseignants du personnel paramédical . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 43 . . . . .</b>						<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Totaux pour le programme 4 . . . . .</b>						<b>4 656,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>24,5</b>	<b>-26,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4 654,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

( 199 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 5 — INITIATIVES  
DIVERSES DE LA REGION WALLON-  
NE ET DE LA REGION DE BRUXEL-  
LES-CAPITALE EN MATIERE D'EM-  
PLOI

50. Dépenses de personnel — Initiatives  
en matière d'emploi

01	11.04	50	26	111	Crédit variable en vue du paiement des														
				112	rémunérations des agents contrac-														
				113	tuels subventionnés de l'Enseigne-														
				454	ment (B) Ancien Fonds 66.39 B . . .	—	—	—	104,1	—	—	—	—	-30,8	—	—	—	73,3	—
Totaux pour l'activité 50 . . . . .						—	—	—	104,1	—	—	—	—	-30,8	—	—	—	73,3	—
Totaux pour le programme 5 . . . . .						—	—	—	104,1	—	—	—	—	-30,8	—	—	—	73,3	—
TOTALS POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 53 . . . . .						10 455,0	—	—	104,1	—	74,3	-41,4	—	-30,8	10 487,9	—	—	73,3	0,4

DIVISION ORGANIQUE 54

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE  
ADMINISTRATION

01. Dépenses de personnel

— Rémunérations et allocations géné-  
ralement quelconques

04	11.03	01	01	111	Personnel statutaire (pour mémoire) .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112														
				113														

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
04	11.04	01	04	111	Personnel autre que statutaire (pour														
				112	mémoire) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				113															
Totaux pour l'activité 01 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour le programme 0 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PROGRAMME 1 — UNIVERSITES DE LA COMMUNAUTE																			
10. Frais de fonctionnement																			
02	41.12	10	16	412	Allocation de fonctionnement — Univer-														
				111	sité de Liège . . . . .	3 874,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
				121															
				742															
02	41.13	10	19	412	Allocation de fonctionnement — Univer-														
				111	sité de Mons - Hainaut . . . . .	739,6	—	—	—	—	11,0	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
				121															
				742															
02	41.14	10	22	412	Allocation de fonctionnement — Faculté														
				111	des Sciences agronomiques de Gem-														
				112	bloux . . . . .	452,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				113															
				121															
				742															
Totaux pour l'activité 10 . . . . .						5 066,2	—	—	—	—	11,0	—	—	—	—	—	—	—	—

(201)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## 11. Subventions

02	41.15	11	26	412	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés . . . .	140,2	—	—	—	—	—	-1,0	—	—	139,2	—	—	—	0,6
02	41.16	11	29	3122	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre hospitalier universitaire de Liège (ancien Fonds 66.55 B) . . . .	360,0	—	—	—	—	—	—	—	—	360,0	—	—	—	—
02	61.01	11	67	6121	Subvention destinée à contribuer au financement des investissements immobiliers et du gros équipement du Centre hospitalier universitaire de Liège . . . . .	67,0	—	—	—	—	—	—	—	—	67,0	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 11 . . . . .						567,2	—	—	—	—	—	-1,0	—	—	566,2	—	—	—	0,6

## 12. Autres dépenses relatives au fonctionnement

02	61.05	12	80	6121	Crédits pour les installations immobilières destinées à l'Administration, l'Enseignement et la Recherche dans les institutions d'enseignement universitaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 12 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## 15. Intervention supplémentaire

02	41.17	15	36	412	Intervention supplémentaire en faveur de l'Université de Liège . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				111															
				112															
				113															
				121															
				742															
Totaux pour l'activité 15 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour le programme 1 . . . . .						5 633,4	—	—	—	—	11,0	-6,2	—	—	5 638,2	—	—	—	0,6

PROGRAMME 2 — UNIVERSITES  
LIBRES

## 20. Intervention

02	44.02	20	23	112	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971 . . . . .	199,3	—	—	—	—	—	-0,8	—	—	198,5	—	—	—	0,9
Totaux pour l'activité 20 . . . . .						199,3	—	—	—	—	—	-0,8	—	—	198,5	—	—	—	0,9

## 21. Subventions

02	44.03	21	27	440	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés . . . . .	338,5	—	—	—	—	—	-5,8	—	—	332,7	—	—	—	1,0
02	44.04	21	30	440	Subventions à la Fondation universitaire luxembourgeoise . . . . .	95,9	—	—	—	—	1,1	—	—	—	97,0	—	—	—	—

( 203 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
02	44.05	21	33	440	Subventions à l'Institut universitaire d'Etudes du Judaïsme Martin Buber . . . . .	5,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 21 . . . . .						440,0	—	—	—	—	1,1	-5,8	—	—	435,3	—	—	—	1,0
<b>23. Allocations de fonctionnement</b>																			
02	44.12	23	56	413	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain . . . . .	5 117,9	—	—	—	—	—	-37,6	—	—	5 080,3	—	—	—	—
					111														
					112														
					113														
					121														
					742														
02	44.13	23	59	413	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles . . . . .	4 007,4	—	—	—	—	—	-6,4	—	—	4 001,0	—	—	—	—
					111														
					112														
					113														
					121														
					742														
02	44.14	23	62	413	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur . . . . .	1 143,0	—	—	—	—	—	-10,8	—	—	1 132,2	—	—	—	—
					111														
					112														
					113														
					121														
					742														
02	44.15	23	65	413	Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons . . . . .	247,0	—	—	—	—	0,3	—	—	—	247,3	—	—	—	—
					111														
					112														
					113														
					121														
					742														

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
02	44.16	23	68	413	Allocation de fonctionnement à la Facul- té polytechnique de Mons . . . . .	496,5	—	—	—	—	—	-0,3	—	—	496,2	—	—	—	—
				111															
				112															
				113															
				121															
				742															
02	44.17	23	71	413	Allocation de fonctionnement aux Facul- tés universitaires Saint-Louis à Bruxelles . . . . .	238,0	—	—	—	—	—	-0,4	—	—	237,6	—	—	—	—
				111															
				112															
				113															
				121															
				742															
					Totaux pour l'activité 23 . . . . .	11 249,8	—	—	—	—	0,3	-55,5	—	—	11 194,6	—	—	—	—

24. Interventions supplémentaires

02	44.18	24	75	413	Intervention supplémentaire en faveur de l'Université catholique de Louvain														
				111															
				112															
				113															
				121															
				742															
02	44.19	24	78	413	Intervention supplémentaire en faveur de l'Université libre de Bruxelles . . .														
				111															
				112															
				113															
				121															
				742															

( 205 )

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
02	44.20	24	81	413	Intervention supplémentaire en faveur des Facultés universitaires Notre- Dame de la Paix à Namur . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				111															
				112															
				113															
				121															
				742															
02	44.21	24	84	413	Intervention supplémentaire en faveur de la Faculté polytechnique de Mons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				111															
				112															
				113															
				121															
				742															
02	44.22	24	87	413	Intervention supplémentaire en faveur de la Faculté universitaire catholique de Mons . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				111															
				112															
				113															
				121															
				742															
02	44.23	24	90	413	Intervention supplémentaire en faveur de la Fondation universitaire luxem- bourgeoise en vue de couvrir les charges financières 1995 liées aux investissements immobiliers anté- rieurs (pour mémoire) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				111															
				112															
				113															
				121															
				742															
					Totaux pour l'activité 24 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 2 . . . . .	11 889,1	—	—	—	—	1,4	-62,1	—	—	11 828,4	—	—	—	1,9

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	
<b>PROGRAMME 3 — CONTROLE DES UNIVERSITES</b>																				
<b>30. Frais connexes</b>																				
02	01.06	30	46	111	Commissaires et délégués du Gouverne- ment . . . . .	21,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				112																
				113																
				121																
<b>Totaux pour l'activité 30 . . . . .</b>						<b>21,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>31. Frais de fonctionnement</b>																				
02	01.20	31	89	123	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>Totaux pour l'activité 31 . . . . .</b>						<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>32. Dépenses de personnel</b>																				
<b>— Rémunérations et allocations générale- ment quelconques</b>																				
02	11.04	32	35	111	Personnel autre que statutaire . . . . .	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				112																
				113																
<b>Totaux pour l'activité 32 . . . . .</b>						<b>1,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>Totaux pour le programme 3 . . . . .</b>						<b>23,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	

( 207 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 4 — SUBVENTIONS  
DIVERSES

40. Centre interuniversitaire de Forma-  
tion permanente à Charleroi, au  
Centre universitaire de Charleroi et  
à l'Institut polytechnique de Char-  
leroi

02	33.14	40	77	33	Subventions . . . . .	8,9	—	—	—	—	—	—	—	—	8,9	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 40 . . . . .						8,9	—	—	—	—	—	—	—	—	8,9	—	—	—	—
Totaux pour le programme 4 . . . . .						8,9	—	—	—	—	—	—	—	—	8,9	—	—	—	—

PROGRAMME 5 — ENSEIGNEMENT  
UNIVERSITAIRE

50. Dépenses de personnel  
— Rémunérations et allocations géné-  
ralement quelconques

02	11.04	50	53	111	Personnel autre que statutaire . . . . .	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—
112																			
113																			
Totaux pour l'activité 50 . . . . .						0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—

51. Frais de fonctionnement

02	12.01	51	54	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
----	-------	----	----	------	------------------------------------------------------------------------------------	-----	---	---	---	---	---	---	---	---	-----	---	---	---	---

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
02	12.70	51	67	1211	Dépenses quelconques relatives à la pro- motion de l'enseignement supérieur universitaire . . . . .	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	33.01	51	49	344	Indemnités à des tiers devant découler de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française . . . .	3,0	—	—	—	—	35,5	—	—	—	—	38,5	—	—	—
Totaux pour l'activité 51 . . . . .						8,0	—	—	—	—	35,5	—	—	—	—	43,5	—	—	—
52. Conseil interuniversitaire de la Communauté française																			
02	41.04	52	34	33	Subventions de fonctionnement . . . .	3,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,8	—	—	—
Totaux pour l'activité 52 . . . . .						3,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,8	—	—	—
53. Subventions																			
02	33.15	53	93	123	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques . . . . .	40,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	40,0	—	—	—
02	44.14	53	92	440	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles . . . . .	7,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7,2	—	—	—
02	44.15	53	95	440	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxel- les . . . . .	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—
02	44.16	53	01	344	Subvention au Collège interuniversitaire d'Etudes doctorales dans les sciences du Management . . . . .	8,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8,5	—	—	—

( 209 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
02	44.17	53	04	354	Subvention à l'agence Erasmus . . . . .	9,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>Totaux pour l'activité 53 . . . . .</b>						<b>64,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>Totaux pour le programme 5 . . . . .</b>						<b>76,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>35,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 54 . . . . .</b>						<b>17 631,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>47,9</b>	<b>-68,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2,5</b>	
<p><b>DIVISION ORGANIQUE 55</b></p> <p><b>HAUTES ECOLES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE</b></p> <p><b>PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION</b></p> <p><b>01. Dépenses de personnel</b> <b>— Rémunérations et allocations géné- ralement quelconques</b></p>																			
04	11.03	01	28	111	Personnel statutaire (pour mémoire) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
						112													
						113													
04	11.04	01	31	111	Personnel autre que statutaire (pour 112 mémoire) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
						113													
<b>Totaux pour l'activité 01 . . . . .</b>						<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement
<b>02. Frais de fonctionnement</b>																			
02	12.01	02	32	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . . . .	4,0	—	—	—	—	—	-2,0	—	—	2,0	—	—	—	—
02	74.01	02	08	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 02 . . . . .</b>						<b>4,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-2,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>03. Divers</b>																			
02	01.10	03	58	1211	Conseils supérieurs de l'enseignement supérieur . . . . .	3,4	—	—	—	—	—	—	—	—	3,4	—	—	—	—
02	01.12	03	64	1211	Conseil permanent de l'enseignement supérieur . . . . .	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	0,4	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 03 . . . . .</b>						<b>3,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Totaux pour le programme 0 . . . . .</b>						<b>8,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-2,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION</b>																			
<b>10. Dépenses de personnel</b>																			
<b>— Rémunérations et allocations généralement quelconques</b>																			
02	11.03	10	37	111	Personnel statutaire . . . . .	4,7	—	—	—	—	—	—	—	—	4,7	—	—	—	—
				112															
				113															
<b>Totaux pour l'activité 10 . . . . .</b>						<b>4,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Totaux pour le programme 1 . . . . .</b>						<b>4,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(211)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 2 — FONCTIONNE-  
MENT DES HAUTES ECOLES DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

20. Divers

02	01.04	20	57	1211	Ecole d'interprètes internationaux de Mons . . . . .	17,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 20 . . . . .						17,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

21. Allocations de fonctionnement aux  
Hautes Ecoles de la Communauté  
française

02	41.21	21	81	111	Dotation aux Hautes Ecoles . . . . .	2 102,1	—	—	—	—	31,2	—	—	—	2 133,3	—	—	—	—
				112															
				113															
				121															
				412															
				742															
Totaux pour l'activité 21 . . . . .						2 102,1	—	—	—	—	31,2	—	—	—	2 133,3	—	—	—	—

22. Dépenses de personnel administratif  
et ouvrier

— Rémunérations et allocations générale-  
ment quelconques — Type long  
— Type court

02	11.03	22	49	111	Personnel statutaire (cadre d'extinction) 112 113	229,0	—	—	—	—	—	- 140,4	—	—	88,6	—	—	—	—
----	-------	----	----	-----	---------------------------------------------------------	-------	---	---	---	---	---	---------	---	---	------	---	---	---	---

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
02	11.04	22	52	111	Personnel autre que statutaire (cadre 112 d'extinction) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				113															
					<b>Totaux pour l'activité 22 . . . . .</b>	229,0	—	—	—	—	-140,4	—	—	88,6	—	—	—	—	—
					<b>23. Frais de fonctionnement</b>														
02	12.01	23	53	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	1,8	—	—	—	—	—	—	—	1,8	—	—	—	—	—
02	12.02	23	56	1211	Dépenses généralement quelconques .	2,0	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—	—
02	33.01	23	48	33	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement su- périeur . . . . .	0,1	—	—	—	—	-0,1	—	—	—	—	—	—	—	—
02	41.23	23	89	41	Interventions en vue d'assurer et de cou- vrir la gestion des neuf internats 111 autonomes et des six internats 112 intégrés, ainsi que celle du Domaine 121 Les Masures . . . . .	325,4	—	—	—	—	-57,9	—	—	267,5	—	—	—	—	—
				742															
					<b>Totaux pour l'activité 23 . . . . .</b>	329,3	—	—	—	—	-58,0	—	—	271,3	—	—	—	—	—
					<b>24. Activités connexes à l'activité «En- seignement de la Communauté»</b>														
02	12.21	24	17	123	Assurance des élèves . . . . .	6,1	—	—	—	—	—	—	—	6,1	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 24 . . . . .</b>	6,1	—	—	—	—	—	—	—	6,1	—	—	—	—	—

(213)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

25. Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles

02	11.03	25	52	111	Personnel statutaire (mises en disponibi-													
				112	lité) . . . . .	33,0	—	—	—	—	60,7	—	—	—	93,7	—	—	—
				113														
<b>Totaux pour l'activité 25 . . . . .</b>						<b>33,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>60,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>93,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

26. Divers — Jurys

02	12.01	26	56	1211	Dépenses permanentes pour achats de													
					biens non durables et de services . .	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	3,0	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 26 . . . . .</b>						<b>3,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

27. Chargés de mission — Dépenses de personnel

02	11.03	27	54	111	Personnel statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112														
				113														
02	11.04	27	57	111	Personnel autre que statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112														
				113														
<b>Totaux pour l'activité 27 . . . . .</b>						<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>28. Chargés de mission — Frais de fon- ctionnement</b>																			
02	12.01	28	58	121	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
02	74.01	28	34	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Totaux pour l'activité 28 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Totaux pour le programme 2 . . . . .						2 719,7	—	—	—	—	91,9	-198,4	—	—	2 613,2	—	—		
<b>PROGRAMME 3 — FONCTIONNE- MENT DES HAUTES ECOLES OFFI- CIELLES SUBVENTIONNEES</b>																			
<b>31. Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subven- tionnées</b>																			
02	43.14	31	88	4314 4316 4324 4326	Subventions aux Hautes Ecoles . . .	2 856,6	—	—	—	—	210,0	—	—	—	3 066,6	—	12,0		
Totaux pour l'activité 31 . . . . .						2 856,6	—	—	—	—	210,0	—	—	—	3 066,6	—	12,0		
<b>32. Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées</b>																			
02	43.14	32	89	4314 4324	Subventions-traitements (personnel en disponibilité — écoles disparues) . .	62,8	—	—	—	—	78,9	—	—	—	141,7	—	—		
Totaux pour l'activité 32 . . . . .						62,8	—	—	—	—	78,9	—	—	—	141,7	—	—		
Totaux pour le programme 3 . . . . .						2 919,4	—	—	—	—	288,9	—	—	—	3 208,3	—	12,0		

( 215 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
PROGRAMME 4 — FONCTIONNE- MENT DES HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES																			
41. Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées																			
02	44.13	41	07	441	Subventions aux Hautes écoles . . . . .	4 344,7	—	—	—	—	78,2	—	—	—	4 422,9	—	—	—	10,9
				443															
					Totaux pour l'activité 41 . . . . .	4 344,7	—	—	—	—	78,2	—	—	—	4 422,9	—	—	—	10,9
42. Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles libres subventionnées																			
02	44.10	42	96	441	Subventions-traitements (personnel en disponibilité — écoles disparues) . . . . .	99,7	—	—	—	—	74,8	—	—	—	174,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 42 . . . . .	99,7	—	—	—	—	74,8	—	—	—	174,5	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 4 . . . . .	4 444,4	—	—	—	—	153,0	—	—	—	4 597,4	—	—	—	10,9
PROGRAMME 5 — FONCTIONNE- MENT DES ECOLES DE LA COMMU- NAUTE FRANÇAISE																			
51. Allocations de fonctionnement des Ecoles d'architecture																			
02	41.21	51	14	111	Dotations à l'Institut d'architecture —														
				112	La Cambre . . . . .	80,2	—	—	—	—	—	—	—	—	80,2	—	—	—	—
				113															
				121															
				412															
				742															
					Totaux pour l'activité 51 . . . . .	80,2	—	—	—	—	—	—	—	—	80,2	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 5 . . . . .	80,2	—	—	—	—	—	—	—	—	80,2	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 6 — FONCTIONNE-  
MENT DES ECOLES D'ARCHITEC-  
TURE OFFICIELLES SUBVENTION-  
NEES

61. Allocations de fonctionnement des  
Ecoles d'architecture

02	43.24	61	51	4324	Subventions à l'Intercommunale d'Ar- chitecture . . . . .	185,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9
				4326															
					Totaux pour l'activité 61 . . . . .	185,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9
					Totaux pour le programme 6 . . . . .	185,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9

PROGRAMME 7 — FONCTIONNE-  
MENT DES ECOLES D'ARCHITEC-  
TURE LIBRES SUBVENTIONNEES

71. Allocations de fonctionnement des  
Ecoles d'architecture

02	44.13	71	37	4413	Subvention aux Instituts Saint-Luc . . . . .	207,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,4
				443															
					Totaux pour l'activité 71 . . . . .	207,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,4
					Totaux pour le programme 7 . . . . .	207,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,4

PROGRAMME 8 — HAUTES ECOLES  
ET SUPERIEUR NON UNIVERSITAI-  
RE

81. Frais de fonctionnement

02	12.01	81	14	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . . . .	3,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
----	-------	----	----	------	------------------------------------------------------------------------------------	-----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

( 217 )

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
02	74.01	81	87	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 81 . . . . .	3,5	—	—	—	—	—	—	—	—	3,5	—	—	—	
					<b>82. Divers</b>														
02	12.02	82	18	1211	Dépenses relatives à des projets euro- péens . . . . .	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	
02	12.24	82	84	1211	Dépenses diverses relatives à la promo- tion de l'enseignement hors universi- té . . . . .	2,0	—	—	—	—	0,6	—	—	—	2,6	—	—	—	
02	33.01	82	10	33	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur . . . . .	0,9	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 82 . . . . .	3,4	—	—	—	—	0,6	—	—	—	4,0	—	—	—	
					<b>83. Subventions sociales</b>														
02	33.01	83	11	33	Subventions sociales . . . . .	120,0	—	—	—	—	3,3	—	—	—	123,3	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 83 . . . . .	120,0	—	—	—	—	3,3	—	—	—	123,3	—	—	—	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
					<b>84. Frais connexes, contrôle, Commis- saires du Gouvernement</b>														
02	01.01	84	15	01	Frais de fonctionnement et de traitement	20,0	—	—	—	—	—	-3,4	—	—	16,6	—	—	—	—
				111															
				112															
				113															
				121															
				742															
<b>Totaux pour l'activité 84 . . . . .</b>						<b>20,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-3,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>16,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>85. Allocations familiales</b>														
02	45.40	85	44	454	Allocations familiales du personnel des Hautes Ecoles de la Communauté française de Belgique . . . . .	38,0	—	—	—	—	—	—	—	—	38,0	—	—	—	—
02	45.41	85	47	454	Allocations familiales du personnel des Hautes Ecoles Officielles Subven- tionnées . . . . .	61,6	—	—	—	—	—	—	—	—	61,6	—	—	—	—
02	45.42	85	50	454	Allocations familiales du personnel des Hautes Ecoles Libres Subven- tionnées . . . . .	130,6	—	—	—	—	—	—	—	—	130,6	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 85 . . . . .</b>						<b>230,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>230,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>86. Congés de maternité</b>														
02	01.01	86	17	01	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité (nouveau)	—	—	—	—	—	26,0	—	—	—	26,0	—	—	—	—
				111															
				112															
				113															
				454															
<b>Totaux pour l'activité 86 . . . . .</b>						<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>26,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>26,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Totaux pour le programme 8 . . . . .</b>						<b>377,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>29,9</b>	<b>-3,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>403,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(219)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 9 — INITIATIVES DI-  
VERSES DE LA REGION WALLONNE  
ET DE LA REGION DE BRUXELLES-  
CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI

90. Dépenses de personnel — Initiatives  
diverses en matière d'emploi

02	11.04	90	23	111	Crédit variable en vue du paiement des														
				112	rémunérations des agents contrac-														
				113	tuels subventionnés de l'Enseigne-														
				454	ment supérieur non universitaire (B)														
					Ancien Fonds 66.42 B . . . . .	—	—	—	69,4	—	—	—	—	—	—	—	—	69,4	—
					Totaux pour l'activité 90 . . . . .	—	—	—	69,4	—	—	—	—	—	—	—	—	69,4	—
					Totaux pour le programme 9 . . . . .	—	—	—	69,4	—	—	—	—	—	—	—	—	69,4	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 55 . . . . .	10 947,5	—	—	69,4	—	563,7	-203,8	—	—	11 307,4	—	—	69,4	25,2

DIVISION ORGANIQUE 56

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION  
SOCIALE

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE  
ADMINISTRATION

01. Dépenses de personnel

— Rémunérations et allocations géné-  
ralement quelconques

04	11.03	01	55	111	Personnel statutaire (pour mémoire)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112														
				113														

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures				
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment		
04	11.04	01	58	111	Personnel autre que statutaire (pour																
				112	mémoire)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				113																	
					Totaux pour l'activité 01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					02. Frais de fonctionnement																
04	12.01	02	59	1211	Dépenses permanentes pour achats de	9,0	—	—	—	—	—	—	—	9,0	—	—	—	—	—	—	
					biens non durables et de services																
04	12.24	02	31	1211	Dépenses quelconques relatives à la pro-	2,0	—	—	—	—	2,5	—	—	4,5	—	—	—	—	—	—	
					motion de l'enseignement de promo-																
					tion sociale																
04	33.01	02	54	33	Subvention de nature à favoriser le déve-	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					loppement de l'enseignement de pro-																
					motion sociale																
04	74.01	02	35	742	Dépenses pour l'acquisition de biens	0,3	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—	
					meubles durables																
					Totaux pour l'activité 02	11,3	—	—	—	—	2,5	—	—	—	13,8	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0	11,3	—	—	—	—	2,5	—	—	—	13,8	—	—	—	—	—	—
					PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE																
					INSPECTION																
					10. Dépenses de personnel																
					— Rémunérations et allocations géné-																
					ralement quelconques																
04	11.03	10	64	111	Personnel statutaire	19,8	—	—	—	—	—	—	—	19,8	—	—	—	—	—	—	
				112																	
				113																	
					Totaux pour l'activité 10	19,8	—	—	—	—	—	—	—	—	19,8	—	—	—	—	—	—

(221)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment
<b>11. Frais de fonctionnement</b>																			
04	12.01	11	68	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . .	3,0	—	—	—	—	—	—	—	3,0	—	—	—	—	
<b>Totaux pour l'activité 11 . . . . .</b>						<b>3,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>Totaux pour le programme 1 . . . . .</b>						<b>22,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>22,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
PROGRAMME 2 — FONCTIONNE- MENT DES ECOLES DE LA COMMU- NAUTE																			
<b>21. Dépenses de personnel enseignant</b> — Rémunérations et allocations géné- ralement quelconques																			
04	11.03	21	75	111	Personnel statutaire . . . . .	1 025,5	—	—	—	—	—	—	—	1 025,5	—	—	—	—	
				112															
				113															
				454															
04	11.04	21	78	111	Personnel autre que statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				112															
				113															
				454															
<b>Totaux pour l'activité 21 . . . . .</b>						<b>1 025,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 025,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>22. Dépenses de personnel administratif</b> et ouvrier — Rémunérations et allocations géné- ralement quelconques																			
04	11.03	22	76	111	Personnel statutaire . . . . .	24,7	—	—	—	—	1,0	—	—	25,7	—	—	—	—	
				112															
				113															

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
04	11.04	22	79	111 112 113	Personnel autre que statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>Totaux pour l'activité 22 . . . . .</b>						24,7	—	—	—	—	1,0	—	—	—	25,7	—	—	—	
<b>23. Frais de fonctionnement</b>																			
04	41.23	23	19	41 111 112 113 121	Dotation globale . . . . .	67,1	—	—	—	—	8,1	—	—	—	75,2	—	—	—	
<b>Totaux pour l'activité 23 . . . . .</b>						67,1	—	—	—	—	8,1	—	—	—	75,2	—	—	—	
<b>24. Activités connexes à l'activité « Enseignement de la Communauté »</b>																			
04	12.21	24	44	123	Assurances des élèves . . . . .	6,2	—	—	—	—	1,7	—	—	—	7,9	—	—	—	
04	12.24	24	53	1211	Dépenses diverses relatives à la promo- tion de l'enseignement de promotion sociale . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>Totaux pour l'activité 24 . . . . .</b>						6,2	—	—	—	—	1,7	—	—	—	7,9	—	—	—	

( 223 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nement			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nement
<b>25. Dépenses de fonctionnement et de personnel</b>																			
04	41.24	25	24	111	Crédit variable relatif à la dotation glo-														
				112	bale pour des dépenses de fonction-														
				113	nement et de personnel (Fonds pour														
				121	l'affectation des recettes résultant de														
					l'application des articles 114 et 115														
					du décret du 16 avril 1991 — B)														
					Ancien fonds 66.56 B . . . . .	—	—	—	10,5	—	—	—	6,5	—	—	—	—	17,0	—
					<b>Totaux pour l'activité 25 . . . . .</b>	—	—	—	10,5	—	—	—	6,5	—	—	—	—	17,0	—
<b>27. Chargés de mission — Dépenses de personnel</b>																			
04	11.03	27	81	111	Personnel statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
04	11.04	27	84	111	Personnel autre que statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
					<b>Totaux pour l'activité 27 . . . . .</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>28. Chargés de mission — Frais de fonctionnement</b>																			
02	12.01	28	85	121	Dépenses permanentes pour achats de	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					biens non durables et de services . .														

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures				
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment	
04	74.01	28	61	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Totaux pour l'activité 28 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Totaux pour le programme 2 . . . . .						1 123,5	—	—	10,5	—	10,8	—	6,5	—	1 134,3	—	—	17,0	—	
PROGRAMME 3 — FONCTIONNE- MENT DES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES																				
30. Subventions-traitements et de fonc- tionnement																				
04	43.01	30	75	4314	Subventions-traitements . . . . .	1 727,3	—	—	—	—	79,1	—	—	—	1 806,4	—	—	—	—	
				4324																
				454																
04	43.23	30	44	4316	Subventions forfaitaires . . . . .	33,6	—	—	—	—	37,4	—	—	—	71,0	—	—	—	—	
				4326																
04	43.24	30	47	4314	Crédit variable relatif au subventionne- 4324 ment des dépenses de fonctionne- 4316 ment et de personnel (Fonds pour 4326 l'affectation des recettes résultant de 454 l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 — B) Ancien fonds 66.57 B . . . . .	—	—	—	10,5	—	—	—	8,5	—	—	—	—	—	19,0	—
Totaux pour l'activité 30 . . . . .						1 760,9	—	—	10,5	—	116,5	—	8,5	—	1 877,4	—	—	—	19,0	—
Totaux pour le programme 3 . . . . .						1 760,9	—	—	10,5	—	116,5	—	8,5	—	1 877,4	—	—	—	19,0	—

( 225 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures				
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment	
<b>PROGRAMME 4 — FONCTIONNE- MENT DES ECOLES LIBRES SUBVEN- TIONNEES</b>																				
<b>40. Subventions-traitements et de fonc- tionnement</b>																				
04	44.01	40	94	441	Subventions-traitements . . . . .	1 071,3	—	—	—	—	67,7	—	—	—	1 139,0	—	—	—	—	
				454																
04	44.23	40	63	443	Subventions forfaitaires . . . . .	1,0	—	—	—	—	22,5	—	—	—	23,5	—	—	—	—	
04	44.24	40	66	441	Crédit variable pour le subventionne- ment et de personnel (Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 — B)															
				454	Ancien fonds 66.58 B . . . . .	—	—	—	14,5	—	—	—	2,5	—	—	—	—	—	17,0	—
<b>Totaux pour l'activité 40 . . . . .</b>						<b>1 072,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>14,5</b>	<b>—</b>	<b>90,2</b>	<b>—</b>	<b>2,5</b>	<b>—</b>	<b>1 162,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>17,0</b>	<b>—</b>	
<b>Totaux pour le programme 4 . . . . .</b>						<b>1 072,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>14,5</b>	<b>—</b>	<b>90,2</b>	<b>—</b>	<b>2,5</b>	<b>—</b>	<b>1 162,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>17,0</b>	<b>—</b>	
<b>PROGRAMME 5 — ACTIONS FONDS SOCIAL EUROPEEN</b>																				
<b>50. Insertion socio-professionnelle</b>																				
04	30.01	50	75	111	Crédit variable pour la réalisation de programmes d'action ou de forma- tion et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale (Fonds d'intervention du Fonds social européen — B) . . . . .	—	—	—	288,0	—	—	—	—	-20,5	—	—	—	267,5	—	
<b>Totaux pour l'activité 50 . . . . .</b>						<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>288,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-20,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>267,5</b>	<b>—</b>	
<b>Totaux pour le programme 5 . . . . .</b>						<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>288,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-20,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>267,5</b>	<b>—</b>	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 6 — INITIATIVES DI-  
VERSES DE LA REGION WALLONNE  
ET DE LA REGION DE BRUXELLES-  
CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI

60. Dépenses de personnel — Initiatives  
diverses en matière d'emploi

04	11.04	60	20	111	Crédit variable en vue du paiement des														
				112	rémunérations des agents contrac-														
				113	tuels subventionnés de l'Enseigne-														
				454	ment de promotion sociale (B)														
					Ancien Fonds 66.40 B . . . . .	—	—	—	40,9	—	—	—	—	—	—	—	—	40,9	—
					Totaux pour l'activité 60 . . . . .	—	—	—	40,9	—	—	—	—	—	—	—	—	40,9	—
					Totaux pour le programme 6 . . . . .	—	—	—	40,9	—	—	—	—	—	—	—	—	40,9	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 56 . . . . .	3 990,8	—	—	364,4	—	220,0	—	17,5	-20,5	4 210,8	—	—	361,4	—

DIVISION ORGANIQUE 82

FORMATION

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE  
ADMINISTRATION

01. Dépenses de personnel

— Rémunérations et allocations géné-  
ralement quelconques

04	11.03	01	78	111	Personnel statutaire (pour mémoire)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112														
				113														

(227)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nement			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nement
04	11.04	01	81	111	Personnel autre que statutaire (pour														
				112	mémoire) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				113															
					Totaux pour l'activité 01 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02. Frais de fonctionnement																			
04	12.01	02	82	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	45,1	—	—	—	—	—	—	—	—	45,1	—	—	—	—
04	12.06	02	97	1212	Loyers de biens immobiliers . . . . .	25,0	—	—	—	—	—	—	—	—	25,0	—	—	—	—
04	74.01	02	58	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02 . . . . .	71,1	—	—	—	—	—	—	—	—	71,1	—	—	—	—
03. Informatique — Convention G.I.E.I.																			
04	12.01	03	83	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	29,0	—	—	—	—	—	—	—	—	29,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 03 . . . . .	29,0	—	—	—	—	—	—	—	—	29,0	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0 . . . . .	100,1	—	—	—	—	—	—	—	—	100,1	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
PROGRAMME 1 — INITIATIVES DIVERSES — FORMATION DES SALARIES ET DES APPOINTES																			
10. Dépenses de toute nature relatives à la formation continuée																			
04	40.01	10	51	1211	Amélioration de la politique de forma- tion . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 10 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11. Indemnités de promotion sociale pour les travailleurs																			
04	40.07	11	70	344	Crédits d'heures . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 11 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12. Recherches et publications																			
04	33.01	12	87	33	Subventions pour des recherches et publications dans le domaine de la formation . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 12 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
13. Equipements																			
04	74.01	13	69	742	Achats de machines, mobilier et matériel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 13 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour le programme 1 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 2 — SUBVENTIONS  
DIVERSES — FORMATION DES  
SALARIES ET DES APPOINTES

20. Centres de formation d'aides fami-  
liales et d'aides seniors

04	40.03	20	67	33	Subventions . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	43.65	20	86	4352	Formation d'aides familiales et seniors du secteur public . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 20 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

21. Formation continuée dans le secteur  
non marchand

04	40.06	21	77	33	Subventions . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 21 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

22. FOREM — Formation profession-  
nelle

04	41.01	22	72	411	Transfert à l'Etablissement en vue d'as- surer les subventions à l'Office com- munautaire et régional de la Forma- tion professionnelle et de l'Emploi pour la Formation professionnelle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
----	-------	----	----	-----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
04	61.51	22	14	6111	Transfert à l'Etablissement en vue d'assu- rer les subventions à l'Office commu- nautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi pour les investissements en rapport avec les centres de Formation profession- nelle dans la Communauté française	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 22 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					23. Comités subrégionaux de l'emploi														
04	41.06	23	88	411	Transfert à l'Etablissement en vue d'assu- rer les subventions pour les frais de fonctionnement . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 23 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour le programme 2 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					PROGRAMME 3 — INITIATIVES DIVERSES — FORMATION DES INDEPENDANTS														
					30. Indemnités de promotion sociale aux jeunes travailleurs indépendants et aidants														
04	40.06	30	86	411	Transfert à l'Etablissement en vue d'as- surer les subventions amateurs horti- coles . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 30 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

( 231 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement
<b>31. Initiatives diverses</b>																			
04	40.05	31	84	411	— Transfert à l'Etablissement en vue de couvrir les indemnités . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>Totaux pour l'activité 31 . . . . .</b>						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>32. Organisation de cours de formation professionnelle pour les agriculteurs</b>																			
04	40.08	32	94	411	— Transfert à l'Etablissement en vue d'assurer les subventions et indemnités de promotion sociale . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>Totaux pour l'activité 32 . . . . .</b>						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>Totaux pour le programme 3 . . . . .</b>						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>PROGRAMME 4 — SUBVENTIONS DIVERSES — FORMATION DES INDEPENDANTS</b>																			
<b>40. Institut de formation pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises</b>																			
04	40.01	40	81	414	— Subventions de fonctionnement . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
04	40.02	40	84	414	— Subventions pour la formation permanente . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
04	40.04	40	90	414	— Intervention de toute nature . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>Totaux pour l'activité 40 . . . . .</b>						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
					<b>41. Charges immobilières des centres de formation permanente des Classes moyennes — Charges d'amortissement d'emprunts contractés pour les centres de formation permanente des Classes moyennes</b>														
04	33.23	41	85	414	— Charges d'amortissement d'emprunts contractés par les centres de formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 41 . . . . .</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>42. Classes moyennes</b>														
04	63.28	42	80	6141	— Charges d'amortissement d'emprunt . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	72.81	42	29	721	— Construction de bâtiments, achats de terrains et de bâtiments . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 42 . . . . .</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour le programme 4 . . . . .</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 82 . . . . .</b>	100,1	—	—	—	—	—	—	—	—	100,1	—	—	—	—

(233)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## DIVISION ORGANIQUE 83

## ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE  
ADMINISTRATION

## 01. Dépenses de personnel

— Rémunérations et allocations géné-  
ralement quelconques

04	11.03	01	08	111	— Personnel statutaire (pour mémoire)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
04	11.04	01	11	111	— Personnel autre que statutaire (pour	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112	<i>mémoire</i> ) . . . . .														
				113															
<b>Totaux pour l'activité 01 . . . . .</b>						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02. Frais de fonctionnement																			
04	12.01	02	12	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	2,5	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—	—	—	—	—
04	12.26	02	87	1211	— Dépenses de toute nature relatives à l'enseignement artistique . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	74.01	02	85	742	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	0,8	—	—	—	—	—	—	—	0,8	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 02 . . . . .</b>						3,3	—	—	—	—	—	—	—	3,3	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour le programme 0 . . . . .</b>						3,3	—	—	—	—	—	—	—	3,3	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
PROGRAMME 1 — INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES																			
11. Académie d'été de Wallonie																			
04	33.02	11	19	33	— Subventions à l'établissement d'utilité publique . . . . .	6,5	—	—	—	—	—	—	—	6,5	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 11 . . . . .						6,5	—	—	—	—	—	—	—	6,5	—	—	—	—	
12. Subventions à des associations diverses																			
04	33.04	12	26	33	— Dépenses de toute nature . . . . .	9,9	—	—	—	—	—	—	—	9,9	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 12 . . . . .						9,9	—	—	—	—	—	—	—	9,9	—	—	—	—	
Totaux pour le programme 1 . . . . .						16,4	—	—	—	—	—	—	—	16,4	—	—	—	—	
PROGRAMME 2 — FONCTIONNE- MENT DES ETABLISSEMENTS D'EN- SEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA COMMUNAUTE																			
20. Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations géné- ralement quelconques																			
02	11.03	20	27	111	— Personnel statutaire . . . . .	630,0	—	—	—	—	—	-9,3	—	620,7	—	—	—	—	
				112															
				113															
				454															

( 235 )



(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement
<b>27. Chargés de mission — Dépenses de personnel</b>																			
02	11.03	27	34	111	Personnel statutaire . . . . .														
				112															
				113		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
02	11.04	27	37	111	Personnel autre que statutaire . . . . .														
				112															
				113		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
<b>Totaux pour l'activité 27 . . . . .</b>						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
<b>28. Chargés de mission — Frais de fonctionnement</b>																			
02	12.01	28	38	121	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
02	74.01	28	14	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
<b>Totaux pour l'activité 28 . . . . .</b>						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
<b>Totaux pour le programme 2 . . . . .</b>						833,3	—	—	—	—	—	-10,4	—	—	822,9	—	—		
<b>PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OFFICIELS SUBVENTIONNES</b>																			
<b>30. Subventions-traitements et de fonctionnement</b>																			
02	43.01	30	28	4314	Subventions-traitements . . . . .	219,7	—	—	—	—	10,4	—	—	—	230,1	—	—		
				4324															
				454															

(237)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux		Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires		Réduc- tions			Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment
02	43.03	30	34	4316 4326	Subventions de fonctionnement aux éta- blissements d'enseignement supé- rieur officiels subventionnés . . . .	20,2	—	—	—	—	—	—	—	20,2	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 30 . . . . .						239,9	—	—	—	—	10,4	—	—	—	250,3	—	—	—	—
31. Divers																			
02	01.01	31	39	01	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement artistique . . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 31 . . . . .						1,0	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—	
Totaux pour le programme 3 . . . . .						240,9	—	—	—	—	10,4	—	—	—	251,3	—	—	—	—
PROGRAMME 4 — FONCTIONNE- MENT DES ETABLISSEMENTS D'EN- SEIGNEMENT SUPERIEUR LIBRES SUBVENTIONNES																			
40. Subventions-traitements et de fon- ctionnement																			
02	44.01	40	47	441 454	Subventions-traitements . . . . .	489,5	—	—	—	—	26,8	—	—	—	516,3	—	—	—	—
02	44.30	40	37	443	Subventions de fonctionnement aux éta- blissements d'enseignement supé- rieur libres subventionnés . . . . .	42,1	—	—	—	—	—	—	—	—	42,1	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 40 . . . . .						531,6	—	—	—	—	26,8	—	—	—	558,4	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## 41. Divers

02	33.01	41	46	33	Subventions à des associations diverses	1,0	—	—	—	—	1,0	—	—	—	2,0	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 41 . . . . .						1,0	—	—	—	—	1,0	—	—	—	2,0	—	—	—	—
Totaux pour le programme 4 . . . . .						532,6	—	—	—	—	27,8	—	—	—	560,4	—	—	—	—

PROGRAMME 5 — FONCTIONNE-  
MENT DES ETABLISSEMENTS D'EN-  
SEIGNEMENT SECONDAIRE DE  
PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUB-  
VENTIONNES50. Subventions-traitements et de fon-  
ctionnement

01	43.01	50	48	4314	Subventions-traitements . . . . .	205,0	—	—	—	-9,1	—	-29,3	—	—	166,6	—	—	—	—
				4324															
				454															
01	43.02	50	51	4316	Subventions de fonctionnement aux éta- blissements d'enseignement secon- daire de plein exercice officiels sub- ventionnés . . . . .	4,1	—	—	—	9,1	—	—	—	—	13,2	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 50 . . . . .						209,1	—	—	—	-29,3	—	—	—	—	179,8	—	—	—	—
Totaux pour le programme 5 . . . . .						209,1	—	—	—	-29,3	—	—	—	—	179,8	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement

PROGRAMME 6 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT OFFICIELS SUBVENTIONNES

60. Subventions-traitements et de fonctionnement

04	43.01	60	58	4314	Subventions-traitements . . . . .	2 038,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2 038,0	—	—	—
				4324														
				454														
04	43.02	60	61	4316	Subventions de fonctionnement aux éta-													
				4326	blissements à horaire réduit officiels	81,8	—	—	—	—	—	—	—	—	81,8	—	—	—
					subventionnés . . . . .													
					Totaux pour l'activité 60 . . . . .	2 119,8	—	—	—	—	—	—	—	—	2 119,8	—	—	—

61. Initiatives et subventions diverses

04	43.06	61	74	4316	Subventions pour les expérimentations													
				4326	pédagogiques . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 61 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 6 . . . . .	2 119,8	—	—	—	—	—	—	—	—	2 119,8	—	—	—

PROGRAMME 7 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT LIBRES SUBVENTIONNES

70. Subventions-traitements et de fonctionnement

04	44.01	70	77	441	Subventions-traitements . . . . .	258,1	—	—	—	—	—	—	—	—	258,1	—	—	—
				454														

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
04	44.30	70	67	443	Subventions de fonctionnement aux éta- blissements à horaire réduit libres subventionnés . . . . .	9,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 70 . . . . .						267,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
71. Initiatives et subventions diverses																			
04	44.30	71	68	443	Subventions pour les expérimentations pédagogiques . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 71 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour le programme 7 . . . . .						267,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTALS POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 83 . . . . .						4 222,5	—	—	—	—	38,2	-39,7	—	—	4 221,0	—	—	—	—
DIVISION ORGANIQUE 89																			
BATIMENTS SCOLAIRES																			
PROGRAMME 0 — FONCTIONNE- MENT DU FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCEDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE																			
01. Fonctionnement des Bâtiments sco- laires																			
04	01.01	01	74	41	Fonds budgétaires des Bâtiments scolai- res de la Communauté française . . .	1 575,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

( 241 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
04	01.02	01	77	41	Fonds des Bâtiments scolaires de l'ensei- gnement officiel subventionné . . .	550,0	—	—	—	—	—	—	—	550,0	—	—	—	—	
04	01.03	01	80	123	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires 721	—	400,0	400,0	—	—	—	—	—	—	400,0	400,0	—	—	
Totaux pour l'activité 01 . . . . .						2 125,0	400,0	400,0	—	—	—	—	—	2 125,0	400,0	400,0	—	—	
02. Subventions — Loyers — Divers																			
04	12.06	02	92	1212	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments sco- laires (S.P.A.B.S.) . . . . .	1 074,1	—	—	—	—	—	—	—	1 074,1	—	—	—	—	
04	33.01	02	72	3122	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	6,0	—	—	—	—	—	—	—	6,0	—	—	—	—	
04	41.20	02	07	414	Subventions au Fonds communautaire de garantie . . . . .	470,0	—	—	—	—	—	—	—	470,0	—	—	—	—	
04	60.01	02	24	41	Crédit variable destiné à la prise en charge de la rémunération des agents du Fonds de garantie des bâtiments scolaires (B) . . . . .	—	—	—	38,0	—	—	—	—	—	—	—	38,0	—	
Totaux pour l'activité 02 . . . . .						1 550,1	—	—	38,0	—	—	—	—	1 550,1	—	—	38,0	—	
Totaux pour le programme 0 . . . . .						3 675,1	400,0	400,0	38,0	—	—	—	—	3 675,1	400,0	400,0	38,0	—	
TOTALS POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 89 . . . . .						3 675,1	400,0	400,0	38,0	—	—	—	—	3 675,1	400,0	400,0	38,0	—	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

DIVISION ORGANIQUE 91

SERVICE DES TRANSPORTS  
SCOLAIRES

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE  
ADMINISTRATION

01. Dépenses de personnel

Rémunérations et allocations générale-  
ment quelconques

04	11.03	01	30	111	Personnel statutaire (pour mémoire)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112														
				113														
04	11.04	01	33	111	Personnel autre que statutaire (pour	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112	<i>mémoire</i> ) . . . . .													
				113														

Totaux pour l'activité 01 . . . . .

Totaux pour le programme 0 . . . . .

PROGRAMME 1 — TRANSPORT  
DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA  
COMMUNAUTE

10. Dépenses de personnel —  
Convoyeurs  
— Rémunérations et allocations générale-  
ment quelconques

04	01.01	10	40	01	Dépenses arriérées de toute nature (pour	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>mémoire</i> ) . . . . .													

( 243 )

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	
04	11.04	10	42	111	Personnel autre que statutaire (pour															
				112	mémoire) . . . . .	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
				113																
					Totaux pour l'activité 10 . . . . .	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
					<b>11. Dépenses de personnel enseignant</b>															
					— Rémunérations et allocations gé- néralement quelconques															
04	11.03	11	40	111	Personnel statutaire (pour mémoire) .	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
				112																
				113																
04	11.04	11	43	111	Personnel autre que statutaire (pour	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
				112	mémoire) . . . . .															
				113																
					Totaux pour l'activité 11 . . . . .	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
					<b>12. Frais de fonctionnement</b>															
01	12.01	12	44	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	10,4	-	-	-	-	-	-	-	-	10,4	-	-	-	-	
01	12.06	12	59	1212	Loyers de biens immobiliers (pour mémoire) . . . . .	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
01	12.22	12	10	123	Frais de transport (pour mémoire) . .	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
01	12.24	12	16	123	Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement
01	74.01	12	20	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (pour mémoire)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 12 . . . . .	10,4	—	—	—	—	—	—	—	—	10,4	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1 . . . . .	10,4	—	—	—	—	—	—	—	—	10,4	—	—	—	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 91 . . . . .	10,4	—	—	—	—	—	—	—	—	10,4	—	—	—	—
					DIVISION ORGANIQUE 92														
					ORGANISATION DES ETUDES														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION														
					01. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.03	01	57	111	Personnel statutaire (pour mémoire)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
04	11.04	01	60	111	Personnel autre que statutaire (pour	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112	<i>mémoire</i> ) . . . . .														
				113															
					Totaux pour l'activité 01 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

( 245 )

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redis- tributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>02. Frais de fonctionnement</b>																			
01	12.01	02	61	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . . . .	20,0	—	—	—	—	—	- 5,0	—	—	15,0	—	—	—	—
01	74.01	02	37	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 02 . . . . .						21,0	—	—	—	—	—	- 5,0	—	—	16,0	—	—	—	—
Totaux pour le programme 0 . . . . .						21,0	—	—	—	—	—	- 5,0	—	—	16,0	—	—	—	—
PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION																			
<b>10. Dépenses de personnel</b> — Rémunérations et allocations générale- ment quelconques																			
01	11.03	10	66	111 112 113	Personnel statutaire . . . . .	8,0	—	—	—	—	—	- 1,3	—	—	6,7	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 10 . . . . .						8,0	—	—	—	—	—	- 1,3	—	—	6,7	—	—	—	—
<b>11. Frais de fonctionnement</b>																			
01	12.01	11	70	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 11 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour le programme 1 . . . . .						8,0	—	—	—	—	—	- 1,3	—	—	6,7	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 2 — ORGANISATION  
DES ETUDES — STRUCTURES —  
PROGRAMMES — ACTIVITES DE  
FORMATION, RECHERCHES ET  
INFORMATION — ETABLISSE-  
MENTS DE LA COMMUNAUTE  
FRANÇAISE

20. Dépenses de personnel

— Rémunérations et allocations générale-  
ment quelconques

01	11.03	20	76	111	Personnel statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112														
				113														
01	11.04	20	79	111	Personnel autre que statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112														
				113														
Totaux pour l'activité 20 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

21. Structures — Programmes — For-  
mation et information

01	12.01	21	80	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	41,0	—	—	—	—	—	—	—	41,0	—	—	—	—
01	12.71	21	96	123	Recherches, enquêtes et frais d'études	31,0	—	—	—	—	—	—	—	31,0	—	—	—	—
01	12.72	21	02	123	Expérience d'enseignement en alter- nance . . . . .	0,9	—	—	—	—	—	—	—	0,9	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 21 . . . . .						72,9	—	—	—	—	—	—	—	72,9	—	—	—	—

( 247 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
22. Aide connexe — Formation et recyclage du personnel de la Communauté																			
01	01.02	22	82	121	Formation et recyclage des membres du personnel technique des C.P.M.S.	1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
01	01.03	22	85	121	Formation Enseignement fondamental	7,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
01	01.04	22	88	121	Formation Enseignement spécial . . .	7,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
01	01.05	22	91	121	Formation Enseignement secondaire . . .	10,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 22 . . . . .						27,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
23. Subventions — Cotisations et interventions diverses																			
01	33.03	23	83	33	Subvention à l'A.S.B.L. — Sport, Culture, Ecole et Solidarité (S.C.E.S.) à Bruxelles . . . . .	9,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
01	33.07	23	95	33	Subvention à l'A.S.B.L. — Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté . . . . .	7,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 23 . . . . .						16,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour le programme 2 . . . . .						116,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>PROGRAMME 3 — ACTIVITES GENERALES — RECHERCHES ET ENQUETES</b>																			
<b>30. Dépenses de personnel — Adminis- tration — Rémunérations et allocations géné- ralement quelconques</b>																			
01	11.03	30	86	111	Personnel statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				112															
				113															
01	11.04	30	89	111	Personnel autre que statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
				112															
				113															
<b>Totaux pour l'activité 30 . . . . .</b>						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>31. Subventions — Cotisations et inter- ventions diverses</b>																			
01	33.08	31	09	123	Subventions pour des publications à caractère pédagogique . . . . .	2,0	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—	
01	33.09	31	12	123	Subventions au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège . . . . .	3,0	—	—	—	—	—	—	—	3,0	—	—	—	—	
01	41.02	31	63	411	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective destinée aux recherches en éducation (initiative ministérielle) . . . . .	15,0	—	—	—	—	—	—	—	15,0	—	—	—	—	
<b>Totaux pour l'activité 31 . . . . .</b>						20,0	—	—	—	—	—	—	—	20,0	—	—	—	—	

( 249 )

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## 32. Divers

01	12.30	32	81	123	Frais de recherches, enquêtes et frais d'études en relation avec la politique de l'enseignement . . . . .	24,0	—	—	—	—	6,0	—	—	—	430,0	—	—	—	—
01	12.31	32	84	123	Dépenses et subventions de toute nature en relation avec la politique de l'Enseignement . . . . .	25,0	—	—	—	-0,3	—	—	—	—	24,7	—	—	—	—
01	12.32	32	87	123	Dépenses et subventions de toute nature en relation avec la politique de l'enseignement, y compris une créance arriérée (nouveau) . . . . .	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 32 . . . . .						49,0	—	—	—	—	6,0	—	—	—	55,0	—	—	—	—
Totaux pour le programme 3 . . . . .						69,0	—	—	—	—	6,0	—	—	—	75,0	—	—	—	—

PROGRAMME 4 — ORGANISATION  
DES ETUDES — CENTRES TECHNI-  
QUES DE FORMATION DES PER-  
SONNELS DE LA COMMUNAUTE  
FRANÇAISE — AUXILIAIRES DE  
L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITES  
PARASCOLAIRES — ETABLISSE-  
MENTS DE LA COMMUNAUTE  
FRANÇAISE

## 40. Dépenses de personnel

— Rémunérations et allocations géné-  
ralement quelconques

01	11.03	40	96	111	Personnel statutaire . . . . .	21,0	—	—	—	—	60,0	—	—	—	81,0	—	—	—	—
				112															
				113															

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	11.04	40	02	111	Personnel autre que statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
					<b>Totaux pour l'activité 40 . . . . .</b>	21,0	—	—	—	—	60,0	—	—	—	81,0	—	—	—	—
					<b>41. Frais de fonctionnement</b>														
01	41.23	41	39	41	Dotation globale . . . . .	42,0	—	—	—	—	0,5	—	—	—	42,5	—	—	—	—
				111															
				112															
				113															
				121															
					<b>Totaux pour l'activité 41 . . . . .</b>	42,0	—	—	—	—	0,5	—	—	—	42,5	—	—	—	—
					<b>42. Frais dans le domaine de l'enseigne- ment</b>														
01	12.01	42	04	123	Dépenses permanentes pour achats de biens durables et de services, y com- pris expositions pédagogiques, docu- ments pédagogiques, classes de dépaysement et découverte, activités théâtrales et autres... . . . . .	28,0	—	—	—	—	—	-2,0	—	—	26,0	—	—	—	—
01	74.01	42	77	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	21,0	—	—	—	—	—	—	—	—	21,0	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 42 . . . . .</b>	49,0	—	—	—	—	—	—	—	—	47,0	—	—	—	—
					<b>Totaux pour le programme 4 . . . . .</b>	112,0	—	—	—	—	60,5	-2,0	—	—	170,5	—	—	—	—

( 251 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 5 — CENTRES DE  
DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR  
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

50. Dépenses de personnel

01	11.03	50	09	111	Personnel statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	150,0	—	—	—	150,0	—	—	—	—
				112															
				113															
01	11.04	50	12	111	Personnel autre que statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
					Totaux pour l'activité 50 . . . . .	—	—	—	—	—	150,0	—	—	—	150,0	—	—	—	—

51. Aide connexe — Formation et  
recyclage du personnel de la Com-  
munauté

01	41.23	51	49	41	Dotation globale . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				111															
				112															
				113															
				121															
					Totaux pour l'activité 51 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 5 . . . . .	—	—	—	—	—	150,0	—	—	—	150,0	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 6 — ORGANISATION  
DES ETUDES — ACTIVITES DE FOR-  
MATION DANS L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR — RECHERCHES ET  
ENQUETES

60. Dépenses de personnel

— Rémunérations et allocations générale-  
ment quelconques

02	11.03	60	19	111	Personnel statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112														
				113														
02	11.04	60	22	111	Personnel autre que statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112														
				113														
					Totaux pour l'activité 60 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

61. Aide connexe — Formation et  
recyclage du personnel de la Com-  
munauté

02	01.01	61	21	121	Formation Enseignement supérieur de type court . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 61 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

( 253 )

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>62. Organisation des études — Enseignement supérieur</b>																			
02	12.30	62	14	123	Recherches, enquêtes et frais d'études	4,0	—	—	—	—	—	-3,0	—	—	1,0	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 62 . . . . .						4,0	—	—	—	—	—	-3,0	—	—	1,0	—	—	—	—
Totaux pour le programme 6 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 92 . . . . .</b>						<b>330,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>216,5</b>	<b>-11,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>535,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
DIVISION ORGANIQUE 93																			
CENTRES P.M.S.																			
PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION																			
01. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations générale- ment quelconques																			
04	11.03	01	84	111	Personnel statutaire (pour mémoire)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
04	11.04	01	87	111	Personnel autre que statutaire (pour	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112	<i>mémoire</i> ) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				113															
Totaux pour l'activité 01 . . . . .						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- mentaires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>02. Frais de fonctionnement</b>																			
01	12.01	02	88	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . .	0,9	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9	—	—	—	—
01	74.01	02	64	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 02 . . . . .</b>						<b>1,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Totaux pour le programme 0 . . . . .</b>						<b>1,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION</b>																			
<b>10. Dépenses de personnel</b>																			
<b>— Rémunérations et allocations générale- ment quelconques</b>																			
01	11.03	10	93	111 112 113	Personnel statutaire . . . . .	11,0	—	—	—	—	2,2	—	—	—	13,2	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 10 . . . . .</b>						<b>11,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>13,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>11. Frais de fonctionnement</b>																			
01	12.01	11	97	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(255)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	74.01	11	73	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					<b>Totaux pour l'activité 11 . . . . .</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					<b>Totaux pour le programme 1 . . . . .</b>	11,0	—	—	—	—	2,2	—	—	—	13,2	—	—	—	
					<b>PROGRAMME 2 — FONCTIONNE- MENT DES CENTRES P.M.S. DE LA COMMUNAUTE</b>														
					<b>20. Rémunérations et allocations géné- ralement quelconques</b>														
01	11.03	20	06	111	Personnel statutaire . . . . .	698,0	—	—	—	—	—	-6,8	—	—	682,2	—	—	—	
				112															
				113															
				454															
01	11.04	20	09	111	Personnel autre que statutaire . . . . .	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	
				112															
				113															
				454															
					<b>Totaux pour l'activité 20 . . . . .</b>	698,1	—	—	—	—	—	-6,8	—	—	682,3	—	—	—	
					<b>21. Frais de fonctionnement</b>														
01	12.01	21	10	1211	Frais de fonctionnement-achat biens non durables et services . . . . .	8,0	—	—	—	—	—	-0,4	—	—	7,6	—	—	—	
01	12.02	21	13	1211	Frais de fonctionnement en rapport avec l'activité des Centres P.M.S. . . . .	2,0	—	—	—	—	0,4	—	—	—	2,4	—	—	—	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
01	12.07	21	28	1211	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services . . . . .	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—	—
01	41.23	21	46	41	Dotation globale . . . . .	74,5	—	—	—	—	4,7	—	—	—	79,2	—	—	—	—
				111															
				112															
				113															
				121															
					Totaux pour l'activité 21 . . . . .	84,7	—	—	—	—	5,1	-0,4	—	—	89,4	—	—	—	—
					27. Chargés de mission — Dépenses de personnel														
04	11.03	27	13	111	Personnel statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
04	11.04	27	16	111	Personnel autre que statutaire . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
					Totaux pour l'activité 27 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					28. Chargés de mission — Frais de fonc- tionnement														
02	12.01	28	17	121	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	74.01	28	90	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 28 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 2 . . . . .	773,8	—	—	—	—	5,1	-7,2	—	—	771,7	—	—	—	—

(257)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

PROGRAMME 3 — FONCTIONNE-  
MENT DES CENTRES P.M.S. OFFI-  
CIELS SUBVENTIONNES

30. Subventions-traitements et de fon-  
ctionnement

01	43.01	30	07	4314	Subventions-traitements . . . . .	566,0	—	—	—	—	30,7	—	—	—	586,7	—	—	—	—
				4324															
				454															
01	43.23	30	73	4316	Subventions forfaitaires . . . . .	54,0	—	—	—	—	0,1	—	—	—	54,1	—	—	—	—
				4326															
Totaux pour l'activité 30 . . . . .						610,0	—	—	—	—	30,8	—	—	—	640,8	—	—	—	—

31. Aide connexe aux centres P.M.S.  
officiels subventionnés

01	43.08	31	29	4314	Formation et recyclage des membres du														
				4324	personnel technique . . . . .	1,3	—	—	—	—	—	—	—	—	1,3	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 31 . . . . .						1,3	—	—	—	—	—	—	—	—	1,3	—	—	—	—
Totaux pour le programme 3 . . . . .						611,3	—	—	—	—	30,8	—	—	—	642,1	—	—	—	—

PROGRAMME 4 — FONCTIONNE-  
MENT DES CENTRES P.M.S. LIBRES  
SUBVENTIONNES

40. Subventions-traitements et de fon-  
ctionnement

01	44.01	40	26	441	Subventions-traitements . . . . .	816,0	—	—	—	—	57,1	—	—	—	873,1	—	—	—	—
				454															

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures			
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment	
01	44.23	40	92	443	Subventions forfaitaires . . . . .	78,0	—	—	—	—	2,6	—	—	—	80,6	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 40 . . . . .						894,0	—	—	—	—	59,7	—	—	—	953,7	—	—	—	—	
41. Aide connexe aux centres P.M.S. libres subventionnés																				
01	44.08	41	48	441	Formation et recyclage des membres du personnel technique . . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 41 . . . . .						1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—	
Totaux pour le programme 4 . . . . .						895,5	—	—	—	—	59,7	—	—	—	955,2	—	—	—	—	
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 93 . . . . .						2 293,0	—	—	—	—	97,8	-7,2	—	—	2 383,6	—	—	—	—	
DIVISION ORGANIQUE 94																				
ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE																				
PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION																				
01. Dépenses de personnel																				
Rémunérations et allocations générale- ment quelconques																				
02	11.03	01	14	111	Personnel statutaire . . . . .	8,4	—	—	—	—	—	—	—	—	8,4	—	—	—	—	
						112														
						113														

(259)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
02	11.04	01	17	111	Personnel autre que statutaire . . . . .	9,3	—	—	—	—	—	—	—	—	9,3	—	—	—	—
				112															
				113															
					<b>Totaux pour l'activité 01 . . . . .</b>	<b>17,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>17,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>02. Frais de fonctionnement</b>														
02	12.01	02	18	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	8,3	—	—	—	—	—	—	—	—	8,3	—	—	—	—
02	12.07	02	36	1211	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services . .	0,1	—	—	—	—	0,5	—	—	—	0,6	—	—	—	—
02	12.08	02	39	1211	Dépenses relatives aux frais de fonction- nement de l'administration . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	74.01	02	91	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	0,4	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 02 . . . . .</b>	<b>8,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>9,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>Totaux pour le programme 0 . . . . .</b>	<b>26,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>27,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>PROGRAMME 1 — SUBVENTIONS DIVERSES</b>														
					<b>10. Financement des prix décernés et autres activités</b>														
02	33.01	10	21	33	Subventions . . . . .	1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	1,7	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 10 . . . . .</b>	<b>1,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
					<b>11. Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux- Arts de Belgique</b>														
02	41.01	11	94	41	Subventions . . . . .	10,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	61.01	11	80	7422	Subventions . . . . .	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 11 . . . . .</b>	<b>10,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>Totaux pour le programme 1 . . . . .</b>	<b>12,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 94 . . . . .</b>	<b>38,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>DIVISION ORGANIQUE 95</b>														
					<b>RECHERCHE SCIENTIFIQUE</b>														
					<b>PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE</b>														
					<b>01. Dépenses de personnel</b>														
					<b>Rémunérations et allocations générale- ment quelconques</b>														
04	11.03	01	41	111	Personnel statutaire ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112															
				113															
04	11.04	01	44	111	Personnel autre que statutaire ( <i>pour</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112	<i>mémoire</i> ) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				113															
					<b>Totaux pour l'activité 01 . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(261)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années ané- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## 02. Frais de fonctionnement

02	12.01	02	45	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . . . .	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	12.02	02	48	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	12.20	02	05	1211	Dépenses quelconques relatives au soutien de la recherche . . . . .	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	12.81	02	91	1211	Dépenses quelconques relatives au fonctionnement de l'administration (pour mémoire) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	12.82	02	94	1211	Dépenses quelconques relatives à l'université des aînés . . . . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 02 . . . . .						5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour le programme 0 . . . . .						5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PROGRAMME 1 — SUBVENTIONS  
A.S.B.L. OU ASSIMILES

## 10. Congrès et colloques

02	33.01	10	48	33	Subventions en vue d'assurer le financement de congrès et de colloques en Belgique organisés par des institutions de langue française . . . . .	5,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 10 . . . . .						5,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
					<b>11. Financement des prix, des bourses, des frais connexes et la participation à des activités et manifestations scientifiques</b>														
02	33.03	11	55	344	Subventions à l'Institut historique belge de Rome, à l'école française d'Athènes et aux stations de recherche à l'étranger . . . . .	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11 . . . . .	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>12. Associations scientifiques et univer- sitaires</b>														
02	33.05	12	62	33	Subventions . . . . .	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 12 . . . . .	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>13. Souscription et financement</b>														
02	33.06	13	66	33	Subventions en vue d'assurer la souscrip- tion à certains ouvrages et de financer des publications scientifiques péri- odiques . . . . .	8,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 13 . . . . .	8,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>14. International Association for the evaluation of educational achieve- ment</b>														
02	34.01	14	61	354	Subventions (pour mémoire) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 14 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

( 263 )

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## 15. Dépenses coopération scientifique

02	34.02	15	65	123	Dépenses de toute nature en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères . . . . .	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 15 . . . . .						2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
Totaux pour le programme 1 . . . . .						19,1	—	—	—	—	—	—	—	—	19,1	—	—	—	—

## PROGRAMME 2 — SUBVENTIONS DIVERSES

## 20. Recherche scientifique fondamentale collective

02	31.01	20	40	454	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective — Initiative ministérielle; ancien fonds 60.21 A . . . . .	75,0	—	—	—	—	2,2	—	—	—	77,2	—	—	—	—
02	31.07	20	58	454	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective — Initiative des chercheurs . . . . .	379,2	—	—	—	—	—	—	—	—	379,2	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 20 . . . . .						454,2	—	—	—	—	2,2	—	—	—	456,4	—	—	—	—
Totaux pour le programme 2 . . . . .						454,2	—	—	—	—	2,2	—	—	—	456,4	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures				
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment		
					<b>PROGRAMME 3 — RECHERCHE SCIENTIFIQUE</b>																
					<b>30. Dépenses de personnel</b>																
02	01.01	30	71	01	Dépenses de personnel et de fonctionne- ment résultant de la participation de la Belgique à des activités internatio- nales de politique scientifique . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—
				111																	
				112																	
				113																	
				123																	
<b>Totaux pour l'activité 30 . . . . .</b>						<b>1,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>31. Subventions A.S.B.L. ou assimilés</b>																
02	33.07	31	87	33	Subventions en vue d'assurer le finance- ment de congrès et de colloques en Belgique organisés par des institu- tions de langues française ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	33.08	31	90	123	Subventions à l'Aquarium Dubuisson	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—	—	—	—
02	33.09	31	93	344	Subventions en vue d'assurer le finance- ment des prix et des bourses et la participation à des activités et mani- festations scientifiques . . . . .	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—
02	33.10	31	96	123	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connais- sances scientifiques . . . . .	10,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10,2	—	—	—	—
02	33.11	31	02	33	Subventions aux associations de parents et d'étudiants . . . . .	4,2	—	—	—	—	—	—	—	—	-0,5	—	3,7	—	—	—	—

(265)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
02	33.12	31	05	41	Subvention à l'Association Universités — Entreprises pour la Formation (A.U.E.F.) « Wallonie-Bruxelles » . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 31 . . . . .	17,4	—	—	—	—	—	-0,5	—	—	16,9	—	—	—	
					<b>32. Missions scientifiques à l'étranger</b>														
02	33.11	32	03	344	Subventions à des jeunes chercheurs et étudiants universitaires — Voyages à l'étranger en groupe . . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	
02	33.12	32	06	344	Subventions aux professeurs et aux membres du personnel académique pour missions scientifiques à l'étran- ger . . . . .	3,4	—	—	—	—	—	—	—	—	3,4	—	—	—	
02	33.13	32	09	344	Subventions pour missions scientifiques à l'étranger (Union Académique Internationale) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 32 . . . . .	4,9	—	—	—	—	—	—	—	—	4,9	—	—	—	
					<b>33. Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés</b>														
02	41.04	33	55	414	Subvention légale pour l'octroi de man- dats et de bourses de recherche (loi du 27 juillet 1971) . . . . .	577,2	—	—	—	—	—	—	—	—	577,2	—	—	—	
02	41.05	33	58	414	Subventions au Fonds dans le cadre du plan d'expansion . . . . .	309,9	—	—	—	—	—	—	—	—	309,9	—	—	—	

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
02	41.06	33	61	414	Subsides pour recherche médicale (F.R.S.M.) . . . . .	306,7	—	—	—	—	—	—	—	306,7	—	—	—	—	
02	41.08	33	67	414	Subvention à l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires (I.I.S.N.) . .	315,7	—	—	—	—	—	—	—	315,7	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 33 . . . . .						1 509,5	—	—	—	—	—	—	—	1 509,5	—	—	—	—	
34. Subventions diverses																			
02	41.10	34	74	123	Subventions aux Centres de Génétique Humaine reconnus . . . . .	33,8	—	—	—	—	—	—	—	33,8	—	—	—	—	
02	41.11	34	77	414	Subventions au Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (F.R.I.A.) (nou- veau libellé) . . . . .	237,5	—	—	—	—	—	—	—	237,5	—	—	—	—	
02	41.12	34	80	123	Subventions exceptionnelles pour le 150 <sup>e</sup> anniversaire de l'Académie Royale de Médecine . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 34 . . . . .						271,3	—	—	—	—	—	—	—	271,3	—	—	—	—	
35. Fonds et programmes de recherche																			
02	41.13	35	84	123	Subvention à des programmes de recher- che concertés en sciences fondamen- tales et à des activités scientifiques de services publics dans le cadre d'un programme national où sont reprises quelques disciplines d'intérêt excep- tionnel pour le développement scien- tifique, culturel, économique et social de la nation . . . . .	372,3	—	—	—	—	—	—	—	372,3	—	—	—	—	

(267)

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
02	41.14	35	87	111	Transferts aux Fonds spéciaux pour la Recherche dans les institutions uni- versitaires . . . . .	385,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 35 . . . . .	757,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					36. Aide à la Recherche														
02	01.02	36	80	454	Crédit variable destiné au développe- ment et au financement de la recher- che scientifique (Fonds de la recher- che scientifique — B) Ancien fonds 66.47 B . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 36 . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour le programme 3 . . . . .	2 561,9	—	—	—	—	—	-0,5	—	—	2 561,4	—	—	—	
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 95 . . . . .	3 040,2	—	—	—	—	2,2	-0,5	—	—	3 041,9	—	—	—	
					DIVISION ORGANIQUE 96														
					ENSEIGNEMENT A DISTANCE														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE														
					01. Dépenses de personnel														
					Rémunérations et allocations générale- ment quelconques														
04	11.03	01	68	111	Personnel statutaire . . . . .	20,2	—	—	—	—	—	—	—	—	20,2	—	—	—	
				112															
				113															

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
04	11.04	01	71	111	Chargés de missions — paiement des														
				112	professeurs correcteurs . . . . .	55,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				113															
				454															
					<b>Totaux pour l'activité 01 . . . . .</b>	<b>75,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>02. Frais de fonctionnement</b>																			
04	12.01	02	72	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . .	36,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	12.09	02	96	1212	Dépenses relatives à de nouvelles initiati- ves en matière d'enseignement à dis- tance . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	74.01	02	48	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour l'activité 02 . . . . .</b>	<b>37,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>Totaux pour le programme 0 . . . . .</b>	<b>113,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
					<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 96 . . . . .</b>	<b>113,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

( 269 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

DIVISION ORGANIQUE 97

ALLOCATIONS  
ET PRETS D'ETUDES

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

01. Dépenses de personnel

— Rémunérations et allocations générale-  
ment quelconques

04	11.03	01	95	111	Personnel statutaire (pour mémoire)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112														
				113														
04	11.04	01	01	111	Personnel autre que statutaire (pour	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				112	<i>mémoire</i> ) . . . . .													
				113														

Totaux pour l'activité 01 . . . . . — — — — — — — — — — — — — — — —

02. Frais de fonctionnement

02	12.01	02	02	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services . . .	9,0	—	—	—	—	—	—	—	9,0	—	—	—	—
02	12.06	02	17	1212	Loyers de biens immobiliers . . . . .	1,8	—	—	—	—	—	—	—	1,8	—	—	—	—
02	12.66	02	03	1211	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière de bourses d'études . . . . .	2,2	—	—	—	—	—	—	—	2,2	—	—	—	—
02	74.01	02	75	742	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	2,0	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—

Totaux pour l'activité 02 . . . . . 15,0 — — — — — — — — — — 15,0 — — — —

Totaux pour le programme 0 . . . . . 15,0 — — — — — — — — — — 15,0 — — — —

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement
PROGRAMME 1 — ALLOCATIONS ET PRETS																			
10. Allocations et prêts																			
02	33.01	10	05	344	Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée . . . . .	1 411,8	—	—	—	—	—	—	—	—	1 411,8	—	—	—	—
02	33.02	10	08	344	Crédit variable destiné au paiement d'allocations d'études (B) Ancien fonds 60.30 B . . . . .	—	—	—	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	30,0	—
02	82.01	10	58	83	Provision pour prêts d'études . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	82.02	10	61	83	Octroi de prêts d'études aux enfants de familles nombreuses de condition peu aisée . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	82.03	10	64	83	Crédit variable destiné au paiement des prêts d'études (C) . . . . .	—	—	—	20,0	—	—	—	—	—	—	—	—	20,0	—
Totaux pour l'activité 10 . . . . .						1 411,8	—	—	50,0	—	—	—	—	—	1 411,8	—	—	50,0	—
11. Prise en charge des frais d'instruction et des allocations d'études des orphelins de guerre																			
02	33.02	11	09	344	Frais d'instruction et allocations d'études . . . . .	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 11 . . . . .						0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—
Totaux pour le programme 1 . . . . .						1 411,9	—	—	50,0	—	—	—	—	—	1 411,9	—	—	50,0	—
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 97 . . . . .						1 426,9	—	—	50,0	—	—	—	—	—	1 426,9	—	—	50,0	—
TOTAL GENERAL . . . . .						178 241,7	400,0	400,0	4 821,1	—	2 448,6	— 2 497,5	17,5	— 51,3	178 192,8	400,0	400,0	4 787,3	58,0

( 271 )

5 - II - N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

CHAPITRE III  
**DETTE PUBLIQUE  
DE LA COMMUNAUTE  
FRANÇAISE**

DIVISION ORGANIQUE 30

**DETTE DIRECTE**

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE  
ADMINISTRATION

01. Frais de fonctionnement

04	12.08	01	56	123	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information liées aux finances communautaires . . . . .	15,0	—	—	—	—	10,0	—	—	—	25,0	—	—	—	—
04	74.01	01	11	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 01 . . . . .</b>						<b>15,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>25,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Totaux pour le programme 0 . . . . .</b>						<b>15,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>25,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

PROGRAMME 1 — SERVICE DE LA  
DETTE DIRECTE

10. Amortissements et charges d'intérêts  
— Papier commercial

04	01.01	10	42	2111	Amortissements et intérêts dus pour la	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				9111	Dettes consolidées (pour mémoire) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
04	21.01	10	28	213	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1 <sup>er</sup> , alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	400,0	—	—	—	—	—	-197,0	—	—	203,0	—	—	—	—
04	21.03	10	34	211	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures	350,0	—	—	—	—	110,0	—	—	—	460,0	—	—	—	—
04	21.04	10	37	211	Intérêts dus pour la dette consolidée (y compris primes éventuelles)	3 603,9	—	—	—	—	—	-824,0	—	—	2 779,9	—	—	—	—
04	91.01	10	76	9111	Amortissements dus pour la dette consolidée	3 228,4	—	—	—	—	—	-6,6	—	—	3 221,8	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 10</b>						<b>7 582,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>110,0</b>	<b>-1 027,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6 664,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Totaux pour le programme 1</b>						<b>7 582,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>110,0</b>	<b>-1 027,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6 664,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 30</b>						<b>7 597,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>120,0</b>	<b>-1 027,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6 689,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

( 273 )

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

DIVISION ORGANIQUE 35

DETTE LIEE  
AUX INVESTISSEMENTS  
IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS  
UNIVERSITAIRES

PROGRAMME 1 — SERVICE DE LA  
DETTE INDIRECTE

10. Subventions et charges financières  
des universités de la Communauté

04	21.03	10	72	211	Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	228,1	—	—	—	—	5,5	—	—	—	233,6	—	—	—	—
04	44.08	10	03	412	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	12,6	—	—	—	—	—	-1,3	—	—	11,3	—	—	—	—
04	91.01	10	17	6121	Amortissement de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté	37,2	—	—	—	—	—	—	—	—	37,2	—	—	—	—
04	91.02	10	20	6121	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques des universités de la Communauté	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour l'activité 10</b>						<b>277,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5,5</b>	<b>-1,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>282,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
<b>11. Subventions et charges financières des universités libres</b>																			
04	21.04	11	76	211	Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des universités libres (y compris primes éventuelles) . . . . .	235,5	—	—	—	—	5,5	—	—	—	241,0	—	—	—	—
04	21.05	11	79	211	Intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de la plaine des manœuvres à Etterbeek . . . . .	2,3	—	—	—	—	4,8	—	—	—	7,1	—	—	—	—
04	44.08	11	04	444	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles) . .	711,7	—	—	—	—	—	-5,2	—	—	706,5	—	—	—	—
04	44.23	11	49	444	Intervention en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise en vue de couvrir les charges financières 1996 liées aux investissements immobiliers antérieurs (pour mémoire) .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	44.40	11	03	444	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers . . . . .	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—	—	—	—
04	91.01	11	18	6131	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement de la Fondation universitaire luxembourgeoise . . . . .	5,9	—	—	—	—	—	—	—	—	5,9	—	—	—	—

(275)

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
04	91.02	11	21	6131	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques des universités libres . . . . .	53,2	—	—	—	—	1,4	—	—	—	54,6	—	—	—	—
04	91.03	11	24	6131	Amortissement de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des universités libres . . . . .	38,4	—	—	—	—	—	—	—	—	38,4	—	—	—	—
04	91.04	11	27	6131	Subvention en capital destinée à l'amortissement de l'acquisition des terrains de la plaine des manœuvres à Etterbeek . . . . .	11,1	—	—	—	—	5,2	—	—	—	16,3	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 11 . . . . .						1 060,6	—	—	—	—	16,9	-5,2	—	—	1 072,3	—	—	—	—
Totaux pour le programme 1 . . . . .						1 338,5	—	—	—	—	22,4	-6,5	—	—	1 354,4	—	—	—	—
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 35 . . . . .						1 338,5	—	—	—	—	22,4	-6,5	—	—	1 354,4	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment

## DIVISION ORGANIQUE 36

DETTE LIEE AUX EMPRUNTS DES  
ORGANISMES D'INTERET PUBLIC  
PRIS EN CHARGE PAR LA COMMU-  
NAUTE FRANÇAISEPROGRAMME 1 — SERVICE DE LA  
DETTE INDIRECTE

## 10. Intérêts et charges d'amortissements

04	21.11	10	26	2111	Charges d'intérêt des emprunts visés à l'article 1 <sup>er</sup> du décret-programme du 26 juin 1992 et à l'article 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et de Budget du 21 décembre 1992 . . . . .	123,1	—	—	—	—	—	- 10,1	—	—	113,0	—	—	—	—
04	91.11	10	74	9111	Charges d'amortissements des emprunts visés à l'article 1 <sup>er</sup> du décret-programme du 26 juin 1992 et à l'article 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et de Budget du 21 décembre 1992 . . . . .	125,8	—	—	—	—	—	—	—	—	125,8	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 10 . . . . .						248,9	—	—	—	—	—	- 10,1	—	—	238,8	—	—	—	—
Totaux pour le programme 1 . . . . .						248,9	—	—	—	—	—	- 10,1	—	—	238,8	—	—	—	—
TOTALS POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 36 . . . . .						248,9	—	—	—	—	—	- 10,1	—	—	238,8	—	—	—	—
TOTAL GENERAL CHAPITRE 3 . . . . .						9 184,7	—	—	—	—	—	142,4 - 1 044,2	—	—	8 282,9	—	—	—	—

( 277 )

5 - II — N° 1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistributions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplémentaires années antérieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement

### CHAPITRE IV

## DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

### DIVISION ORGANIQUE 11

## DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

### PROGRAMME 1 — DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

#### 01. Région wallonne - C.O.C.O.F.

44	01.32	11	60	4531	Dotation à la Région wallonne . . . . .	13 528,8	—	—	—	—	21,3	—	—	—	13 550,1	—	—	—	—
44	01.33	11	63	451	Dotation à la Commission communautaire française . . . . .	4 112,5	—	—	—	—	6,4	—	—	—	4 118,9	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			Redistri- butions	Ajustement				Crédits adaptés			Crédits supplé- men- taires années anté- rieures		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés			Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordon- nance- ment			Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions	Crédits supplé- men- taires	Réduc- tions		Crédits d'enga- gement			Crédits d'ordon- nance- ment
44	01.34	11	67	451	Dotation à la Région wallonne et à la 4531 Commission communautaire fran- çaise. — Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts) . . . . .	119,7	—	—	—	—	13,2	—	—	—	132,9	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 11 . . . . .						17 761,0	—	—	—	—	40,9	—	—	—	17 801,9	—	—	—	—
Totaux pour le programme 1 . . . . .						17 761,0	—	—	—	—	40,9	—	—	—	17 801,9	—	—	—	—
TOTALS POUR LA DIVISION ORGA- NIQUE 11 . . . . .						17 761,0	—	—	—	—	40,9	—	—	—	17 801,9	—	—	—	—
TOTAL GENERAL CHAPITRE 4 . . . . .						17 761,0	—	—	—	—	40,9	—	—	—	17 801,9	—	—	—	—
TOTAL GENERAL . . . . .						233 947,4	929,3	1 017,1	6 275,7	—	2 810,3	- 3 690,9	17,5	- 51,3	233 066,8	967,5	1 037,1	6 241,9	69,6
Totaux pour crédits d'engagement . . . . .										—	56,2	- 18,0							
Totaux pour crédits d'ordonnancement . . . . .										—	46,2	- 26,2							

( 279 )

Vu pour être annexé au projet de décret du 5 juin 1997.

*La ministre-présidente du Gouvernement  
de la Communauté française,  
chargée de l'Éducation, de l'Audiovisuel,  
de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance  
et de la Promotion de la Santé,*

Laurette ONKELINX.

*Le ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche scientifique,  
du Sport et des Relations internationales,*

William ANCION.

*Le ministre de la Culture  
et de l'Éducation permanente,*

Charles PICQUE.

*Le ministre du Budget,  
des Finances et de la Fonction publique,*

Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE.

## ANNEXE PROGRAMME JUSTIFICATIF

---

### TABLE DES MATIERES

	Pages
	—
Chapitre I — Culture et Affaires sociales	
D.O. 03 — Cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales . . . . .	283
D.O. 04 — Cabinet du ministre de la Culture et de l'Education permanente	283
D.O. 22 — Médecine préventive . . . . .	283
D.O. 24 — Inspection médicale scolaire . . . . .	284
D.O. 31 — Affaires générales du secrétariat général . . . . .	284
D.O. 32 — Economat . . . . .	285
D.O. 33 — Aide à la jeunesse . . . . .	285
D.O. 34 — Aide sociale spécialisée . . . . .	287
D.O. 38 — Infrastructure . . . . .	287
D.O. 61 — Affaires générales de la culture . . . . .	288
D.O. 62 — Promotion des arts de la scène . . . . .	290
D.O. 63 — Livre . . . . .	290
D.O. 64 — Jeunesse et éducation permanente . . . . .	291
D.O. 65 — Audiovisuel . . . . .	292
D.O. 66 — Patrimoine et arts plastiques . . . . .	293
D.O. 73 — Education physique et sports . . . . .	294
Chapitre II — Education, Recherche et Formation	
D.O. 40 — Secrétariat général et services communs . . . . .	295
D.O. 51 — Enseignement préscolaire et enseignement primaire . . . . .	297
D.O. 52 — Enseignement secondaire . . . . .	299
D.O. 53 — Enseignement spécial . . . . .	301
D.O. 54 — Enseignement universitaire . . . . .	303
D.O. 55 — Hautes écoles et enseignement supérieur hors université . . . . .	305
D.O. 56 — Enseignement de promotion sociale . . . . .	307
D.O. 83 — Enseignement artistique . . . . .	309
D.O. 92 — Organisation des études . . . . .	310
D.O. 93 — Centres P.M.S. . . . . .	312
D.O. 94 — Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique . . . . .	313
D.O. 95 — Recherche scientifique . . . . .	314

Chapitre III — Dette publique de la Communauté française	
D.O. 30 — Dette directe . . . . .	315
D.O. 35 — Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires . . . . .	316
D.O. 36 — Dette liée aux emprunts des organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française . . . . .	317
Chapitre IV — Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	
D.O. 11 — Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française . . . . .	318

CHAPITRE I<sup>er</sup>  
CULTURE ET AFFAIRES SOCIALES

DIVISION ORGANIQUE 03

Dépenses de Cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales

12.19 Frais de fonctionnement du Cabinet:

Réduction: 4,2 millions de francs.

Crédit jugé suffisant.

DIVISION ORGANIQUE 04

Dépenses de Cabinet du ministre de la Culture et de l'Education permanente

11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet:

Crédit supplémentaire: 0,8 million de francs.

Adaptation aux besoins réels.

Crédit supplémentaire années antérieures: 3,0 millions de francs.

12.19 Frais de fonctionnement du Cabinet:

Réduction: 3,4 millions de francs.

Crédit jugé suffisant.

Crédit supplémentaire années antérieures: 0,4 million de francs.

12.06 Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des bâtiments):

Réduction: 2,6 millions de francs.

Crédit supplémentaire années antérieures: 2,6 millions de francs.

74.01 Dépenses patrimoniales du Cabinet:

Réduction: 0,5 million de francs.

74.02 Frais de premier établissement et informatisation du Cabinet:

Réduction: 0,3 million de francs.

DIVISION ORGANIQUE 22

Médecine préventive

12.33 Programme de vaccination:

Réduction: 1,9 million de francs.

Cette réduction peut être envisagée, compte tenu de la révision à la baisse des crédits pour l'achat de vaccins.

33.02 Subventions aux organismes éducatifs, préventifs et de dépistage, de promotion de la santé et de lutte contre la maladie:

Réduction: 3,7 millions de francs.

Transfert de cette somme à l'A.B. 33.03.23 correspondant au subside octroyé à l'A.S.B.L. — FARES.

Crédit supplémentaire années antérieures: 1,6 million de francs.

Solde important relatif à des dépistages tuberculose (1 562 546 francs) restant à honorer.

## 33.03 Subventions aux organismes d'éducation à la santé et de promotion à la santé:

Crédit supplémentaire: 3,7 millions de francs.

Transfert venant de l'A.B. 33.02 — somme destinée à subsidier l'A.S.B.L. — FARES pour son action anti-tabac.

Crédit supplémentaire années antérieures: 0,3 million de francs.

Solde du subside de 1995 à allouer à la Commission locale de Coordination de Namur (220 207 francs).

## DIVISION ORGANIQUE 24

## Inspection médicale scolaire

## 12.30 Dépenses en matière d'inspection médicale scolaire:

Crédit supplémentaire: 11,0 millions de francs.

Les crédits ont été réactualisés sur base des statistiques de l'année civile 1995.

## 12.31 Dépenses en matière d'inspection médicale scolaire:

Crédit supplémentaire: 6,1 millions de francs.

Les crédits ont été réactualisés sur base des statistiques de l'année civile 1995.

## DIVISION ORGANIQUE 31

## Affaires générales

## 12.22 Paiement des primes d'assurance:

Réduction: 1,7 million de francs.

Transfert vers l'A.B. 12.34.

La diminution de ce crédit est consécutive à la non reconduction du contrat d'assurance accidents de travail souscrit auprès de la SMAP en faveur des A.C.S.

## 22.22 Charges d'intérêt relatives à l'immeuble situé place Surllet de Chokier:

Réduction: 28,6 millions de francs.

Révision des taux d'intérêt soit une diminution de 28,6 millions de francs.

## 71.02 Charges d'amortissement relatives au financement de l'immeuble situé place Surllet de Chokier:

Crédit supplémentaire: 9,5 millions de francs.

Suite à la révision des taux d'intérêt un nouveau tableau d'amortissement a été établi, il en résulte que le montant total des charges d'amortissement est en augmentation de 9,5 millions de francs.

## 01.03 Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index:

Réduction: 11,9 millions de francs.

## 12.34 Dépenses inhérentes à la Médecine du travail:

Crédit supplémentaire: 1,7 million de francs.

— Majoration de la tarification.

Le crédit octroyé pour 1997 (6,3 millions de francs) à la médecine du travail sera d'autant plus insuffisant que la décision de procéder (suite à un accident survenu dans une des institutions publiques de Protection de la jeunesse) à la vaccination contre l'hépatite B de tout le personnel éducatif en contact avec les jeunes, voire de tout le personnel des institutions publiques de Protection de la jeunesse, n'a pas été prise en compte lors de l'élaboration du budget initial.

— Intégration des agents des fonds des Bâtiments scolaires.

- 12.25 Dépenses de toute nature pour l'information, la promotion et le rayonnement, de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la Démocratie et des Droits de l'Homme:  
 Réduction: 1,0 million de francs.  
 Transfert vers l'A.B. 33.05 (0,7 million de francs).  
 Crédit supplémentaire années antérieures: 0,3 million de francs.
- 33.05 Subventions allouées dans le cadre de l'information, de la promotion et du rayonnement, de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la Démocratie et des Droits de l'Homme:  
 Crédit supplémentaire années antérieures: 0,2 million de francs.  
 Aide financière restant due de 1993 à titre de participation dans les dépenses relatives à l'organisation de la « Semaine de la Convivialité » à Liège.
- 41.01 Subvention au Commissariat général aux Relations internationales:  
 Crédit supplémentaire: 8,0 millions de francs.  
 Adaptation aux besoins réels.

## DIVISION ORGANIQUE 32

### Economat

- 12.06 Loyers de biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des bâtiments — Impôts grevant les bâtiments:  
 Crédit supplémentaire: 0,9 million de francs.  
 Crédit venant de la D.O. 61 — A.B. 33.08.14.
- 12.02 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exception des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien — Fournitures de biens et de services: frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration:  
 Réduction: 5,0 millions de francs.  
 Réduction notamment sur les postes suivants:  
 — Frais de gestion du W.T.C. 1,5 et lavage des vitres 1,5 (1 nettoyage au lieu de 3).
- 12.07 Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, dégâts locatifs):  
 Crédit supplémentaire: 3,0 millions de francs.  
 Déménagement interne — déménagement et dégâts locatifs du 20<sup>e</sup> étage du W.T.C.
- 74.01 Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre:  
 Crédit supplémentaire: 2,0 millions de francs.  
 Adaptation aux besoins réels — Renouvellement de certains mobiliers.

## DIVISION ORGANIQUE 33

### Aide à la jeunesse

- 12.01 Honoraires des avocats et des médecins — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales — Jetons de présence — Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française — Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures):  
 Réduction: 0,3 million de francs.  
 Crédit suffisant — transfert du montant vers les A.B. 12.02, 12.32 et 12.73.

- 12.02 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exception des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien — Fournitures de biens et de services: frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration:  
Crédit supplémentaire années antérieures: 0,1 million de francs.  
Factures des années 1992, 1993, 1995 rentrées tardivement et qui se rapportent à l'abonnement téléphonique de l'I.P.P.J. de Braine-le-Château et à l'entretien d'un photocopieur du S.A.J. de Liège et du S.P.J. de Neufchâteau.
- 12.32 Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux institutions publiques de protection de la jeunesse (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées au centre d'information, de formation et de perfectionnement du secteur d'Aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse:  
Crédit supplémentaire années antérieures: 0,1 million de francs.  
Factures de 1995 se rapportant à l'entretien des jeunes en I.P.P.J.
- 12.35 Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale:  
Réduction: 1,0 million de francs.  
Réduction destinée à compenser une initiative spécifique sur l'A.B. 12.70.
- 12.73 Dépenses inhérentes aux examens médico-psychologiques:  
Crédit supplémentaire années antérieures: 0,1 million de francs.  
Le crédit 1996 reporté est épuisé alors que des créances relatives à cette année sont encore attendues.
- 12.70 Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'Aide à la jeunesse:  
Crédit supplémentaire: 1,0 million de francs.  
Transfert compensé par une diminution sur l'A.B. 12.35.  
Ce crédit supplémentaire est destiné à la constitution d'une brochure en vue d'assurer une large diffusion du « Code de déontologie ».
- 33.16 Subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'Aide à la jeunesse:  
Réduction: 0,5 million de francs.  
Crédit jugé suffisant.
- 33.10 Subsidés aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la jeunesse:  
Crédit supplémentaire: 2,0 millions de francs.  
Ce crédit est destiné à couvrir les frais relatifs aux « mesures d'aide individuelle » décidées par les conseillers et/ou directeurs en faveur des jeunes en application de l'article 32, § 2, 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> du décret du 4 mars 1991.
- 33.26 Subventions des frais spéciaux pour les jeunes placés dans les I.M.P. bicommunautaires:  
Réduction: 2,0 millions de francs.  
La subvention prévue à cette A.B. constitue en réalité une double subsidiation par rapport aux subsides dits pour « frais personnalisables » octroyés aux I.M.P. par jour et par jeune. Le crédit de cette A.B. ne se justifie donc plus. Le solde de 0,3 million de francs, qui est maintenu concerne encore des frais exceptionnels accordés précédemment et pour lesquels il s'impose d'assurer une continuité (ex. frais d'orthodontie).
- 41.05 Dotation à l'observatoire:  
Réduction: 2,0 millions de francs.  
Transfert vers l'A.B. 11.04 de la D.O. 31 en vue du recrutement de 2 conseillers adjoints de l'Aide à la jeunesse en vue de renforcer l'effectif des arrondissements judiciaires de Namur, Dinant, Nivelles et Tournai.  
Cette réduction ne met pas en péril la création ultérieure de l'Observatoire, dans la mesure où le décret y relatif n'est pas encore voté.

## DIVISION ORGANIQUE 34

## Aide sociale spécialisée

33.04 Subsidés à des organismes de réadaptation et des institutions d'accueil qui collaborent à l'action sociale à l'égard de délinquants et handicapés sociaux :

Crédit supplémentaire : 8,3 millions de francs.

Cette augmentation est due à un passage de catégorie pour une maison d'accueil, à de nouveaux agréments, à l'application de l'arrêté de subventionnement et à un index au 1 janvier 1997 estimé à 2,8 millions de francs, soit une somme de 8,3 millions de francs.

12.34 Dépenses relatives à la formation, au sport et à la culture dans les établissements pénitentiaires :

Crédit supplémentaire : 2,4 millions de francs.

Suite à une erreur, la somme initialement prévue de 3,5 millions de francs n'a pas été inscrite au budget de 1997, de sorte qu'aujourd'hui, le service du Secrétariat général ne dispose d'aucun moyen financier pour assurer sa mission.

Une somme de 1,0 millions de francs a été prélevée provisoirement par redistribution à l'A.B. 12.70 afin de permettre au service de fonctionner.

Crédit supplémentaire années antérieures : 0,1 million de francs.

12.70 Dépenses de toute nature en matière d'aide sociale aux justiciables :

Réduction : 2,4 millions de francs.

Transfert de cette somme à l'A.B. 33.05.

33.05 Subsidés en faveur de l'aide aux justiciables et aux maisons d'accueil pour adultes en difficulté :

Crédit supplémentaire : 3,4 millions de francs.

Nouvelle allocation de base créée afin de répondre aux critères des dépenses y afférentes, alimentée par une réduction de l'A.B. 12.70 et par la restitution du montant prélevé par redistribution sur cette dernière de 1,0 million de francs.

## DIVISION ORGANIQUE 38

## Infrastructure

72.30 Achats de terrains et de bâtiments : construction, aménagement et premier équipement de bâtiments :

Crédit supplémentaire : 18,2 millions de francs.

Création d'une nouvelle A.B. en vue de pouvoir acquérir des bâtiments pouvant abriter ou/étant occupés par des services administratifs décentralisés de la Communauté française, et procéder aux éventuelles rénovations.

Ex. : 1° l'immeuble sis au n° 85 de la rue Rempart des Jésuites à Marche occupé par un S.P.J., depuis 1992 et que le propriétaire souhaite mettre en vente;

2° — 2 bâtiments situés à la place du Parc à Mons ont été transférés de l'Etat fédéral à la Communauté française; l'un héberge le S.P.J. et pour l'autre, les travaux de rénovation entrepris par la Régie des bâtiments ont été interrompus lors du transfert. Ce bâtiment pourrait accueillir le S.A.J. qui occupe actuellement des locaux loués à l'Esplanade du Dragon.

Cette allocation de base est alimentée par une réduction de l'A.B. 22.22 de la D.O. 31, suite à la révision des charges d'intérêt payées à SOFIBAIL pour le bâtiment situé place Surlet de Chokier.

61.33 Hôpitaux universitaires — Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux universitaires :

Réduction : 38,7 millions de francs.

Transfert vers l'A.B. 61.34.

61.34 Hôpitaux universitaires — Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires :

— Crédits d'engagement.

Crédit supplémentaire : 46,2 millions de francs.

— Crédits d'ordonnancement.

Crédit supplémentaire : 46,2 millions de francs.

Création d'une nouvelle A.B. alimentée partiellement par une réduction de l'A.B. 61.33.

- 72.01 Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments:  
— Crédits d'engagement.  
Réduction: 7,5 millions de francs.  
— Crédits d'ordonnancement.  
Réduction: 15,7 millions de francs.
- 63.26 Charges d'amortissement (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles):  
Crédit supplémentaire: 7,5 millions de francs.  
Suivi de la ligne de crédit.
- 52.41 Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés:  
— Crédits d'ordonnancement.  
Réduction: 3,0 millions de francs.  
Adaptation aux besoins réels.
- 52.42 Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées publics:  
— Crédits d'ordonnancement.  
Réduction: 7,5 millions de francs.  
Compensée par un transfert de l'A.B. 63.26.
- 63.42 Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures:  
— Crédits d'engagement.  
Réduction: 10,5 millions de francs.  
Compensée en engagement par un transfert de l'A.B. 63.26.  
Adaptation aux besoins réels.
- 52.45 Subvention en capital de l'Orangerie de Seneffe:  
— Crédits d'engagement.  
Crédit supplémentaire: 10,0 millions de francs.

## DIVISION ORGANIQUE 61

### Affaires générales de la Culture

- 12.02 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. — Fourniture de biens et de services: frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses:  
Réduction: 1,7 million de francs.  
Transfert vers l'A.B. 33.40 de la D.O. 62 (frais de recherche dramaturgique dont est chargé le Théâtre de la Place).
- 74.01 Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre:  
Réduction: 2,1 millions de francs.  
Adaptation aux besoins réels.  
Crédit supplémentaire années antérieures: 0,1 million de francs.  
Crédit destiné à régler une facture de la firme Meyvaert, en attente suite à un litige ancien portant sur une partie du matériel livré au Musée de Mariemont.

- 12.20 Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires :
- Crédit supplémentaire: 3,6 millions de francs
- Adaptation aux besoins réels.
- Prise en charge de la campagne des bibliothèques publiques.
- 33.07 Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires :
- Crédit supplémentaire: 5,4 millions de francs.
- Adaptation aux besoins réels.
- Prise en charge de l'événement précédant le salon du livre et suivant la foire du livre.
- Compensation partielle de l'A.B. 33.08.
- 33.08 Financement de recherches dans le domaine socio-culturel :
- Réduction: 2,4 millions de francs.
- Crédit jugé suffisant — transfert vers l'A.B. 33.07.
- 52.21 Subventions d'aménagement et d'équipement aux associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; associations et organismes d'audiovisuel; médiathèque de la Communauté française; musée :
- Réduction: 7,0 millions de francs.
- Crédit jugé suffisant.
- 63.51 Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; associations et organismes d'audiovisuel; médiathèque de la Communauté française; musée :
- Réduction: 0,2 million de francs.
- Crédit supplémentaire années antérieures: 0,2 million de francs.
- Crédit destiné à liquider une subvention d'équipement (1995 — lecture publique — province du Hainaut) dont le dossier de liquidation n'a pas abouti.
- 33.39 Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leur activités :
- Crédit supplémentaire: 9,6 millions de francs.
- Le plan financier établi pour quatre ans pour les subventions ordinaires aux Centres culturels de Wallonie ne peut être rencontré dans l'état actuel du budget 1997.
- 33.40 Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leur activités :
- Crédit supplémentaire: 0,6 million de francs.
- Le plan financier établi pour quatre ans pour les subventions ordinaires aux Centres culturels de Bruxelles ne peut être rencontré dans l'état actuel du budget 1997.
- 33.43 Subventions extraordinaires aux centres culturels :
- Réduction: 3,0 millions de francs.
- Transfert vers l'A.B. 33.39.
- 33.44 Subventions extraordinaires aux centres culturels :
- Réduction: 1,4 million de francs.
- Transfert pour compenser partiellement l'A.B. 33.40.

## DIVISION ORGANIQUE 62

## Promotion des arts de la scène

- 33.40 Subventions aux compagnies et théâtres professionnels conventionnés avec le ministère de la Communauté française :  
Crédit supplémentaire: 1,7 million de francs.  
Transfert de l'A.B. 12.02 de la D.O. 61 afin de couvrir les frais de recherche dramaturgique dont est chargé le Théâtre de la Place.
- 33.12 Subventions aux activités de promotion, de recherche, de création et de diffusion théâtrales :  
Crédit supplémentaire: 2,0 millions de francs.  
Adaptation aux besoins réels.
- 33.18 Subventions à la musique non classique, à la chanson, au jazz et au rock :  
Réduction: 3,0 millions de francs.  
Crédits jugés suffisants.
- 33.22 Subventions à la musique classique et contemporaine et à l'art lyrique :  
Réduction: 0,6 million de francs.  
Crédits jugés suffisants.
- 33.29 Subventions « Contrats-programmes » allouées à certains organismes ayant la musique pour activité :  
Crédit supplémentaire: 1,6 million de francs.  
Contrat-programme — Maison du jazz.
- 33.36 Subventions aux compagnies de danse ayant signé un contrat-programme avec la Communauté française :  
Crédit supplémentaire: 1,6 million de francs.  
Compensé par une réduction de l'A.B. 52.21 de la D.O. 61 (enveloppe théâtre).

## DIVISION ORGANIQUE 63

## Livre

- 43.05 Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique :  
Réduction: 2,0 millions de francs.  
Transfert de cette somme vers l'A.B. 12.20 — D.O. 61 pour la prise en charge de la campagne sur les bibliothèques publiques.
- 43.09 Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture :  
Réduction: 0,5 million de francs.  
Transfert de cette somme sur l'A.B. 33.04.
- 33.04 Subventions liées à des conventions destinées au développement de Centres de documentation et de Centres d'archives privées :  
Crédit supplémentaire: 0,5 million de francs.  
Reconnaissance du Centre Paul Hymans — Augmentation compensée.
- 12.40 Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres :  
Réduction: 0,8 million de francs.  
Transfert vers l'A.B. 33.07 — D.O. 61 pour l'événement remplaçant la foire du livre.
- 33.16 Aide à la création littéraire :  
Réduction: 2,0 millions de francs.  
Crédit jugé suffisant.

- 33.17 Aide à l'édition littéraire:  
Crédit supplémentaire: 2,3 millions de francs.  
Cette augmentation se justifie par la revalorisation de plusieurs conventions venues à échéance, la signature d'une nouvelle convention de 1,0 million en faveur de la Part de l'Œil.
- 33.15 Subventions aux « Archives et Musée de la Littérature »:  
Crédit supplémentaire: 1,0 million de francs.  
Adaptation du crédit aux besoins réels.
- 81.01 Prêts remboursables et aides à l'édition du livre:  
Réduction: 1,3 million de francs.  
Crédit jugé suffisant.
- 12.41 Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la langue française:  
Crédit supplémentaire: 0,6 million de francs.  
Le budget de l'opération «La langue française en fête» est évalué à 2,5 millions. Le montant initial de 2,7 est dès lors totalement insuffisant pour faire face aux autres dépenses prévues à cette allocation.
- 33.24 Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française:  
Réduction: 0,7 million de francs.  
Crédit jugé suffisant.
- 33.27 Aide aux publications scientifiques de la langue française:  
Réduction: 0,2 million de francs.  
Crédit jugé suffisant.
- 12.43 Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement de la Commission de surveillance de la législation sur la langue française:  
Crédit supplémentaire: 0,3 million de francs.  
Ce crédit devrait permettre de couvrir les frais d'enquêtes ou autres liées à la Commission de surveillance qui s'est vue confirmée dans son fonctionnement.

## DIVISION ORGANIQUE 64

### Jeunesse et Education permanente

- 12.30 Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais de secrétariat du C.J.E.F. et du C.R.I.J. (Conseil de la Jeunesse d'expression française et Comité pour les relations internationales de Jeunesse):  
Crédit supplémentaire: 0,8 million de francs.  
Adaptation aux besoins réels — compensé par une réduction de l'A.B. 52.21 — D.O. 61.
- 33.03 Subventions relatives à des activités particulières, à des activités d'organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980) et des centres de jeunes ainsi que dans le cadre des contrats-programmes avec des initiateurs d'actions en faveur des jeunes (après avis des conseils consultatifs compétents):  
Réduction: 0,1 million de francs.  
Crédit supplémentaire années antérieures: 0,1 million de francs.  
Suite à un mauvais suivi au niveau de la maison des jeunes de Salzinne, les justificatifs ont été rentrés hors des délais pour pouvoir payer le solde à la Ville de Namur (bénéficiaire pour l'opération Eté Jeunes 1994).
- 33.40 Subventions pour la formation d'animateurs volontaires:  
Crédit supplémentaire: 3,0 millions de francs.  
Crédit nécessaire afin de répondre au nombre de demandes de formation initiale d'animateurs volontaires de jeunesse.

33.06 Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs) selon le décret du 8 avril 1976:

Crédit supplémentaire: 1,3 million de francs.

Octroi en 1996 de la reconnaissance au Chapitre I<sup>er</sup> du décret pour le C.P.C.P. précédemment reconnu à l'arrêté royal 71 (2 permanents — 1,3 million).

Réduction: 0,5 million de francs.

Crédit supplémentaire années antérieures: 0,5 million de francs.

Poste nouvellement octroyé au Chapitre I<sup>er</sup> au 1<sup>er</sup> octobre 1996 à R.T.A. et Espace Seniors (335 500 francs) et à l'A.S.B.L. VIDEP (111 800 francs).

33.27 Subventions à des activités d'éducation permanente ou de développement communautaire réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou en exécution d'un contrat-programme:

Crédit supplémentaire années antérieures: 0,3 million de francs.

Une subvention extraordinaire devait être octroyée à l'association Recherche-Action sur la psychiatrie et les alternatives RAPA «L'Autre Lieu», située à Bruxelles; suite à une erreur matérielle cette subvention a été octroyée à une A.S.B.L. homonyme «L'Autre Lieu» située à Thuin. Il a donc été demandé à cette dernière le remboursement de la somme indûment perçue. Faute de crédits en fin d'année 1996, il n'a pas été possible de donner suite au dossier «Les Rues de Liège» pour lequel M. le ministre avait décidé d'accorder une subvention de 200 000 francs.

33.30 Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général ainsi qu'aux activités extraordinaires réalisées par des groupements en ce domaine:

Réduction: 1,7 million de francs.

Transfert vers l'A.B. 33.06.31.

Crédit supplémentaire années antérieures: 0,1 million de francs.

L'A.S.B.L. «Le Baluchon» a introduit en retard les pièces justificatives permettant de liquider le solde de la subvention allouée en 1995 dans le cadre de la convention C.E.C.

33.22 Fonds de promotion socio-culturelle des travailleurs: première et deuxième tranches du fonds créé par l'activité 12 du décret du 8 avril 1976. — Subventions aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs:

Réduction: 0,3 million de francs.

Crédit supplémentaire années antérieures: 0,3 million de francs.

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 1996, 1,5 permanents supplémentaires pour Lire et Ecrire (251 600 francs).

33.10 Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels:

Réduction: 3,2 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Transfert vers l'A.B. 33.40.25 (3,0 millions).

Crédit supplémentaire années antérieures: 0,2 million de francs.

## DIVISION ORGANIQUE 65

### Audiovisuel

12.20 Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études:

Crédit supplémentaire: 3,6 millions de francs.

Afin d'adapter la gestion des crédits à la structure administrative décidée par le Gouvernement, une partie des crédits dévolus à l'audiovisuel mais qui n'étaient pas inscrits à la D.O. 65 ont été regroupés dans celle-ci.

12.21 Dépenses de toute nature relatives au Conseil supérieur de l'Audiovisuel:

Crédit supplémentaire: 4,0 millions de francs.

Crédit supplémentaire nécessaire afin d'assurer le fonctionnement ou les frais des premières installations du Conseil supérieur de l'Audiovisuel.

12.31 Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement des conseils et commissions audiovisuels:

Réduction: 1,4 million de francs.

La création d'une allocation de base exclusivement consacrée aux frais de fonctionnement du Conseil supérieur de l'Audiovisuel rend obsolète le maintien d'un crédit à l'A.B. 12.31.

74.02 Frais de première installation, achat de machine, mobilier, matériel informatique et matériel de transport:

Crédit supplémentaire: 3,5 millions de francs.

Crédit supplémentaire nécessaire afin d'assurer le fonctionnement ou les frais des premières installations du Conseil supérieur de l'Audiovisuel.

52.24 Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel:

Crédit supplémentaire: 2,8 millions de francs.

Afin d'adapter la gestion des crédits à la structure administrative décidée par le Gouvernement, une partie des crédits dévolus à l'audiovisuel mais qui n'étaient pas inscrits à la D.O. 65 ont été regroupés dans celle-ci.

74.05 Achats de biens mis à disposition d'organismes culturels:

Crédit supplémentaire: 17,3 millions de francs.

Afin d'adapter la gestion des crédits à la structure administrative décidée par le Gouvernement, une partie des crédits dévolus à l'audiovisuel mais qui n'étaient pas inscrits à la D.O. 65 ont été regroupés dans celle-ci.

33.06 Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel:

Crédit supplémentaire: 1,8 million de francs.

Afin d'adapter la gestion des crédits à la structure administrative décidée par le Gouvernement, une partie des crédits dévolus à l'audiovisuel mais qui n'étaient pas inscrits à la D.O. 65 ont été regroupés dans celle-ci.

41.03 Dotation au centre du cinéma et de l'audiovisuel:

Crédit supplémentaire: 10,0 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels.

12.35 Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel:

Réduction: 0,4 million de francs.

Crédit jugé suffisant.

74.06 Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels:

Crédit supplémentaire: 8,0 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels.

## DIVISION ORGANIQUE 66

### Patrimoine et arts plastiques

12.03 Dépenses de consommation énergétique: mazout, gaz, essence, électricité, charbon:

Réduction: 0,3 million de francs.

Crédit supplémentaire années antérieures: 0,3 million de francs.

Ce crédit est destiné à payer une facture de l'O.C.F. pour des fournitures de gazoil effectuées en 1991. La facture initiale relative à ces fournitures n'est jamais parvenue au musée et par conséquent n'a pu être liquidée lors de l'exercice 1991. L'O.C.F. s'est inquiétée du paiement de cette somme en 1996.

12.20 Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études:

Réduction: 0,5 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Transfert vers l'A.B. 12.30 (années antérieures).

12.30 Dépenses de toute nature relatives à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel:

Réduction: 0,1 million de francs.

Crédit supplémentaire années antérieures: 0,6 million de francs.

Compensation par une réduction de 0,5 million à l'A.B. 12.20.

En 1989 une convention de 600 000 francs était passée entre la Communauté française et l'Université de Liège pour l'étude, l'inventaire et la prospection de sites archéologiques le long d'une partie du tracé du T.G.V. Les déclarations de créances émises par l'Université de Liège n'ont jamais été honorées (sans doute en raison des conflits de compétences entre Communauté française et Région wallonne).

L'Université de Liège a saisi le médiateur de la Région wallonne qui a transmis le dossier à la Communauté par lettre du 6 octobre 1995.

Le 8 novembre 1996, l'Université de Liège a transmis à l'administration l'étude elle-même (datée de 1990). La créance est donc due.

43.11 Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics:

Réduction: 0,1 million de francs.

Crédit supplémentaire années antérieures: 0,1 million de francs.

Erreur de calcul pour la subvention 1996 accordée aux chercheurs de la Wallonie.

Le montant de la facture du poste « Conservation » n'a pas été comptabilisé dans le calcul de la subvention.

## DIVISION ORGANIQUE 73

### Education physique et sport

33.11 Subventions aux plaines de jeux et installations de jeux sportifs:

Crédit supplémentaire: 1,8 million de francs.

33.12 Subventions aux plaines de jeux et installations de jeux sportifs:

Crédit supplémentaire: 0,2 million de francs.

CHAPITRE II  
EDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

DIVISION ORGANIQUE 40

Secrétariat général et services communs

PROGRAMME 0 — Subsistance administration

02. *Frais de fonctionnement*

A.B. 12.01.02 — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Réduction: -10,0 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière de frais de fonctionnement.

05. *Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française*

A.B. 12.01.05. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services*

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 5,2 millions de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs. Contrats d'entretien des installations de chauffage: factures 1996.

PROGRAMME 1 — PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES

10. *Provisions en vue de couvrir certaines charges sociales*

A.B. 01.02.10. — *Provision d'index.*

Réduction: -808,2 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels.

PROGRAMME 4 — SECRETARIAT GENERAL, CELLULE INTERMINISTERIELLE DE LA TRESORERIE ET DU BUDGET

40. *Frais de fonctionnement, Secrétariat général*

A.B. 12.01.40. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Réduction: -2,0 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière de frais de fonctionnement du Secrétariat général.

A.B. 74.01.40. — *Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables.*

Réduction: -0,3 million de francs.

Crédit jugé suffisant. Compensation à la création de l'allocation de base 74.01.50 nouvelle.

PROGRAMME 5 — CELLULE DE PILOTAGE — ACTIVITES INTERRESEAUX — Z.E.P.-F.I.P.I. — FONDATIONS-LEGS ET PRIX — DIVERS

50. *Pilotage — Interréseaux*

A.B. 12.01.50. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Crédit supplémentaire: 3,0 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels.

A.B. 74.01.50. — *Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau).*

Crédit supplémentaire: 0,5 million de francs.

Nouvelle allocation de base créée en vue de permettre l'achat de biens meubles durables nécessaires à la cellule de pilotage et aux activités interréseaux.

#### 55. Divers

A.B. 12.41.55. — *Dépenses généralement quelconques relatives aux divers conseils consultatifs en matière d'enseignement.*

Réduction: - 1,0 million de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels suite à la modification du libellé proposée: « Dépenses généralement quelconques relatives au fonctionnement du Conseil des parents et du Conseil de concertation de l'enseignement officiel. » Les dépenses ne concernent plus que deux conseils. Compensation à la création de l'allocation de base 12.42.55 nouvelle.

A.B. 12.42.55. — *Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Education et de la Formation (nouveau).*

Crédit supplémentaire: 1,0 million de francs.

Nouvelle allocation de base destinée aux frais de fonctionnement du Conseil de l'Education et de la Formation.

### PROGRAMME 6 — SERVICE JURIDIQUE ET SERVICE DE TRADUCTION

#### 60. Frais de fonctionnement

A.B. 12.01.60. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais.*

Crédit supplémentaire: 6,0 millions de francs.

Forte hausse des honoraires d'avocats en 1996 et volume du contentieux qui augmente.

#### 61. Autres dépenses relatives au fonctionnement

A.B. 33.01.61. — *Indemnités à des tiers.*

Réduction: -0,5 million de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière d'indemnités à des tiers.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 1,6 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs.

### PROGRAMME 8 — CENTRE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION ET IMPRIMERIE

#### 80. Frais de fonctionnement

A.B. 12.03.80. — *Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services y compris en relation avec le contrôle de l'obligation scolaire, y compris dépenses arriérées (nouveau).*

Crédit supplémentaire: 2,0 millions de francs.

Arrêté n° 4 du Gouvernement de la Communauté française du 21 avril 1997 modifiant la ventilation de certaines allocations de base contenues dans le programme 8 de la division organique 40 du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 1997.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs: factures Belgacom 1996.

A.B. 74.01.80. — *Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables y compris en relation avec le contrôle de l'obligation scolaire.*

Réduction: -2,0 millions de francs.

Arrêté n° 4 du Gouvernement de la Communauté française du 21 avril 1997 modifiant la ventilation de certaines allocations de base contenues dans le programme 8 de la division organique 40 du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 1997.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs: factures Belgacom 1996.

## DIVISION ORGANIQUE 51

## Enseignement préscolaire et primaire

## PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION

*10. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques*

A.B. 11.03.10. — *Personnel statutaire.*

Réduction: -6,2 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière de dépenses de personnel statutaire de l'inspection.

*11. Frais de fonctionnement*

A.B. 12.01.11. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Réduction: -0,5 million de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière de frais de fonctionnement de l'inspection.

A.B. 74.01.11. — *Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables.*

Crédit supplémentaire: 0,5 million de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de frais de fonctionnement de l'inspection. Equipement des membres de l'inspection qui ne sont pas encore dotés de photocopieuses et de fax.

## PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES DE LA COMMUNAUTE

*21. Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques*

A.B. 11.03.21. — *Personnel statutaire du maternel.*

Réduction: -31,3 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunération du personnel enseignant statutaire. Le nombre de charges évolue à la baisse en fonction de la population scolaire.

## PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES

*30. Subventions-traitements et de fonctionnement*

A.B. 43.01.30. — *Subventions-traitements dans le maternel.*

Réduction: -59,0 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements, tenant compte de l'incidence de la variation des normes d'encadrement.

A.B. 43.23.30. — *Subventions forfaitaires dans le maternel.*

Crédit supplémentaire: 5,4 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels. Crédit nécessaire pour le paiement de la subvention par élève maternel, y compris la subvention complémentaire et l'équipement.

## PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES LIBRES SUBVENTIONNEES

*40. Subventions-traitements et de fonctionnement*

A.B. 44.01.40. — *Subventions-traitements dans le maternel.*

Réduction: -26,4 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements, tenant compte de l'incidence de la variation des normes d'encadrement.

A.B. 44.23.40. — *Subventions forfaitaires dans le maternel.*

Crédit supplémentaire: 1,0 million de francs.

Adaptation aux besoins en matière de subventions forfaitaires. Crédit nécessaire pour le paiement de la subvention par élève maternel, y compris la subvention complémentaire et l'équipement.

#### PROGRAMME 5 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNAUTE

##### 51. *Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques*

A.B. 11.03.51. — *Personnel statutaire du primaire.*

Réduction: -75,8 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunération du personnel enseignant statutaire. La baisse de la population scolaire se confirme; la diminution des charges également.

##### 52. *Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques*

A.B. 11.03.52. — *Personnel statutaire du primaire.*

Réduction: -6,7 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel administratif et ouvrier statutaire, tenant compte de l'augmentation du personnel administratif. L'augmentation du personnel administratif est compensée par une augmentation du nombre de retraites des ouvriers statutaires.

#### PROGRAMME 6 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES

##### 60. *Subventions-traitements et de fonctionnement*

A.B. 43.01.60. — *Subventions-traitements dans le primaire.*

Réduction: -264,6 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. — Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements du personnel enseignant, tenant compte de l'incidence de la variation des normes d'encadrement.

A.B. 43.23.60. — *Subventions forfaitaires dans le primaire.*

Crédit supplémentaire: 18,8 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de subventions forfaitaires. Crédit nécessaire pour le paiement de la subvention par élève primaire, y compris la subvention complémentaire et l'équipement.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 3,0 millions de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs. — Solde de la subvention d'équipement année scolaire 1995-1996.

#### PROGRAMME 7 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNEES

##### 70. *Subventions-traitements et de fonctionnement*

A.B. 44.01.70. — *Subventions-traitements dans le primaire.*

Réduction: -256,2 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements du personnel enseignant, tenant compte de l'incidence de la variation des normes d'encadrement.

A.B. 44.23.70. — *Subventions forfaitaires dans le primaire.*

Crédit supplémentaire: 5,4 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de subventions forfaitaires. Crédit nécessaire pour le paiement de la subvention par élève primaire, y compris la subvention complémentaire et l'équipement.

Crédit supplémentaire pour années antérieures : 3,2 millions de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs. — Solde de la subvention d'équipement année scolaire 1995-1996.

*71. Aide connexe à l'enseignement libre subventionné*

A.B. 44.06.71. — *Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire.*

Crédit supplémentaire : 0,1 million de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de prestations de surveillance de midi.

Crédit supplémentaire pour années antérieures : 0,1 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs. Subvention pour la surveillance de midi de l'année scolaire 1994-1995.

## DIVISION ORGANIQUE 52

### Enseignement secondaire

#### PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION

##### *02. Frais de fonctionnement*

A.B. 12.01.02. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Réduction : -1,2 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels.

Crédit supplémentaire pour années antérieures : 1,2 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs : Jury central Nursing 2<sup>e</sup> session 1995 — Jury central épreuves préparatoires 1996 — Réunions de la Commission de concertation de l'Enseignement secondaire organisées par les chargés de mission (frais de déplacement — 4<sup>e</sup> trimestre 1996).

#### PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION

##### *10. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques*

A.B. 11.03.10. — *Personnel statutaire.*

Réduction : -12,4 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel statutaire d'inspection. Le nombre de charges, longtemps stabilisé, commence à suivre l'évolution à la baisse des charges du personnel enseignant.

##### *11. Frais de fonctionnement*

A.B. 12.01.11. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Crédit supplémentaire pour années antérieures : 2,9 millions de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs : factures SNCB 1996.

#### PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE LA COMMUNAUTE — ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

##### *21. Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques*

A.B. 11.03.21. — *Personnel statutaire — Enseignement de plein exercice.*

Réduction : -397,7 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en fonction des charges réelles en matière de rémunération du personnel statutaire enseignant. Evolution à la baisse des charges budgétaires en fonction de la baisse des N.T.P.P. et de la population scolaire.

22. *Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunération et allocations généralement quelconques*A.B. 11.03.22. — *Personnel statutaire — Enseignement de plein exercice.*

Réduction: -23,1 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunération du personnel statutaire administratif et ouvrier. Confirmation de la baisse constante des charges pour les statutaires ouvriers, mais légère augmentation du personnel administratif.

23. *Frais de fonctionnement*A.B. 41.23.23. — *Dotation globale — Enseignement de plein exercice.*

Crédit supplémentaire: 171,4 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de dotation.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 11,6 millions de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs.

## PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES DE PLEIN EXERCICE

30. *Subventions-traitements et de fonctionnement*A.B. 43.01.30. — *Subventions-traitements — Enseignement de plein exercice.*

Réduction: -141,7 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitement.

A.B. 43.23.30. — *Subventions forfaitaires — Enseignement de plein exercice*

Crédit supplémentaire: 5,1 millions de francs.

Adaptation aux besoins en matière de subventions forfaitaires.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 0,4 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs. Crédit nécessaire pour liquider les subventions de fonctionnement dues pour l'année scolaire 1995-1996, à l'ICET Léon Mignon à Liège et à l'Athénée communal Maghin à Liège.

## PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES DE PLEIN EXERCICE

40. *Subventions-traitements et de fonctionnement*A.B. 44.01.40. — *Subventions-traitements — Enseignement de plein exercice.*

Crédit supplémentaire: -739,4 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements du personnel enseignant secondaire libre subventionné.

A.B. 44.23.40. — *Subventions forfaitaires — Enseignement de plein exercice.*

Crédit supplémentaire: 65,0 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de subventions forfaitaires.

4.1. *Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice*A.B. 44.07.41. — *Expériences d'enseignement en alternance.*

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 0,2 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs. Expériences d'enseignement en alternance dans l'enseignement libre subventionné de plein exercice: Charte de l'enseignement en alternance 1996.

PROGRAMME 5 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES A HORAIRE REDUIT  
DE LA COMMUNAUTE

51. *Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques*

A.B. 11.03.51. — *Personnel statutaire — Enseignement à horaire réduit.*

Crédit supplémentaire: 29,2 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel enseignant statutaire de l'enseignement à horaire réduit. L'augmentation du nombre de charge continue. Une partie de la dépense doit être prise en charge par le F.S.E.

PROGRAMME 6 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES OFFICIELLES  
SUBVENTIONNEES A HORAIRE REDUIT

60. *Subventions-traitements et de fonctionnement*

A.B. 43.01.60. — *Subventions-traitements — Enseignement à horaire réduit.*

Crédit supplémentaire: 21,5 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements aux membres du personnel des établissements d'enseignement secondaire officiel subventionné à horaire réduit.

PROGRAMME 7 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES  
A HORAIRE REDUIT

70. *Subventions-traitements et de fonctionnement*

A.B. 44.01.70. — *Subventions-traitements — Enseignement à horaire réduit.*

Crédit supplémentaire: 114,2 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements aux membres du personnel des établissements d'enseignement secondaire libre subventionné à horaire réduit.

PROGRAMME 8 — LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE — DIVERS

81. *Actions spécifiques dans le domaine de l'Enseignement*

A.B. 01.01.81. — *Dépenses de toute nature pour les relations entre les écoles, les médias et les théâtres.*

Réduction: -0,5 million de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière de relations entre les écoles, les médias et les théâtres.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 0,5 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs. Diffusion théâtrale scolaire 1996.

DIVISION ORGANIQUE 53

Enseignement spécial

PROGRAMME 0 — SUBSTANCE ADMINISTRATION

02. *Frais de fonctionnement*

A.B. 12.01.02. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Crédit supplémentaire: 0,3 million de francs.

Paieement de factures SNCB et des frais des commissions consultatives, du Conseil supérieur, des commissions paritaires, des chambres de recours.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 0,1 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs: paiement de factures SNCB et des frais des commissions consultatives, du Conseil supérieur, des commissions paritaires, des chambres de recours.

#### PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION

##### 10. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.10. — *Personnel statutaire.*

Réduction: -1,6 million de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunération du personnel statutaire d'inspection. Diminution provisoire du nombre de charges (un inspecteur pensionné, susceptible d'être remplacé).

#### PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE LA COMMUNAUTE

##### 21. Dépenses de personnel enseignant pédagogique — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.21. — *Personnel statutaire pédagogique.*

Crédit supplémentaire: 16,3 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel enseignant statutaire pédagogique.

##### 22. Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.22. — *Personnel statutaire.*

Réduction: -13,6 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel statutaire administratif et ouvrier.

##### 26. Dépenses de personnel enseignant paramédical — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.26. — *Personnel statutaire paramédical.*

Crédit supplémentaire: 1,0 million de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel enseignant statutaire paramédical. Stabilité du nombre de charges.

#### PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES

##### 30. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 43.01.30. — *Subventions-traitements du personnel pédagogique.*

Crédit supplémentaire: 27,5 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements du personnel pédagogique, tenant compte des enseignants mis à la pension en 1997.

A.B. 43.23.30. — *Subventions forfaitaires.*

Crédit supplémentaire: 3,2 millions de francs.

Adaptation aux besoins en matière de subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement spécial officiel subventionné.

31. *Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné*A.B. 43.08.31. — *Formation et recyclage des enseignants du pédagogique.*

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 0,3 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs: paiement d'arriérés en matière de formation et recyclage des enseignants du pédagogique: année scolaire 1993-1994, U.V.C.B.

32. *Subventions-traitements et de fonctionnement*A.B. 43.01.32. — *Subventions-traitements du personnel paramédical.*

Crédit supplémentaire: 1,5 million de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements du personnel paramédical.

## PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES

40. *Subventions-traitements et de fonctionnement*A.B. 44.01.40. — *Subventions-traitements du personnel pédagogique.*

Crédit supplémentaire: 24,5 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements du personnel pédagogique.

A.B. 44.23.40. — *Subventions forfaitaires.*

Réduction: -2,8 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins en matière de subventions de fonctionnement aux écoles d'enseignement spécial libre subventionné.

42. *Subventions-traitements et de fonctionnement*A.B. 44.01.42. — *Subventions-traitements du personnel paramédical.*

Réduction: -23,4 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements du personnel paramédical.

PROGRAMME 5 — INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET  
DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI50. *Dépenses de personnel — Initiatives en matière d'emploi*A.B. 11.04.50. — *Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécial (B) — Ancien Fonds 66.39 B.*

Réduction: -30,8 millions de francs.

Adaptation du crédit variable à la recette prévue et aux dépenses à effectuer.

## DIVISION ORGANIQUE 54

## Enseignement universitaire

## PROGRAMME 1 — UNIVERSITES DE LA COMMUNAUTE

10. *Frais de fonctionnement*A.B. 41.12.10. — *Allocation de fonctionnement — Université de Liège.*

Réduction: -5,2 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière d'allocation de fonctionnement à l'Université de Liège.

A.B. 41.13.10. — *Allocation de fonctionnement — Université de Mons-Hainaut*

Crédit supplémentaire: 11,0 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière d'allocation de fonctionnement à l'Université de Mons - Hainaut.

#### 11. Subventions

A.B. 41.15.11. — *Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés.*

Réduction: -1,0 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels en matière de subventions sociales aux universités de la Communauté et aux établissements y assimilés.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 0,6 million de francs.

Credit calculé pour le paiement de créances à des exercices antérieurs: subventions sociale — Communauté française.

### PROGRAMME 2 — UNIVERSITES LIBRES

#### 20. Intervention

A.B. 44.02.20. — *Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971.*

Réduction: -0,8 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière d'intervention de la Communauté.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 0,9 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs: cotisations patronales.

#### 21. Subventions

A.B. 44.03.21. — *Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés.*

Réduction: -5,8 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière de subventions sociales aux universités libres et établissements y assimilés.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 1,0 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs: subventions sociales - libre.

A.B. 44.04.21. — *Subventions à la Fondation universitaire luxembourgeoise.*

Crédit supplémentaire: 1,1 million de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de subventions à la Fondation universitaire luxembourgeoise.

#### 23. Allocation de fonctionnement

A.B. 44.12.23. — *Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain.*

Réduction: -37,6 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière d'allocation de fonctionnement à l'U.C.L.

A.B. 44.13.23. — *Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles.*

Réduction: -6,4 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière d'allocation de fonctionnement à l'U.L.B.

A.B. 44.14.23. — *Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur.*

Réduction: -10,8 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière d'allocations de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix.

A.B. 44.15.23. — *Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons.*

Crédit supplémentaire: 0,3 million de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière d'allocations de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons.

A.B. 44.16.23. — *Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons.*

Réduction: -0,3 million de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière d'allocations de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons.

A.B. 44.17.23. — *Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles.*

Réduction: -0,4 million de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière d'allocations de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles.

## PROGRAMME 5 — ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

### 5.1. *Frais de fonctionnement*

A.B. 33.01.51. — *Indemnités à des tiers devant découler de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française.*

Crédit supplémentaire: 35,5 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière d'indemnités à des tiers.

## DIVISION ORGANIQUE 55

### Hautes écoles et enseignement supérieur hors universitaire

## PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION

### 02. *Frais de fonctionnement*

A.B. 12.01.02. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Réduction: -2,0 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière de frais de fonctionnement.

## PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

### 21. *Allocations de fonctionnements aux Hautes Ecoles de la Communauté française*

A.B. 41.21.21. — *Dotations aux Hautes Ecoles.*

Crédit supplémentaire: 31,2 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière d'allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles.

22. *Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques — Type long — Type court*

A.B. 11.03.22. — *Personnel statutaire (cadre d'extinction).*

Réduction: -140,4 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunération du personnel statutaire administratif et ouvrier - type long.

### 23. *Frais de fonctionnement*

A.B. 33.01.23. — *Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur.*

Réduction: -0,1 million de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels.

A.B. 41.23.23. — *Interventions en vue d'assurer et de couvrir la gestion des neuf internats autonomes et des six internats intégrés, ainsi que celle du Domaine Les Masures.*

Réduction: -57,9 millions de francs.

Crédit juge suffisant. Adaptation aux besoins réels.

25. *Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles*

A.B. 11.03.25. — *Personnel statutaire (mises en disponibilités).*

Crédit supplémentaire: 60,7 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de dépenses de personnel statutaire.

PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES

31. *Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées*

A.B. 43.14.31. — *Subventions aux Hautes Ecoles.*

Crédit supplémentaires: 210,0 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de subventions aux Hautes Ecoles.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 12,0 millions de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs.

32. *Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées*

A.B. 43.14.32. — *Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues).*

Crédit supplémentaire: 78,9 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de subventions-traitements.

PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES

41. *Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées*

A.B. 44.13.41. — *Subventions aux Hautes Ecoles.*

Crédit supplémentaire: 78,2 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de subventions aux Hautes Ecoles.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 10,9 millions de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs.

42. *Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles libres subventionnées*

A.B. 44.10.42. — *Subventions-traitements (personnel et disponibilité - écoles disparues).*

Crédit supplémentaire: 74,8 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de subventions-traitement.

PROGRAMME 6 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES D'ARCHITECTURE OFFICIELLES SUBVENTIONNEES

61. *Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture*

A.B. 43.24.61. — *Subvention à l'intercommunale d'architecture.*

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 0,9 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs.

PROGRAMME 7 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES D'ARCHITECTURE LIBRES SUBVENTIONNEES

71. *Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture*

A.B. 44.13.71. — *Subventions aux Instituts Saint-Luc.*

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 1,4 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs

PROGRAMME 8 — HAUTES ECOLES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITAIRE

82. *Divers*

A.B. 12.24.82. — *Dépenses diverses relatives à la promotion de l'enseignement hors université.*

Adaptation aux besoins réels en matière de promotion de l'enseignement supérieur hors université.

Crédit supplémentaire: 0,6 million de francs.

83. *Subventions sociales*

A.B. 33.01.61. — *Subventions sociales.*

Crédit supplémentaire: 3,3 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de subventions sociales.

84. *Frais connexes, contrôle, commissaires du Gouvernement*

A.B. 01.01.84. — *Frais de fonctionnement et de traitement.*

Réduction: -3,4 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels pour les commissaires du Gouvernement.

86. *Congés de maternité*

A.B. 01.01.86. — *Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité (nouveau).*

Crédit supplémentaire: 26,0 millions de francs.

Nouvelle allocation de base.

DIVISION ORGANIQUE 56

Enseignement de promotion sociale

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION

02. *Frais de fonctionnement*

A.B. 12.24.02. — *Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale.*

Crédit supplémentaire: 2,5 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de promotion de l'enseignement de promotion sociale.

## PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE LA COMMUNAUTE

22. *Dépenses de personnel administratif et ouvrier - rémunérations et allocations généralement quelconques*A.B. 11.03.22. — *Personnel statutaire.*

Crédit supplémentaire: 1,0 million de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel administratif et ouvrier statutaire.

23. *Frais de fonctionnement*A.B. 41.23.23. — *Dotation globale.*

Crédit supplémentaire: 8,1 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de dotation: prise en considération des coûts supplémentaires induits par les restructurations des occupations de bâtiments scolaires.

24. *Activités connexes à l'activité «Enseignement de la Communauté»*A.B. 12.21.24. — *Assurances des élèves.*

Crédit supplémentaire: 1,7 million de francs.

Montants rectificatifs de la prime d'assurance due pour 1996-1997, compte tenu du nombre exact d'élèves inscrits.

25. *Dépenses de fonctionnement et de personnel*A.B. 41.24.25. — *Crédit variable relatif à la dotation globale pour des dépenses de fonctionnement et de personnel (Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 - B) Ancien Fonds 66.56B.*

Crédit supplémentaire: 6,5 millions de francs.

Adaptation du crédit à la recette prévue et aux dépenses à effectuer.

## PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES

30. *Subventions-traitements et de fonctionnement*A.B. 43.01.30. — *Subventions-traitements.*

Crédit supplémentaire: 79,1 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements.

A.B. 43.23.30. — *Subventions forfaitaires.*

Crédit supplémentaire: 37,4 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de subventions de fonctionnement de régimes 1 et 2.

A.B. 43.24.30. — *Crédit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel (Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 — B) Ancien fonds 66.57B.*

Crédit supplémentaire: 8,5 millions de francs.

Adaptation du crédit variable à la recette prévue et aux dépenses à effectuer.

## PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES

40. *Subventions-traitements et de fonctionnement*A.B. 44.01.40. — *Subventions-traitements.*

Crédit supplémentaire: 67,7 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements.

A.B. 44.23.40. — *Subventions forfaitaires.*

Crédit supplémentaire: 22,5 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de subventions de fonctionnement de régimes 1 et 2.

A.B. 44.24.40. — *Crédit variable pour le subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel (Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 — B) Ancien fonds 66.58B.*

Crédit supplémentaire: 2,5 millions de francs.

Adaptation du crédit variable à la recette prévue et aux dépenses à effectuer.

## PROGRAMME 5 — ACTIONS FONDS SOCIAL EUROPEEN

### 50. Insertion socio-professionnelle

A.B. 30.01.50. — *Crédit variable pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale (Fonds d'intervention du Fonds social européen — B).*

Réduction: -20,5 millions de francs.

Adaptation du crédit variable à la recette prévue.

## DIVISION ORGANIQUE 83

### Enseignement artistique

## PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA COMMUNAUTE

### 20. Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.20. — *Personnel statutaire.*

Réduction: -9,3 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins en matière de dépenses de personnel statutaire, tenant compte des mesures d'assouplissement de fin de carrière.

### 22. Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.22. — *Personnel statutaire.*

Réduction: -0,6 million de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière de dépenses de personnel statutaire.

### 23. Frais de fonctionnement

A.B. 41.01.23. — *Dotation globale aux six établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée.*

Réduction: -0,5 million de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière de dotation.

## PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OFFICIELS SUBVENTIONNES

### 30. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 43.01.30. — *Subventions-traitements.*

Crédit supplémentaire: 10,4 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements.

## PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR LIBRES SUBVENTIONNES

*40. Subventions-traitements et de fonctionnement*A.B. 44.01.40. — *Subventions-traitements.*

Crédit supplémentaire: 26,8 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements.

*41. Divers*A.B. 33.01.41. — *Subventions à des associations diverses.*

Crédit supplémentaire: 1,0 million de francs.

Adaptation aux besoins réels.

## PROGRAMME 5 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNES

*50. Subventions-traitements et de fonctionnement*A.B. 43.01.50. — *Subventions-traitements.*

Réduction: -38,4 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements: -29,3 millions de francs.

Arrêté n° 5 du Gouvernement de la Communauté française du 14 mai 1997 modifiant la ventilation de certaines allocations de base contenues dans le programme 0 de la division organique 31 et dans le programme 5 de la division organique 83 du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 1997: -9,1 millions de francs.

A.B. 43.02.50. — *Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés.*

Crédit supplémentaire: 9,1 millions de francs.

Arrêté n° 5 du Gouvernement de la Communauté française du 14 mai 1997 modifiant la ventilation de certaines allocations de base contenues dans le programme 0 de la division organique 31 et dans le programme 5 de la division organique 83 du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 1997.

## DIVISION ORGANIQUE 92

## Organisation des études

## PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION

*02. Frais de fonctionnement*A.B. 12.01.02. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Réduction: -5,0 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière de frais de fonctionnement.

## PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION

10. *Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques*

A.B. 11.03.10. — *Personnel statutaire.*

Réduction: -1,3 million de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière de rémunération du personnel statutaire d'inspection.

## PROGRAMME 3 — ACTIVITES GENERALES — RECHERCHES EN ENQUETES

32. *Divers*

A.B. 12.30.32. — *Frais de recherches, enquêtes et frais d'études en relation avec la politique de l'enseignement.*

Crédit supplémentaire: 6,0 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de politique de l'enseignement. Augmentation destinée à mener à bien de nouvelles recherches dans le domaine des compétences terminales à atteindre à la fin du secondaire et dans celui des compétences en activité d'éveil pour les enfants de 8 et de 12 ans de l'enseignement primaire.

A.B. 12.31.32. — *Dépenses et subventions de toute nature en relation avec la politique de l'enseignement.*

Réduction: -0,3 million de francs.

Arrêté n° 2 du Gouvernement de la Communauté française du 28 mars 1997 modifiant la ventilation de certaines allocations de base contenues dans le programme 3 de la division organique 92, du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 1997.

A.B. 12.32.32. — *Dépenses et subventions de toute nature en relation avec la politique de l'enseignement, y compris une créance arriérée.*

Crédit supplémentaire: 0,3 million de francs.

Nouvelle allocation de base. Arrêté n° 2 du Gouvernement de la Communauté française du 28 mars 1997 modifiant la ventilation de certaines allocations de base contenues dans le programme 3 de la division organique 92, du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 1997.

## PROGRAMME 4 — ORGANISATION DES ETUDES — CENTRES TECHNIQUES ET DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE — AUXILIAIRE DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITES PARASCOLAIRES — ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

40. *Dépenses de personnels — Rémunérations et allocations généralement quelconques*

A.B. 11.03.40. — *Personnel statutaire.*

Crédit supplémentaire: 60,0 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunération du personnel statutaire. Traitement des chargés de mission affectés au Centre d'autoformation et de formation continuée de l'Enseignement de la Communauté française à Huy-Tihange et au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française à Frameries.

41. *Frais de fonctionnement*

A.B. 41.23.41. — *Dotation globale.*

Crédit supplémentaire: 0,5 million de francs.

Organisation par le C.A.F. des activités de formation en cours de carrière du personnel technique des C.P.A.S. de la Communauté française.

*42. Frais dans le domaine de l'enseignement*

A.B. 12.01.42. — *Dépenses permanentes pour achats de biens durables et de services, y compris expositions pédagogiques, documents pédagogiques, classes de dépaysement et découverte, activités théâtrales et autres.*

Réduction: -2,0 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels.

## PROGRAMME 5 — CENTRES DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

*50. Dépenses de personnel*

A.B. 11.03.50. — *Personnel statutaire.*

Crédit supplémentaire: 150,0 millions de francs.

Crédit destiné aux besoins réels en matière de personnel statutaire des centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française.

## PROGRAMME 6 — ORGANISATION DES ETUDES — ACTIVITES DE FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR — RECHERCHES EN ENQUETES

*62. Organisation des études — Enseignement supérieur*

A.B. 12.30.62. — *Recherches, enquêtes et frais d'études.*

Réduction: -3,0 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière de frais d'études.

## DIVISION ORGANIQUE 93

## Centres P.M.S.

## PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION

*10. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques*

A.B. 11.03.10. — *Personnel statutaire.*

Crédit supplémentaire: 2,2 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de réserve du personnel statutaire d'inspection.

## PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES CENTRES P.M.S. DE LA COMMUNAUTE

*20. Rémunérations et allocations généralement quelconques*

A.B. 11.03.20. — *Personnel statutaire.*

Réduction: -6,8 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière de rémunération du personnel statutaire. Diminution du nombre de charges.

*21. Frais de fonctionnement*

A.B. 12.01.21. — *Frais de fonctionnement — Achats de biens non durables et services.*

Réduction: -0,4 million de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière de frais de fonctionnement.

A.B. 12.02.21. — *Frais de fonctionnement en rapport avec l'activité des centres P.M.S.*

Crédit supplémentaire: 0,4 million de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de frais de fonctionnement en rapport avec l'activité des Centres P.M.S.

A.B. 41.23.21. — *Dotation globale.*

Crédit supplémentaire: 4,7 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de frais de fonctionnement des centres P.M.S. de la Communauté.

### PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES CENTRES P.M.S. OFFICIELS SUBVENTIONNES

#### *30. Subventions-traitements et de fonctionnement*

A.B. 43.01.30. — *Subventions-traitements.*

Crédit supplémentaire: 30,7 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de subventions-traitements des centres P.M.S. officiels subventionnés.

A.B. 43.23.30. — *Subventions forfaitaires.*

Crédit supplémentaire: 0,1 million de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de subventions forfaitaires des centres P.M.S. officiels subventionnés.

### PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES CENTRES P.M.S. LIBRES SUBVENTIONNES

#### *40. Subventions-traitements et de fonctionnement*

A.B. 44.01.40. — *Subventions-traitements.*

Crédit supplémentaire: 57,1 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de subventions-traitements des centres P.M.S. libres subventionnés.

A.B. 44.23.40. — *Subventions forfaitaires.*

Crédit supplémentaire: 2,6 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de subventions forfaitaires des centres P.M.S. libres subventionnés.

## DIVISION ORGANIQUE 94

### Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

#### PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION

##### *02. Frais de fonctionnement*

A.B. 12.07.02. — *Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services.*

Crédit supplémentaire: 0,5 million de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de frais de fonctionnement.

DIVISION ORGANIQUE 95

Recherche scientifique

PROGRAMME 2 — SUBVENTIONS DIVERSES

20. Recherche scientifique fondamentale collective

A.B. 31.01.20. — *Subvention en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective — Initiative ministérielle; ancien fonds 60.21 A.*

Crédit supplémentaire: 2,2 millions de francs.

Nouveaux projets.

PROGRAMME 3 — RECHERCHE SCIENTIFIQUE

31. Subventions A.S.B.L. ou assimilés

A.B. 33.11.31. — *Subventions aux associations de parents et d'étudiants.*

Réduction: -0,5 million de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels.

## CHAPITRE III

## DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

## DIVISION ORGANIQUE 30

## Dettes directes

## PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION

## 01. Frais de fonctionnement

- A.B. 12.08.01. — *Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information liées aux finances communautaires.*

Crédit supplémentaire: 10,0 millions de francs.

La cellule dette du Service général de la Trésorerie chargée de la gestion active de la dette communautaire envisage l'achat d'un logiciel informatique de gestion de trésorerie et de dette. Le montant supplémentaire demandé sera consacré à l'achat de la licence, l'installation du logiciel, la maintenance (15 p.c. du prix d'achat) durant la première année ainsi que la formation des utilisateurs.

## PROGRAMME 1 — SERVICE DE LA DETTE DIRECTE

## 10. Amortissements et charges d'intérêts — Papier commercial

- A.B. 21.01.10. — *Intérêts dus en application de l'article 54, § 1<sup>er</sup>, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures.*

Réduction: -197,0 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Il s'agit d'une estimation. Ce calcul intègre des paramètres relatifs aux paiements des intérêts rythmes, des intérêts sur intérêts rythmes et des intérêts soldes, non identifiables lors de l'élaboration du budget initial. La communication officielle des intérêts rythmes et des intérêts sur rythmes par le Service d'Etude du ministère des Finances a lieu au courant du mois d'avril 1997, celle des intérêts soldes après la publication de l'ajustement du budget fédéral des Voies et Moyens pour 1997.

- A.B. 21.03.10. — *Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures.*

Crédit supplémentaire: 110,0 millions de francs.

En ce qui concerne la trésorerie, l'estimation initiale a été établie sur base des taux courts de l'époque (+/-3,10 p.c.). Bien que l'évaluation précise des besoins en matière de trésorerie reste aléatoire, les tensions actuelles sur les taux à court terme incitent à revoir les prévisions initiales à la hausse. De plus, les éléments suivants amènent à penser que le cycle de trésorerie 1997 sera moins favorable qu'en 1996:

- paiement de la prime de fin d'année (soit +/-4 milliards) en début d'année et non plus en fin d'année,
- une série de dotations doivent légalement être payées plus tôt cette année,
- le non-renouvellement d'une série d'émissions de papier commercial en dette directe grèvera la trésorerie.

Pour mémoire, la gestion du cycle de trésorerie en 1996 a coûté 364,4 millions (251,1 millions de papier commercial, 15,3 millions d'intérêts débiteurs, 98,0 millions d'intérêts promérités).

- A.B. 21.04.10. — *Intérêts dus pour la dette consolidée (y compris primes éventuelles).*

Réduction: -824,0 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation en fonction de la diminution des taux d'intérêts en ce qui concerne la partie flottante de la dette directe étant entendu que les estimations initiales avaient été rendues dans le courant de mars 1996. Pour le reste, gestion de la courbe des taux.

A.B. 91.01.10. — *Amortissements dus pour la dette consolidée.*

Réduction: -6,6 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. En ce qui concerne les amortissements relatifs à la dette directe, l'inscription budgétaire est mentionnée à titre indicatif en raison de remboursements anticipés qui peuvent intervenir à tout moment dans le cadre de la gestion active de la dette ou encore en fonction des propositions formulées par les banques concernées. L'imputation correspondante au budget des Voies et Moyens (article 96.02) ainsi que les réemprunts qui y sont liés seront de toute façon adaptés en fonction des amortissements réellement effectués.

## DIVISION ORGANIQUE 35

### Dettes liées aux investissements immobiliers des institutions universitaires

#### PROGRAMME 1 — SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE

##### 10. Subventions et charges financières des universités de la Communauté

A.B. 21.03.10. — *Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles).*

Crédit supplémentaire: 5,5 millions de francs.

Sous-évaluation du différentiel d'intérêt dans le cadre du swap.

A.B. 44.08.10. — *Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles).*

Réduction: -1,3 million de francs.

Crédit jugé suffisant. Réduction de taux pour les conventions à taux flottant.

##### 11. Subventions et charges financières des universités libres

A.B. 21.04.11. — *Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des universités libres (y compris primes éventuelles).*

Crédit supplémentaire: 5,5 millions de francs.

Sous-évaluation du différentiel d'intérêt dans le cadre du swap.

A.B. 21.05.11. — *Intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de la plaine des manœuvres à Etterbeek.*

Crédit supplémentaire: 4,8 millions de francs.

La Communauté française a conclu une convention avec l'administration des Domaines en vue d'apurer les arriérés de paiements relatifs à la plaine des manœuvres d'Etterbeek, la Communauté n'ayant pas réglé les annuités de 1989 à 1993. Cette convention prévoit, en plus du paiement des annuités normales, le paiement à partir de 1997 de 10 annuités d'environ 10 millions à titre d'arriérés répartis en 4,8 millions d'intérêts et 5,2 millions de capital.

A.B. 44.08.11. — *Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles).*

Réduction: -5,2 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Réduction de taux pour les conventions à taux flottant.

A.B. 91.02.11. — *Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques des universités libres.*

Crédit supplémentaire: 1,4 million de francs.

Adaptation du calcul des amortissements.

A.B. 91.04.11. — *Subvention en capital destinée à l'amortissement de l'acquisition des terrains de la plaine des manœuvres à Etterbeek.*

Crédit supplémentaire: 5,2 millions de francs.

La Communauté française a conclu une convention avec l'administration des Domaines en vue d'apurer les arriérés de paiement relatifs à la plaine des manœuvres d'Etterbeek, la Communauté n'ayant pas réglé les annuités de 1989 à 1993. Cette convention prévoit, en plus du paiement des annuités normales, le paiement à partir de 1997 de 10 annuités d'environ 10 millions à titre d'arriérés répartis en 4,8 millions d'intérêts et 5,2 millions de capital.

#### DIVISION ORGANIQUE 36

**Dette liée aux emprunts des organismes d'intérêts public pris en charge par la Communauté française**

#### PROGRAMME 1 — SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE

##### *10. Intérêts et charges d'amortissements*

A.B. 21.11.10. — *Charges d'intérêts des emprunts visés à l'article 1<sup>er</sup> du décret-programme du 26 juin 1992 et à l'article 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et du Budget du 21 décembre 1992.*

Réduction: -10,1 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Réduction de taux pour les échéances à taux flottant.

## CHAPITRE IV

DOTATIONS A LA REGION WALLONNE  
ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISEDOTATION  
A LA REGION WALLONNEDOTATION A LA COMMISSION  
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE*a) Dotation (hors personnel et frais de fonctionnement)*

Paramètres retenus:

Taux d'inflation: 1996: 2,06 %; 1997: 2,06 %

Adaptation du droit de tirage: 1997: 2,0 %

Coefficient n° 1:  $(77/23) + 1 = 4,3478$ 

Coefficient n° 2: effectif: 100 % (4,3478), théorique: 90 % (3,9130) (\*)

Clé emprunt: 75/25

**Montant: 13 222,4 millions.****Montant: 4 063,9 millions.***b) Personnel et frais de fonctionnement**b) Personnel et frais de fonctionnement*

## 1) Personnel

## 1) Personnel

Coût annuel: 287 611 560 francs.

Coût annuel: 47 951 028 francs.

Coût annuel indexé:  $287\ 611\ 560 \times 1,0206 (1996) \times 1,0206 (1997) = 299\ 583\ 207$  francs (1).Coût annuel indexé:  $47\ 951\ 028 \times 1,0206 (1996) \times 1,0206 (1997) = 49\ 946\ 959$  francs (1).

## 2) Frais de fonctionnement

## 2) Frais de fonctionnement

Coût de base annuel: 105 000 francs/agent.

Coût de base annuel: 105 000 francs/agent.

Nombre d'agents: 257.

Nombre d'agents: 46.

Coût annuel par agents: 26 985 000 francs.

Coût annuel par agents: 4 830 000 francs.

Coût annuel indexé:  $26\ 985\ 000 \times 1,0206 (1996) \times 1,0206 (1997) = 28\ 108\ 233$  francs (1).Coût annuel indexé:  $4\ 830\ 000 \times 1,0206 (1996) \times 1,0206 (1997) = 5\ 031\ 046$  francs (1).

Total (1) + (2): 327 691 440 francs arrondi à 327,7 millions de francs.

Total (1) + (2) = 54 978 005 francs, arrondi à 55,0 millions de francs.

*c) Total dotation 1997**c) Total dotation 1997*

13 222,4 + 327,7 = 13 550,1 millions de francs.

4 063,9 + 55,0 = 4 118,9 millions de francs.

Ajustement: + 21,3 millions de francs.

Ajustement: + 6,4 millions de francs.

(\*) Le montant des dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française est complété, dans son mécanisme, par un montant de loyers versés aux S.P.A.B.S., inscrit à la D.O. 89, correspondant à la différence (1 074,1 millions) entre le montant des dotations obtenu par application du coefficient d'adaptation fixé à 100 % et le montant des dotations obtenu par application du coefficient d'adaptation fixé à 90 %.

L'article 7, § 3, 2°, du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, permet en effet aux gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne et au Collège de la Commission communautaire française de fixer, de commun accord, le pourcentage du coefficient d'adaptation susmentionné entre 90 et 100 %

**DOTATION A LA REGION WALLONNE  
ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE  
REGLEMENT DEFINITIF DE L'EXERCICE ANTERIEUR**

Montant initial: 119,7 millions de francs.

Montant ajusté: 132,9 millions de francs.

Crédit supplémentaire: 13,2 millions de francs.

Base légale: l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 novembre 1995 fixant les modalités de liquidation des dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et les conventions relatives à l'article 4 de cet arrêté.

L'allocation de base permet de liquider la différence entre la dotation provisoire (établie en fonction de paramètres estimés) et la dotation définitive (établie en fonction de paramètres définitifs).

Elle permet également de compenser l'impact sur les trésoreries de la Région wallonne et de la Commission communautaire française d'une dotation sousestimée.

Les dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1996 ont été liquidées sur base d'une inflation estimée à 1,47 % lors de l'adoption du budget 1996 initial et réestimée à 2 % lors de l'adoption du budget 1996 ajusté. L'inflation pour l'année budgétaire 1996 s'est finalement élevée à 2,06 %.